

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 3 mai 2010.

Section du dépôt légal

HIVER
2007

Vol. 4 No. 1

[Accueil](#)

[Éditorial](#)

[Articles](#)

[Dossier](#)

[Nos liens](#)

[L'entrevue](#)

[A lire / A voir](#)

[Question / Réponse](#)



Le vent tourne pour l'énergie éolienne

Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots

Des écolos devant les tribunaux

Des tourbières pour demain

Emprisonner nos rivières?

La cogénération : une filière contestée

La forêt de tous les espoirs

La ville plus attrayante que la banlieue?

Les sept péchés capitaux du maïs

Milieus protégés : plantes protégées?

Intentions vertes pour continent blanc

Pollution baladeuse

À la découverte des arbres exceptionnels

Poussée de fièvre!

Politis, création collective

Draguer en eaux troubles

Les parcs du Québec

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1994 - Francvert, Vol. 11, no 2, p. 14-17

Pollution baladeuse

par Lyne Lauzon

La pollution des régions industrialisées se retrouve partout, même dans les territoires vierges de l'Arctique. Ces contaminants en balade commencent à laisser des traces chez les Inuit.

Le Nunavik, formé des régions du Québec adjacentes aux baies d'Hudson et d'Ungava, représente un vaste territoire arctique situé entre les 55e et 63e degrés de latitude nord. Il représente 25 % du territoire québécois. Plus de 1000 km

séparent sa limite australe de la ville de Montréal. Hormis quelques centaines de Cris et de Blancs, seulement 6500 Inuit y vivent, regroupés au sein de 14 petites localités dispersées sur 2000 km de rivage.

Sur cette immense étendue gelée, point d'industrie. Pour subsister, les Inuit tirent encore aujourd'hui une partie de leur nourriture de leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Et pourtant, là comme dans l'ensemble de l'Arctique canadien d'ailleurs, tout le milieu est touché par la pollution. Résultat: depuis le plancton jusqu'à l'ours polaire, toute la chaîne alimentaire est contaminée.

Des intrus toxiques

Le nombre de polluants mesurés par les

[« précédente »](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : - +

APPUYEZ FRANCVERT

Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un message lors de la parution des dossiers

[Envoyer!](#)

HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1993 -
Francvert, Vol. 10, no 5,
p. 20-23

Le vent tourne pour l'énergie éolienne

par Raymond Lemieux

Lors de la publication de cet article
Raymond Lemieux était journaliste

Aux États-Unis et dans certains pays européens, les éoliennes produisent désormais une énergie à bon compte. A quand le tour du Québec?

Battant le vent, les pales de quelques centaines d'éoliennes ronronnent et donnent un air résolument

hollandais aux vallons américains. Nous sommes à Altamont, à l'est de San Francisco, Californie. C'est ici, dans ce paysage bucolique, que U.S. Wind Power a créé, au milieu des années 1980, un parc d'éoliennes. Un des plus importants au monde. L'électricité y est produite à un coût suffisamment avantageux pour que la compagnie américaine planifie maintenant la création d'autres parcs. Prochaine étape envisagée par la US Wind Power: la Gaspésie, PQ!

L'évolution technologique des éoliennes est rapide et l'énergie éolienne est devenue une alternative réelle de production d'énergie dans les États américains» affirme David Cliche, consultant et coordonnateur du Forum québécois pour l'examen public de Grande-Baleine. David Cliche a effectué tout récemment une tournée des parcs américains d'éoliennes dont celui d'Altamont. Il en est revenu convaincu de l'intérêt de l'éolienne.

En fait le vent a tourné pour l'énergie éolienne

[« précédente](#)

1 / 8

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollis, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un
message lors de la
parution des
dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1993 - Francvert, Vol. 10, no 5, p. 20-23

Le vent tourne pour l'énergie éolienne

par Raymond Lemieux

Lors de la publication de cet article Raymond Lemieux était journaliste

Aux États-Unis et dans certains pays européens, les éoliennes produisent désormais une énergie à bon compte. A quand le tour du Québec?

Battant le vent, les pales de quelques centaines d'éoliennes ronronnent et donnent un air résolument hollandais aux vallons américains. Nous sommes à Altamont, à l'est de San Francisco, Californie. C'est ici, dans ce paysage bucolique, que U.S. Wind Power a créé, au milieu des années 1980, un parc d'éoliennes. Un des plus importants au monde. L'électricité y est produite à un coût suffisamment avantageux pour que la compagnie américaine planifie maintenant la création d'autres parcs. Prochaine étape envisagée par la US Wind Power: la Gaspésie, PQ!

L'évolution technologique des éoliennes est rapide et l'énergie éolienne est devenue une alternative réelle de production d'énergie dans les États américains» affirme David Cliche, consultant et coordonnateur du Forum québécois pour l'examen public de Grande-Baleine. David Cliche a effectué tout récemment une tournée des parcs américains d'éoliennes dont celui d'Altamont. Il en est revenu convaincu de l'intérêt de l'éolienne.

En fait le vent a tourné pour l'énergie éolienne. Marginale et expérimentale qu'elle était dans les années 1970, l'électricité produite par les éoliennes a vu son prix ramené à un niveau compétitif sur les marchés de l'énergie. Même si cette électricité ne représente qu'environ 0,25% du total de l'électricité produite à travers le monde, elle équivaut tout de même à 2215 mégawatts (MW). De quoi alimenter un demi-million de bungalows selon l'American Wind Energy Association. Pour donner une idée du bond accompli, rappelons qu'en 1981 le souffle d'Éole ne fournissait que 15 MW.

La Californie produit actuellement 80% de l'énergie éolienne de la planète. Le Danemark suit avec 16%. Ce petit pays nordique réserve déjà 2% de son bilan énergétique national à l'éolienne, une part que le gouvernement veut quintupler d'ici l'an 2000.

En plus des économies d'échelle que les promoteurs américains ont pu réaliser en entreprenant un programme de construction important, c'est l'augmentation de la puissance des éoliennes qui a contribué à faire baisser le prix par unité énergétique. Il y a dix ans le plus gros aérogénérateur fournissait 125 kilowatts (kW); aujourd'hui des éoliennes de 450 kW sont proposées aux producteurs d'électricité. Ainsi U.S. Wind Power fournit une électricité qui lui coûte environ cinq sous le kilowatt-heure à produire, soit à peu près ce que coûterait l'électricité du projet québécois d'hydroélectricité Grande-Baleine.

«Ce qui étonne les Américains, c'est qu'au Québec on néglige notre potentiel éolien, un potentiel des plus notables en Amérique du Nord, signale David Cliche. Ils ne comprennent pas que nous ne nous soyons pas gardés à la fine pointe de la technologie en matière d'éolienne.» Selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne, le potentiel québécois s'élèverait en théorie à 200.000 MW.

Une expertise abandonnée

Hydro-Québec a reçu, au printemps dernier, une proposition de la U.S. Wind Power qui vise la réalisation de deux parcs d'éoliennes en Gaspésie. Ces parcs correspondraient à une puissance installée de 100 MW et seraient reliés au réseau principal. «A première vue le projet est intéressant, admet prudemment Francis Dupuis, directeur de la production privée à Hydro-Québec. Ce serait un contrat à long terme: nous paierions pour l'énergie livrée tandis que le promoteur assurerait la construction, l'exploitation et l'entretien des parcs.» Il faudra prévoir une année pour faire l'évaluation des sites sur lesquels seraient établies les éoliennes américaines.

Ce projet s'ajoute à celui des Iles-de-la-Madeleine pour lequel Hydro-Québec s'apprête, au moment de mettre sous presse, à lancer un appel d'offres. Encore là, c'est le promoteur qui verra à la réalisation et à l'exploitation des éoliennes. Beaucoup plus modeste, le parc totaliserait cinq mégawatts de puissance installée. Les éoliennes permettraient à Hydro-Québec d'économiser 10% du combustible employé pour produire l'électricité des Madelinots avec l'actuelle centrale au diesel.

Serait-ce donc les vrais débuts de l'énergie éolienne au Québec? Dans les années 1970, Hydro-Québec a pourtant consacré quelques millions de dollars au développement d'une éolienne à axe vertical de type Darius. L'éolienne a été construite aux Iles-de-la-Madeleine et a tenu quelques années. A la suite d'un bris dans le système de freinage, l'éolienne s'emballait avant de s'effondrer, emportant dans sa chute les quelques espoirs qu'Hydro-Québec entretenait à l'endroit du vent.

Une autre grande éolienne de même type a été construite à Cap-Chat, en Gaspésie, par Hydro-Québec en collaboration avec le Conseil national de la recherche (CNR) au coût de 35 millions de dollars. Vendue à la firme SNC-Lavalin qui l'a récemment cédée à un promoteur privé, cette éolienne à axe vertical a une capacité de production de 3,8 MW. Aujourd'hui, cette technologie cède le pas en Europe et aux États-Unis à l'éolienne à axe horizontal. De fabrication danoise, une éolienne à axe horizontal a été installée à Kuujuaq dans le Nouveau-Québec, en 1987, par Hydro-Québec. Petite productrice, elle n'est pas reliée au réseau et vise avant tout à tester les matériaux pour leur résistance au froid.

Pour l'heure, la Société d'État ne compte pas se mêler de près à la recherche et au développement d'éoliennes québécoises. Elle promet seulement d'acheter l'électricité produite. «Il n'est pas question de réinventer la roue, mieux vaut suivre ce qui se fait ailleurs», soutient Francis Dupuis.

«Je considère que l'énergie éolienne a un potentiel incroyable à l'échelle mondiale, surtout dans les pays où on utilise l'énergie thermique, estime pour sa part Luc Gagnon, conseiller en planification environnementale pour Hydro-Québec. Mais il est loin d'être démontré qu'elles ont leur place là où on produit de l'hydroélectricité. Il faut savoir que lorsque le vent ne souffle plus, les éoliennes arrêtent et la production d'électricité qui leur est rattachée cesse. Il faut quelque chose pour prendre immédiatement la relève afin de continuer à alimenter le réseau. Une légère baisse de vent pendant cinq minutes est suffisante pour perturber tout le réseau. Aux Iles-de-la-Madeleine, le recours à l'éolienne en complément des génératrices est cependant logique: on estime pouvoir de temps à autre se passer d'un ou deux groupes de génératrices au diesel et sauver beaucoup de carburant polluant.»

Une énergie complémentaire

En mars dernier, l'Association canadienne de l'énergie éolienne (AGEE) a présenté un mémoire devant la Commission parlementaire chargée d'étudier la proposition de plan de développement d'Hydro-Québec. On y formule trois recommandations: évaluer la ressource éolienne du territoire, construire un parc d'une puissance de 25 à 35 MW afin de mettre à jour le savoir-faire québécois et évaluer les possibilités d'intégration des éoliennes à l'actuel réseau électrique.

Le mémoire fait aussi état de la conjoncture devenue favorable à l'éolienne. Mais il n'a pas convaincu Luc Gagnon qui le qualifie carrément d'utopique. «D'après leur mémoire, déduit-il, ils croient possible de remplacer les projets de barrages hydroélectriques sur les rivières Grande-Baleine, Nottaway, Broadback et Rupert par des éoliennes. Vous imaginez? Les éoliennes devront donc fournir en tout 12.000 MW! Le scénario que le mémoire propose bien sérieusement, c'est de construire des parcs d'éoliennes dans les meilleures zones de vents du Québec, c'est-à-dire sur plusieurs centaines de kilomètres de côtes en Gaspésie, à la baie James et sur la Côte-Nord. Si on tient compte des zones écologiquement sensibles, il n'y aura plus de littoraux au Québec qui ne seraient pas couverts d'espèces de buildings de 20 étages en forme d'éolienne!»

«Il n'est pas question de remplacer l'hydroélectricité par l'éolienne, soutient pourtant Réal Reid, ancien président de l'Association et aussi ingénieur-chercheur à l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ). Le vent nous paraît surtout une bonne source d'énergie complémentaire. On peut parfaitement intégrer un parc d'éoliennes au réseau hydroélectrique, mais Hydro a toujours fait le raisonnement de ne combiner ses éoliennes qu'à des génératrices au diesel. L'idée, c'est de planifier des parcs éoliens avec des barrages hydroélectriques.» David Cliche ajoute: «Y a-t-il une énergie plus complémentaire? Lorsqu'il vente, on pourrait laisser l'eau s'accumuler dans les réservoirs, puis la laisser passer dans les turbines quand le vent cessera. C'est ça le vrai couplage éolien-hydraulique.»

Une belle occasion de procéder à un mariage éolien-hydraulique pourrait se présenter dans le cadre du projet de barrage de Sainte-Marguerite-3 (SM-3), sur la Côte-Nord. Jacques Tellier, un ingénieur-conseil, en a fait la

démonstration pour l'ACEE en commission parlementaire. Le détournement des deux principales rivières tributaires de la Moisie, la rivière aux Pécans et la rivière Carheil, permet d'augmenter de 450 gigawatt-heures la production électrique du futur barrage hydroélectrique SM3. L'ingénieur avance que ces gigawatt-heures supplémentaires peuvent très bien être obtenus avec des éoliennes. Une proposition qui tombe pile, d'autant plus que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a déconseillé le détournement des deux tributaires de la rivière Moisie.

«De fait, on peut très bien se passer de l'apport d'eau de ces deux rivières et produire la quantité d'énergie souhaitée en adoptant un scénario qui laisserait une place à l'éolienne, explique Jacques Tellier. Cela nécessite un parc de 250 éoliennes ayant au total une puissance de 120 MW, soit l'équivalent de ce que veut bâtir la U.S. Wind Power en Gaspésie. Au coût actuel des éoliennes, cela représente un investissement de 150 millions de dollars. En comparaison, le détournement des rivières proposé par Hydro-Québec coûterait 375 millions de dollars.»

Une filière acceptable?

La préoccupation d'Hydro-Québec, c'est de subvenir aux besoins quand arrive la période de pointe, c'est-à-dire quand les hydro-québécois ont besoin de la plus grande quantité d'électricité en faisant fonctionner tout à la fois: du lave-vaisselle au téléviseur en passant par le chauffe-eau, la cuisinière et le système de chauffage. C'est en hiver que surviennent ces périodes. «Or, c'est justement en hiver qu'il vente le plus, précise M. Reid. Ça fait de l'option éolienne une alternative énergétique tout à fait appropriée pour nous.»

Luc Gagnon n'endosse pas ce raisonnement. Il croit au contraire que, en hiver, les éoliennes seraient en panne de vent la moitié du temps. «Ce n'est qu'en réalisant des bilans annuels qu'on pourrait savoir où installer les parcs et estimer correctement leur rendement. Sauf pour les Iles-de-la-Madeleine, on ne possède pas ce type de bilans.» M. Gagnon rappelle que, si le vent tombe alors que la demande en électricité est forte, le réseau devra compenser. Dans ce cas, trois scénarios sont possibles: fournir plus d'hydroélectricité (les barrages devant alors être conçus en conséquence); produire une énergie d'appoint, soit dans nos foyers (chauffage bi-énergie), soit grâce à une centrale thermique; importer de l'électricité américaine.

Par ailleurs, avant toute réalisation d'un mégaprojet éolien, il y a également un facteur social à considérer. «Si actuellement il y a un courant favorable au regard de l'énergie éolienne dans l'opinion publique, il va s'éteindre instantanément quand il faudra choisir un endroit où mettre ces éoliennes hautes comme des bâtiments de 20 étages, assure M. Gagnon. Vous allez voir que l'opposition va devenir féroce.» Verrons-nous alors se reproduire une nouvelle «affaire Grondines-Lotbinière»? Critiquant la pollution visuelle causée par les fils et les pylônes qui devaient transporter l'électricité par-dessus le fleuve à la hauteur du village de Grondines, les gens des environs ont mené une campagne virulente contre le projet d'Hydro-Québec. La société d'État a dû reculer et modifier ses plans. La ligne passe aujourd'hui sous le fleuve.

Enfin, des parcs d'éoliennes posent aussi un problème... aux oiseaux. Ceux-ci ne voient pas toujours les pales qui tournent. En Californie, depuis 1989, plusieurs centaines d'aigles et de rapaces ont ainsi été happés et tués. Cependant, en installant à l'avenir des émetteurs d'ultrasons, les promoteurs pensent pouvoir effaroucher et ainsi tenir à l'écart la faune ailée.

Des débats en perspective? «On peut prendre tout le temps qu'il nous faut pour les faire, glisse Jacques Tellier. Alors qu'il faut des années pour construire un barrage hydroélectrique, on doit prévoir six mois de travaux pour construire un parc d'éoliennes!»

De la farine à l'électricité

Le processus mécanique de l'éolienne est en somme tout simple. La force du vent fait tourner les pales de l'éolienne qui constitue en quelque sorte une turbine. L'énergie cinétique de l'air est ainsi convertie en énergie mécanique. Longtemps cette énergie a permis de moudre la farine: c'était l'époque des moulins à vent. Aujourd'hui elle actionne des génératrices qui produisent l'électricité voulue.

Il y a deux grandes familles d'éoliennes. Celles à axe verticale ont l'allure de grands batteurs à oeufs. Quant aux

éoliennes à axe horizontal qui gagnent en popularité depuis une décennie, elles ont retrouvé leur allure de moulin à vent.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1992 -
Francvert, Vol. 9, no 6, p.
17-19

Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots

Par Yves Ouellet

Yves Ouellet collaborait à Francvert à titre de journaliste pigiste

Note de la rédaction : Au moment de produire ce reportage, une étude réalisée par les scientifiques David Lavigne et Susan Wallace, de l'Association internationale des mammifères marins, de Guelph en Ontario, en arrivait à la conclusion que les phoques ne pouvaient être tenus responsables de la baisse de

réserves de morues dans l'Atlantique-Nord. Dans le cadre de cette étude, 9200 estomacs de phoques ont été analysés et seul un petit nombre contenaient de la morue. Selon ce que rapportait une dépêche de la Presse canadienne, la section canadienne de l'International Fund for Animal Welfare «a exprimé l'espoir que le rapport mette un terme aux demandes de «massacre des phoques», sous prétexte qu'ils mangent de grandes quantités de morues. Cette étude devrait constituer le cercueil du lobby des tueurs», a indiqué l'International Fund.

Mais selon Mike Hammill de l'Institut Maurice-Lamontagne, un centre de recherches du ministère fédéral des Pêches et des Océans, ces conclusions sont prématurées et l'étude est incomplète, puisqu'elle porte sur des analyses de phoques récoltés seulement sur les côtes. Pour déterminer avec rigueur si les phoques consomment de la morue, a précisé M. Hammill, il faudrait connaître leurs habitudes

[« précédente](#)
1 / 9
[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosreur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Politrs, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la
parution des
dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1992 - Francvert, Vol. 9, no 6, p. 17-19

Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots

Par Yves Ouellet

Yves Ouellet collaborait à Franvert à titre de journaliste pigiste

Note de la rédaction : *Au moment de produire ce reportage, une étude réalisée par les scientifiques David Lavigne et Susan Wallace, de l'Association internationale des mammifères marins, de Guelph en Ontario, en arrivait à la conclusion que les phoques ne pouvaient être tenus responsables de la baisse de réserves de morues dans l'Atlantique-Nord. Dans le cadre de cette étude, 9200 estomacs de phoques ont été analysés et seul un petit nombre contenaient de la morue. Selon ce que rapportait une dépêche de la Presse canadienne, la section canadienne de l'International Fund for Animal Welfare «a exprimé l'espoir que le rapport mette un terme aux demandes de «massacre des phoques», sous prétexte qu'ils mangent de grandes quantités de morues. Cette étude devrait constituer le cercueil du lobby des tueurs», a indiqué l'International Fund.*

Mais selon Mike Hammill de l'Institut Maurice-Lamontagne, un centre de recherches du ministère fédéral des Pêches et des Océans, ces conclusions sont prématurées et l'étude est incomplète, puisqu'elle porte sur des analyses de phoques récoltés seulement sur les côtes. Pour déterminer avec rigueur si les phoques consomment de la morue, a précisé M. Hammill, il faudrait connaître leurs habitudes alimentaires lorsqu'il sont au large, particulièrement dans le détroit de Cabot. Or, aucun échantillonnage n'a été pris dans ce secteur.

Partout à travers le monde, les chasseurs de phoques des Iles-de-la-Madeleine ont été «jugés et condamnés». Et au-delà des chasseurs, ce sont en fait tous les Madelinots qui appuient cette forme de récolte faunique qui ont été jugés et condamnés sans appel, autant dans leur propre pays que par les Américains (qui, il y a 200 ans, ont totalement décimé le morse des Iles-de-la-Madeleine) ou par la Communauté des pays européens (qui n'a pourtant pas su protéger les phoques de la Méditerranée). Aux yeux du monde entier, une autre «étoile de David» a été accolée aux 15.000 habitants des îles et plus particulièrement à ses quelques centaines de chasseurs qui portent maintenant l'étiquette indélébile de tueurs sanguinaires!

On retrouve en fait quatre espèces de phoques aux Iles-de-la-Madeleine: le phoque du Groenland, le phoque gris, le phoque commun et le phoque à capuchon. L'espèce la plus abondante (et aussi la plus connue) est le phoque du Groenland dont un million de têtes se retrouvent sur les glaces des îles. Au total, le troupeau canadien de phoques du Groenland compte entre trois et quatre millions d'individus. Cette espèce séjourne l'été dans l'Arctique et migre à l'automne vers le Labrador et le golfe du Saint-Laurent pour venir donner naissance, en mars, à un seul petit par couple, le célèbre blanchon tant convoité pour sa fourrure blanche.

Une population piégée

Mais se peut-il que les Madelinots aient été piégés par de puissants groupes écologiques internationaux qui ont vu dans le blanchon un symbole, une image ou une marque de commerce capable d'attendrir à coup sûr le cœur de riches Californiens ou Newyorkais, puis de les amener à délester leur bourse à l'avantage de ceux qui s'affichent comme les seuls protecteurs de ces magnifiques petits «toutous» de peluche aux grands yeux sombres éplorés?

Avec le sentiment d'avoir été pris en otage depuis 15 ans, les Madelinots prennent aujourd'hui la parole pour dénoncer les groupes soi-disant écologiques qui ont amené l'interdiction de la chasse commerciale aux phoques en 1983. Si l'on considère le point de vue des Madelinots qui n'a jamais été entendu, on découvre une population qui, sans le moindre recours, a été dépossédée d'une activité ancestrale importante sur les plans culturel et économique, soit la chasse aux phoques qui a toujours contribué à l'équilibre écologique.

Le blanchon est bien sûr un animal plus que superbe. De tous les nouveau-nés du bestiaire universel, il est le plus pur, le plus doux, le plus dépendant. Konrad Lorenz, le grand spécialiste en comportement animal, affirmait que le visage du bébé-phoque était celui qui évoquait le plus celui de l'enfant et que, ce faisant, il suscitait le plus grand potentiel d'apitoiement humain. Brigitte Bardot a laissé entendre qu'il pleurerait à la vue des chasseurs; en fait, ses yeux sont toujours humides, ce qui les protège du vent et du soleil. On a rapproché son cri de celui du poupon appelant désespérément sa mère. Des membres de Greenpeace les ont aspergés de peinture pour les sauver... mais les a condamnés à mort du même coup, les mères les ayant abandonnés par la suite. On a aussi affirmé qu'il était menacé de disparition, ce qui n'a jamais été le cas. A beau mentir... On persiste encore dans cette désinformation et les touristes américains, que le pourvoyeur Natural Habitat amène à Cap-aux-Meules pour observer les blanchons, arborent encore leur «T-shirt» où on peut lire, comme une provocation, «Sauvez les phoques: espèce menacée d'extinction». Tenus loin de la population locale, ces gens s'en retourneront avec un préjugé renforcé.

Conscient de l'effet visuel radical d'une tache de sang giclant sur une fourrure blanche et sur une banquise tout aussi blanche, surtout en gros plan et dans un montage répétitif très martelant, les défenseurs des bébés phoques se sont aussi dotés d'un film qui a eu un franc succès international. Ce film a supporté l'une des toutes premières et des plus vastes opérations de marketing «environnementaliste» qu'on ait vues. «Trucage», clame-t-on à l'unisson aux Iles, en pensant à ce «reportage» qui a profondément blessé la population.

Un trucage

Wellie Lebel, de l'île du Havre-Aubert, n'est pas un tueur sanguinaire. C'est un sage de 72 ans. Un pêcheur et un chasseur, comme son grand-père Daniel, mort sur les glaces en mars 1911, à la chasse aux phoques. Personne ne connaît et n'aime les phoques plus que lui. Pendant des années, il a guidé sur la banquise les scientifiques ou les journalistes comme Serge Deyglun: «Deyglun lui-même a payé 10 \$ un gars de Havre-aux-Maisons pour qu'il écorche, devant sa caméra, un blanchon vivant. Les chasseurs n'ont jamais fait ça parce que ça ne donne rien et que c'est dangereux. Quand ils ont montré ce film à New York, il y avait l'énorme dessin d'un blanchon qu'un chasseur abattait et une mare de sang qui coulait dans la rue», raconte-t-il.

L'attaque serait-elle encore plus vicieuse qu'on ne pourrait le croire? Biologiste et environnementaliste, Lucie D'Amours se demande encore: «pourquoi s'en est-on pris aux Madelinots, alors que les plus grands chasseurs sont les Terre-Neuviens et que la chasse à la carabine des Inuit est infiniment plus cruelle?» Autant que le blanchon, les Madelinots ont été une proie facile issue d'une autre culture. Ils étaient tout désignés pour servir de barbares béats.

Même le gouvernement canadien est resté impuissant. Selon Jean-Yves Roy, du ministère fédéral des Pêches et des Océans, «ces groupes ont atteint leurs fins par des méthodes spectaculaires auxquelles le gouvernement ne pouvait répondre que par des méthodes diplomatiques». Le manège se répète encore de nos jours.

Toute cette opération, qui aurait pu être fort louable si elle avait eu de véritables fondements écologiques au lieu d'être axée sur la seule émotivité, a nettement atteint ses objectifs de financement chez des groupes comme International Fund for Animal Welfare, Greenpeace, la Fondation Franz Weber et d'autres, mais elle a nié la véritable protection des phoques. Après avoir provoqué l'arrêt de la chasse d'un animal qui n'était aucunement menacé, les groupes protectionnistes ont contribué à l'apparition d'un problème concret et sérieux: la surpopulation.

Yves Leblanc n'est pas lui non plus un tueur sanguinaire. Employé permanent de l'Association des chasseurs de phoques, c'est un gestionnaire qui essaie d'assurer la survie de sa collectivité. Il n'hésite pas, pour sa part, à relier l'explosion démographique des phoques à la disparition de la morue: «Nous ne nions pas que la surpêche internationale y soit pour beaucoup, mais il faut aussi comprendre que les phoques et les morues ont en partie le même régime alimentaire et que la concurrence est maintenant déstabilisée».

Il est extrêmement difficile d'évaluer la population totale de phoques du Groenland dans le golfe du Saint-Laurent. Le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique émet toutefois l'hypothèse qu'en 1983, la population totale était de moins de deux millions. Maintenant, elle pourrait atteindre entre trois et quatre millions, à un moment où le taux de croissance démographique démarre en flèche. On commence d'ailleurs à sentir les effets de l'écroulement du marché de la fourrure en 1983, les jeunes d'alors commençant à mettre bas, la maturité sexuelle chez le phoque étant atteinte à l'âge de cinq ou six ans. A cela s'ajoute, selon le biologiste Robert Michaud du Groupe de recherche et d'éducation en milieu marin, un autre facteur déstabilisateur: la disparition du requin dans le golfe à cause de la pêche de fond. Cet important prédateur du phoque n'intervient plus dans l'équilibre naturel.

Dès 1976, le Dr David E. Sergeant se disait convaincu qu'en maintenant à un maximum de 1.600.000 bêtes le troupeau de phoques du Groenland qui descend chaque année à Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent, la reproduction demeurerait à un point optimal. Nous en compterons bientôt trois fois plus. «Les phoques ne font pas exception aux grands principes biologiques, dit-il: lorsqu'il y a surpopulation, apparaissent les problèmes de santé, d'alimentation et de reproduction».

L'observation des blanchons

Depuis quatre ans, une nouvelle activité sonne un éveil momentané de l'industrie touristique hivernale aux Îles-de-la-Madeleine. Une moyenne de 600 touristes, à 85% étrangers, viennent y observer les blanchons durant les deux semaines où ils demeurent sur la banquise. Le tiers du troupeau canadien se tient dans le golfe, au large de l'archipel québécois où les blanchons sont très facilement abordables. Les pourvoyeurs étrangers voient là l'occasion d'amener de l'eau au moulin de leur cause, en donnant accès à l'animal chéri, tout en minimisant les contacts avec la population locale.

L'organisme québécois Nortour a au contraire choisi de travailler en collaboration avec une entreprise locale, le Château Madelinot de Cap-aux-Meules. En trois jours, on propose aux visiteurs la projection de films sur les phoques et sur les îles. On invite des conférenciers, des spécialistes et, surtout, on offre les services d'un guide madelinot qui risque de faire découvrir un autre côté de la médaille à des visiteurs médusés.

Léonard Chevrier non plus n'est pas un tueur sanguinaire. Pourtant, plusieurs le jugeraient comme tel, puisqu'à 33 ans, il a déjà 19 saisons de chasse derrière lui. Il est donc préoccupé par la bonne gestion du troupeau. Il agit aussi comme guide auprès des touristes. A ceux qui le souhaitent, il parle du comportement des phoques, de la chasse et des craintes des gens d'ici: «Nous observons de plus en plus de phoques malades qui n'ont plus que la peau et les os, qui ont perdu de grandes plaques de fourrure ou qui ont été attaqués par d'autres phoques», explique-t-il aux touristes qui s'étonnent de voir de nombreux blanchons rachitiques autour d'eux.

Les diagnostics fusent de toutes parts quant à ce phénomène. Certains y voient déjà des conséquences de la surpopulation, mais les chasseurs les plus expérimentés parlent plutôt de la responsabilité des visiteurs dont les hélicoptères se posent en plein milieu du troupeau, faisant fuir des femelles qui abandonnent leur petit. Serait-ce possible que ces gens qui veulent sauver les blanchons les tuent innocemment par leur présence? Ce serait le comble! On pourrait cependant corriger cette situation en atterrissant en retrait du troupeau.

Selon les scientifiques qui oeuvrent sur la banquise, ce sont les mouvements des glaces qui auraient pu retarder la mise bas et provoquer une mue prématurée. Qui dit vrai? Chose certaine, on ne peut parler d'épidémie actuellement, mais la bombe est déjà amorcée. Mike Hammill, un scientifique de l'Institut Maurice-Lamontagne spécialisé dans l'étude de la croissance des phoques, nous apprend qu'il y a eu, il y a trois ans, une épidémie chez les phoques communs d'Europe et qu'on a retrouvé le même virus chez un phoque du Groenland mort sur les plages de l'Île-du-Prince-Édouard à l'été 1991. Le virus est ici. Il ne lui manque pour se propager que les conditions propices à son développement. Lucie D'Amours craint que ce virus ne mette en péril la survie d'une grande partie du troupeau.

La chasse

En 1986, la Commission royale sur les phoques et la chasse aux phoques, que dirigeait le célèbre juge Albert Malouf, concluait qu'en 1982 et 1983, l'action du lobby international contre la chasse avait injustement touché de nombreuses personnes et que tous les Canadiens devaient collaborer pour les aider. Parmi ses conclusions, on pouvait lire: «Les opérations de chasse ne font courir aucun danger important aux populations de phoques. La Commission reconnaît toutefois la forte opposition du public à l'abattage au gourdin des bébés phoques et conclut qu'il est irréaliste d'envisager la reprise de la chasse aux petits.» Ce avec quoi tous les chasseurs sont maintenant d'accord. Ce qu'ils veulent? Serge Solomon, un de leurs porte-parole, dit vouloir reprendre la chasse aux adultes, pour leur viande. On peut aujourd'hui récupérer 100% de l'animal. Sa chair est excellente au goût et riche en protéines. Mais il faudra modifier la loi et cela exige un renversement de l'opinion populaire.

Quant à la méthode de chasse, il est certain qu'elle peut sembler dure. Frapper le crâne de l'animal avec un gourdin est pourtant le moyen le plus efficace. Le biologiste Paul Montreuil confirme: «le gourdin permet de tuer l'animal instantanément», ce qui n'est le cas d'aucune chasse à l'arme à feu. Lucie D'Amours va plus loin: «C'est une des meilleures chasses qui existent du point de vue de l'efficacité. Elle est, de plus, entourée d'une tradition ancestrale et elle est régie par un code d'éthique sévère». La plupart des environnementalistes des Îles partagent cette perception et appuient le retour de la chasse, d'autant plus qu'une chasse bien gérée contribue directement à l'équilibre et à la santé du troupeau.

Si, par le passé, les Madelinots ont été condamnés sans autre forme de procès, peut-être faudrait-il aujourd'hui leur reconnaître un «droit d'appel» avant qu'une tragédie écologique (une vraie, cette fois) ne leur donne raison. Sinon, les groupes soi-disant écologiques qui ont entraîné l'arrêt de la chasse aux phoques auront fort probablement, et plus tôt qu'on ne le pense, à porter la responsabilité d'une menace implacable sur le troupeau du golfe du Saint-Laurent.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1993 -
Franc-vert, Vol. 10, no 6,
p. 34-35

Des écolos devant les tribunaux

par Clôde de Guise

Clôde de Guise collaborait régulièrement à FrancVert à titre de journaliste pigiste

Commotion au sein du Comité d'environnement de Chicoutimi! En ce matin de 1991, un huissier se présente au bureau du Comité et remet très officiellement un document qui donne à tous des frissons dans le dos: on y apprend que le Comité et son porte-parole font l'objet d'une poursuite de deux

millions de dollars et devront se présenter devant le juge dans les jours à venir.

De telles actions légales contre des écologistes sont plutôt récentes au Québec. Ce moyen d'intimidation, auquel recourent de plus en plus de promoteurs de projets, est en vogue aux États-Unis depuis le milieu des années 80. Les écologistes américains, dont des centaines ont déjà été poursuivis, ont créé l'acronyme SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) pour identifier ce type nouveau de poursuites légales. Au pays, c'est dans l'Ouest canadien que le SLAPP progresse le plus rapidement, sous la gouverne des grandes compagnies d'exploitation forestière, comme MacMillan Bloedel qui poursuit actuellement The Friends of Clayoquot.

Intimider les détracteurs

«Les promoteurs sont des gens ambitieux et organisés,

[« précédente](#)

1 / 6

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la
parution des
dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1993 -Franc-vert, Vol. 10, no 6, p. 34-35

Des écolos devant les tribunaux

par Clôde de Guise

Clôde de Guise collaborait régulièrement à FrancVert à titre de journaliste pigiste

Commotion au sein du Comité d'environnement de Chicoutimi! En ce matin de 1991, un huissier se présente au bureau du Comité et remet très officiellement un document qui donne à tous des frissons dans le dos: on y apprend que le Comité et son porte-parole font l'objet d'une poursuite de deux millions de dollars et devront se présenter devant le juge dans les jours à venir.

De telles actions légales contre des écologistes sont plutôt récentes au Québec. Ce moyen d'intimidation, auquel recourent de plus en plus de promoteurs de projets, est en vogue aux États-Unis depuis le milieu des années 80. Les écologistes américains, dont des centaines ont déjà été poursuivis, ont créé l'acronyme SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) pour identifier ce type nouveau de poursuites légales. Au pays, c'est dans l'Ouest canadien que le SLAPP progresse le plus rapidement, sous la gouverne des grandes compagnies d'exploitation forestière, comme MacMillan Bloedel qui poursuit actuellement The Friends of Clayoquot.

Intimider les détracteurs

«Les promoteurs sont des gens ambitieux et organisés, rappelle Yves Corriveau, avocat au Centre québécois du droit de l'environnement. Lorsqu'ils se lancent dans un nouveau projet, c'est à coup de centaines de milliers de dollars et souvent de millions de dollars. Cela explique parfaitement leur détermination à arriver à leurs fins». Le SLAPP est une tactique pour accabler les détracteurs des projets, de façon à les intimider.

Il existe quelques indices permettant d'identifier qu'il s'agit bien d'une poursuite de type SLAPP. D'abord, le libelle diffamatoire est invoqué comme principal motif des poursuites légales intentées. Les gens sont le plus souvent accusés de diffamation, le libelle se rapportant à l'écrit, précise Yves Corriveau. «La diffamation, poursuit-il, se définit par le fait qu'on dévoile de l'information, qu'elle soit exacte ou erronée, dans l'intention de nuire à quelqu'un.» Par ailleurs, la mise en accusation est généralement doublée d'une injonction interlocutoire qui cloue littéralement le bec de l'accusé. Ensuite, le montant invoqué dans la poursuite est très élevé proportionnellement au préjudice réel. Et le tout se solde, plus souvent qu'autrement, par l'abandon des poursuites.

Le SLAPP à la québécoise

On dénombre près de 400 groupes écologiques au Québec, dont une trentaine sont actifs sur la scène publique. Actuellement, moins d'une dizaine d'individus, généralement porte-parole du groupe, sont sous accusation. Parmi ceux qui font l'objet d'une poursuite majeure, mentionnons Pierre Gravel, porte-parole du Comité d'environnement de Chicoutimi. Lui et son groupe sont poursuivis pour la fabuleuse somme de deux millions de dollars pour libelle diffamatoire et dommages-intérêts, à la suite de leurs sorties publiques contre un projet de complexe domiciliaire de 281 habitations haut-de-gamme, intégré à un terrain de golf. Ce projet, évalué à environ 30 millions de dollars, a été présenté par Immeubles Murdock qui intente l'action en justice. Dans ce dossier, les environnementalistes ont notamment dénoncé le fait que le projet s'implante par dézonages successifs, contre la volonté des agriculteurs. «De prime abord, explique Pierre Gravel, cette poursuite a mis énormément de pression sur tout le Comité. Une vraie douche d'eau froide!» Mais une fois le choc passé, M. Gravel affirme que le groupe a choisi de ne pas se laisser intimider. Au contraire, cette poursuite a rendu public le débat et polarisé l'opinion. «En plus, ajoute-t-il, cela nous a permis de mieux comprendre le système judiciaire et nous savons aujourd'hui que des avocats sont prêts à nous défendre. Maintenant, nous ne craignons plus ce genre de poursuite dont le seul objectif est de nous faire taire.»

Un autre cas notable est celui de Guy Coté, de l'Association pour la conservation du mont Pinnacle (ACMP). Ce groupe se bat, depuis dix ans, pour conserver un des derniers massifs à l'état naturel, à proximité de Montréal. A l'été 1988, un projet des Entreprises Sibeca est dévoilé: il consiste à développer près de 325 ha du flanc nord de la montagne et à y construire 200 luxueuses résidences, un centre de ski privé et un golf de 18 trous, un projet estimé à plus de 60 millions de dollars. L'ACMP s'est aussitôt opposée au projet de développement. Guy Coté, alors porte-parole de l'Association, est bientôt poursuivi par le promoteur pour une somme de 750.000 \$ pour libelle diffamatoire et il est encore aujourd'hui sous le coup d'une injonction interlocutoire. En guise de réaction, M. Coté intente à son tour une poursuite de 50.000 \$ contre le promoteur pour libelle diffamatoire. Voilà une pratique courante de la part des poursuivis dans

les causes de SLAPP; cela augmente la difficulté à rendre un jugement et mène généralement à l'abandon des poursuites. Reste que M. Côté vit une situation cauchemardesque dont il refuse de parler. Par ailleurs, l'ACMP demeure active dans le dossier, assure son président, Richard Sommer.

Pour sa part, la saga judiciaire d'Action-Écologie et du Comité de citoyens de Saint-Jean-de-Matha commence lorsque ces groupes s'opposent publiquement à l'agrandissement du lieu d'enfouissement et dénoncent une mauvaise pratique qui entraîne la contamination de la nappe phréatique. La compagnie Bérou-Transvick intente alors une poursuite pour libelle diffamatoire contre deux membres influents du groupe Action-Écologie et contre un membre du Comité de citoyens, pour une somme de 125.000 \$ par individu. Cela n'a pas éteint pour autant l'ardeur des groupes à défendre le dossier.

A quand le fonds de soutien?

Tous les cas cités démontrent assez clairement que ce sont les «grandes gueules» qu'on tente de museler. Certains écologistes vous diront même qu'une poursuite déposée contre eux serait une occasion en or de faire aux promoteurs un procès sur la place publique. «Mais il faut faire attention, rétorque Yves Corriveau. Prendre la poursuite à la légère, c'est jouer avec le feu parce que ce type de procédures peut acculer à la faillite financière le groupe ou l'individu poursuivi.»

Par conséquent, conseille-t-il, la première règle à suivre lorsqu'on est l'objet d'une poursuite pour libelle diffamatoire est de consulter un avocat pour établir qu'il s'agit bien, à première vue, d'un cas de diffamation. C'est à partir de ce moment qu'il faut desserrer les cordons de la bourse et, souvent, racler les fonds de tiroir. Yves Corriveau évalue que, pour une cause sans complication et sans appel, la personne poursuivie peut facilement engouffrer de 5000 \$ à 20.000 \$ en honoraires. Ces frais ne seront jamais remboursés. Le petit jeu légal peut s'échelonner sur trois bonnes années parce que, lorsque le promoteur a obtenu une injonction interlocutoire, plus rien ne le presse d'obtenir un jugement. De toute façon, ce n'est pas la finalité de la poursuite.

A ce jour, la majorité des individus et des groupes mis en accusation ont bénéficié d'un modeste soutien financier et d'un gros appui moral du milieu environnant. «Les poursuites seront sans doute moins nombreuses lorsque le milieu environnemental se sera doté d'un fonds monétaire collectif de soutien permettant, le cas échéant, de poursuivre ou de se défendre», soutient Yves Corriveau. Déjà, certains groupes tentent d'appliquer des mesures préventives aux poursuites. Par exemple, les membres du conseil d'administration de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) bénéficient d'une assurance contre d'éventuelles poursuites. De plus, l'organisme étudie la possibilité de recourir à un plan d'assurance collective pour protéger de la même façon l'ensemble de ses groupes affiliés.

Les lois silencieuses

On doit s'attendre à ce que les promoteurs recourent de plus en plus aux poursuites de type SLAPP. Pour Yves Corriveau, les secteurs les plus touchés seront ceux du développement industriel, du développement immobilier et de la gestion des déchets solides. Aux États-Unis, il est généralement admis que le SLAPP est une pratique qui brime la liberté d'expression des citoyens cherchant à défendre leurs droits en matière d'environnement et qu'il porte une sérieuse atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie! Certains États ont même légiféré pour protéger les citoyens contre les poursuites de type SLAPP.

Au Québec, la loi reste silencieuse sur le sujet. Par contre, une porte s'ouvrira sous peu du côté du nouveau Code civil qui entrera en vigueur en janvier 1994. «L'article 1472 apporte une note d'espoir concernant la sécurité publique», estime l'avocat Corriveau. «Toute personne, y lit-on, peut se dégager de sa responsabilité pour le préjudice causé à autrui par suite de la divulgation d'un secret commercial, si elle prouve que l'intérêt général l'emportait sur le maintien du secret et, notamment, que la divulgation de celui-ci était justifiée par des motifs liés à la santé ou à la sécurité du public.» Les avocats trouveront peut-être là les munitions pour éviter aux écologistes les plus gros «SLAPP-shot»!

Attention aux poursuites!

Voici quelques conseils pratiques pour éviter les poursuites, selon Me Yves Corriveau, avocat au Centre québécois du droit de l'environnement:

- suivre une formation sur la manière d'obtenir et de divulguer l'information en environnement sans être poursuivi;
- bien connaître le promoteur et le projet;
- éviter l'improvisation et la personnalisation (par exemple, ne pas traiter votre protagoniste de criminel et ne pas porter atteinte à sa réputation);
- dénoncer des faits appuyés sur des preuves et, surtout, ne pas prêter d'intentions;
- participer à un fonds monétaire collectif de soutien pour la défense des groupes et des individus poursuivis en environnement.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1994,
Vol. 11, no 6, p. 18-22

Des tourbières pour demain

par Jean Cazes

D'exploitation de type minier, la récolte de la tourbe doit devenir une exploitation de type renouvelable. Les moyens: des règles de récolte et des techniques de restauration.

Fin juin. Nos regards se perdent presque à l'infini sur une plaine colorée couverte d'arbustes, les éricacées: en fleurs, celle-ci transforment les lieux en jardin. Près d'une mare, la prudence est de rigueur pour ne pas nous enfoncer dans un tapis flottant! L'attention

est d'autant plus difficile à accorder que des oiseaux rarement observés dans la région se montrent à tout moment et que de nombreux moustiques bourdonnent à nos oreilles. Les plantes insectivores ajoutent une touche exotique au paysage... Çà et là, dans des endroits plus secs, épinettes noires et mélèzes rabougris nous transportent dans le nord. Pourtant, nous nous trouvons à 15 km au sud-est de Québec, dans la tourbière Grande Plée Bleue.

Le Canada abonde en tourbières: 12% de son territoire en est recouvert, mais essentiellement dans sa portion nordique. Au Québec, ces milieux humides occupent 9% du territoire, autour des baies de James et d'Hudson, le long de la Côte-Nord et en Abitibi, ainsi que, en plus petit nombre, dans les basses-terres du Saint-Laurent et du Lac-Saint-Jean. Dans ces deux dernières régions, plusieurs tourbières ne sont cependant pas laissées aux insectes et aux oiseaux: des compagnies ont entrepris d'y prélever entre 0,5 et 6m

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosreur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la
parution des
dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1994, Vol. 11, no 6, p. 18-22

Des tourbières pour demain

par Jean Cazes

D'exploitation de type minier, la récolte de la tourbe doit devenir une exploitation de type renouvelable. Les moyens: des règles de récolte et des techniques de restauration.

Fin juin. Nos regards se perdent presque à l'infini sur une plaine colorée couverte d'arbustes, les éricacées: en fleurs, celle-ci transforment les lieux en jardin. Près d'une mare, la prudence est de rigueur pour ne pas nous enfoncer dans un tapis flottant! L'attention est d'autant plus difficile à accorder que des oiseaux rarement observés dans la région se montrent à tout moment et que de nombreux moustiques bourdonnent à nos oreilles. Les plantes insectivores ajoutent une touche exotique au paysage... Çà et là, dans des endroits plus secs, épinettes noires et mélèzes rabougris nous transportent dans le nord. Pourtant, nous nous trouvons à 15 km au sud-est de Québec, dans la tourbière Grande Plée Bleue.

Le Canada abonde en tourbières: 12% de son territoire en est recouvert, mais essentiellement dans sa portion nordique. Au Québec, ces milieux humides occupent 9% du territoire, autour des baies de James et d'Hudson, le long de la Côte-Nord et en Abitibi, ainsi que, en plus petit nombre, dans les basses-terres du Saint-Laurent et du Lac-Saint-Jean. Dans ces deux dernières régions, plusieurs tourbières ne sont cependant pas laissées aux insectes et aux oiseaux: des compagnies ont entrepris d'y prélever entre 0,5 et 6m de tourbe. Une fois ce travail accompli, la tourbière drainée, vidée de ses habitants, s'apparente à un désert. Une situation que veut modifier une équipe de chercheurs, appuyée par l'industrie de la tourbe et par des partenaires institutionnels et gouvernementaux.

«Notre but premier, c'est que l'exploitation d'une tourbière n'entraîne pas la perte de cet écosystème», explique Line Rochefort, professeure au département de phytologie de l'Université Laval et responsable de l'équipe de recherche. De plus, en étudiant de près ce milieu, Mme Rochefort et son groupe ont découvert qu'on pourrait semer et cultiver la sphaigne, composante principale de la tourbe. De son côté, l'industrie convient qu'il faut transformer cette exploitation de type minier en une exploitation de type renouvelable, comme le sont l'agriculture ou la foresterie.

La survie de ce secteur est de toute façon importante pour les quelque 3000 personnes qui y trouvent un emploi en région. «Dans le Bas-Saint-Laurent, rapporte Steve Dumas, directeur de l'Association des producteurs de tourbe du Québec, l'exploitation de la tourbe est la deuxième plus grande industrie après celle de la forêt. Les ventes annuelles y ont atteint 50 millions \$ en 1993, soit les deux tiers des ventes québécoises de tourbe».

Une tourbe millénaire

Il y a 12.000 ans, dans le sud du Québec, les mers postglaciaires ont succédé à l'emprise de l'inlandsis. Elles y ont laissé des dépôts argileux qui ont favorisé l'entourbement dans les dépressions topographiques. Celles-ci se sont transformées en tourbières à cause d'une combinaison de facteurs: mauvais drainage, saturation en eaux stagnantes et froid. Dans un système aussi fermé, où l'apport en eau ne provient que des précipitations, la végétation qui se décompose acidifie rapidement le milieu. Or, les sphaignes, un groupe de mousses, se plaisent en milieu acide. De plus, leur présence maintient la nappe phréatique élevée: les sphaignes absorbent jusqu'à 25 fois leur poids en eau. Au rythme d'environ 0,7mm par an, sphaignes et autres végétaux peu décomposés s'accumulent en formant de la tourbe. Une telle accumulation peut atteindre aujourd'hui neuf mètres d'épaisseur dans certaines tourbières, ce qui correspond grossièrement à plus de 6000 ans d'action naturelle!

Selon les usages auxquels on la destine, la tourbe située près de la surface n'a pas le même attrait que celle du fin fond de la tourbière. «En exploitant la tourbe, on remonte le temps, rapporte François Quinty, membre de l'équipe de recherche sur la restauration des tourbières exploitées.

Plus on creuse, plus la matière organique est décomposée». Ainsi, lorsqu'on la transforme en «peat moss» pour l'horticulture, en terreau pour la culture des champignons ou en paillis pour le jardinage, la tourbe est extraite sur les deux tiers de la profondeur de la tourbière. Alors que pour servir de biofiltre, de biofertilisant ou de matière absorbante contenue dans les serviettes sanitaires, la tourbe doit provenir des 45 premiers centimètres de la tourbière. Si on exploitait la tourbe comme combustible, tel qu'on le fait en Russie, la tourbe serait prélevée jusqu'au fond de la tourbière, laissant à nu la roche-mère.

Aujourd'hui, on extrait la tourbe à l'aide d'aspirateurs géants, tirés par des tracteurs. La récolte s'effectue couche par couche. Les exploitants déchiquettent d'abord la végétation de surface pour l'incorporer aux couches sous-jacentes, puis creusent des canaux de drainage pour évacuer l'eau et favoriser l'assèchement par le soleil et le vent. Une fois

aspirée, cette tourbe est compressée en usine. En 1993, le Québec avait produit quelque 250.000 tonnes métriques de tourbe, dont environ 80% sont expédiées aux États-Unis pour des usages horticoles.

Dans la tourbière, l'assèchement causé par les canaux de drainage et le décapage total du couvert végétal entraînent souvent une absence totale et permanente d'herbacées et de sphaignes. «Environ 80% des tourbières exploitées puis abandonnées ne redeviendront jamais un écosystème fonctionnel de tourbière», signale Line Rochefort. La pauvreté de ces surfaces sèches et planes empêche l'invasion par des plantes colonisatrices de sols minéraux. Au mieux, la succession végétale amène à long terme des plantes non productrices de tourbe.

C'est depuis janvier 1993 que Line Rochefort et son équipe, constituée d'un noyau de cinq chercheurs, se penchent sur les possibilités de restauration des tourbières exploitées au Québec. En plus de consacrer beaucoup d'efforts à un volet faunique (voir l'encadré), ces scientifiques tentent de développer des techniques de réimplantation de sphaignes afin de ramener les tourbières résiduelles à des écosystèmes accumulateurs de tourbe.

Deux étés ont été consacrés à des expériences de restauration, principalement à Sainte-Marguerite-Marie (Lac-Saint-Jean), à Rivière-Ouelle et Rivière-du-Loup (Bas-Saint-Laurent) ainsi qu'à Maisonnnette (Nouveau-Brunswick). On a aussi jumelé une dizaine de lieux abandonnés avec des lieux non exploités, pour des études comparatives au plan de la faune et de la flore.

Les sphaignes: La clé du succès?

Comme les sphaignes ne colonisent pas facilement les tourbières abandonnées, les chercheurs de l'Université Laval ont décidé de leur donner un coup de pouce en travaillant sur diverses techniques de réintroduction.

C'est surtout la reproduction asexuée qui assure la propagation des sphaignes: leurs fragments ont le pouvoir de former de nouveaux individus. «En dispersant, à l'aide d'un épandeur à fumier, une couche de sphaigne émiettée recueillie sur le pourtour vierge d'une tourbière, avance François Quinty, on pourrait amorcer une nouvelle colonisation de la mousse sur les surfaces résiduelles». Mais pour ce faire, il faut fournir des conditions favorables. Et qui dit sphaigne, dit eau! Par exemple, chez la sphaigne brune, on a démontré qu'après 21 jours de dessiccation, il n'y avait plus aucun signe de régénération: d'où l'importance du contrôle de l'humidité et de la température sur le terrain à restaurer.

Pour rétablir les conditions d'humidité d'origine, il faut d'abord procéder au blocage des canaux de drainage. La protection des sphaignes contre l'assèchement peut aussi prendre d'autres formes telles que plantes-abri, paillis ou irrigation, ce qu'a expérimenté l'équipe de Line Rochefort. De même, une surface rugueuse favorise la croissance des sphaignes: par un léger labour, on peut recréer une sorte de complexe buttes-dépressions. Les creux retiennent l'eau et les buttes servent de barrière contre le vent tout en fournissant un habitat pour les espèces moins exigeantes en eau, telles les linaigrettes. Une autre condition qui semble stimuler la croissance de la sphaigne est la présence d'autres mousses. «En arpenter des tourbières non exploitées, rapporte Mme Rochefort, j'ai noté que les plus belles buttes de sphaigne étaient celles qui côtoyaient des espèces compétitrices. Ça mérite qu'on tente l'expérience».

La voie de l'avenir

Si les expériences prouvent qu'on peut reconstituer une couverture de sphaigne continue, ce que semblent confirmer les premiers résultats obtenus à l'Université Laval, il sera permis d'envisager la culture de la sphaigne.

Les besoins d'un certain type d'industrie, comme celle des serviettes sanitaires, seraient ainsi comblés sur une petite surface. On pourrait par exemple penser, illustre Line Rochefort, qu'une compagnie n'exploite qu'une portion de tourbière à la fois. Au terme de la rotation, répartie sur dix ans, période nécessaire à la régénération d'environ un demi-mètre de tourbe décomposée à point, la première zone serait de nouveau prête à être récoltée.

L'industrie convient que la récolte de la sphaigne et de la tourbe doit devenir une opération écologiquement intégrée. D'ailleurs, l'épuisement possible de la ressource dans le Bas-Saint-Laurent et au Lac-Saint-Jean inquiète les entreprises, qui ne peuvent exploiter les tourbières de l'Abitibi ou de la Basse-Côte-Nord à cause des frais de transport.

A la suite de l'analyse des données recueillies par le groupe de Line Rochefort, un guide pratique de terrain et de restauration sera préparé dans la dernière phase du projet, en 1995. Une fois mises au point, les techniques de restauration permettront aux exploitants de la tourbe et de la sphaigne de restaurer les tourbières résiduelles et même, d'établir un plan de restauration avant que l'exploitation ne débute. La réussite de cette opération sera facilement mesurable: il suffira d'y constater le retour des insectes et de certains oiseaux. Eux ne s'y trompent pas!

Les oiseaux parlent

Comment savoir si une tourbière restaurée a repris vie? Comment mesurer les perturbations d'une tourbière exploitée? Il suffit de le demander aux oiseaux! Tout en haut de la pyramide alimentaire, ceux-ci répondent à toute perturbation, même subtile, affectant les tourbières. Par exemple, leur succès reproducteur peut refléter de près l'abondance des insectes.

Voilà pourquoi André Desrochers, membre de l'équipe de Line Rochefort, cherche à mieux connaître les espèces qui fréquentent les tourbières non perturbées et à mesurer l'impact de la récolte de la tourbe sur ces oiseaux. Professeur en foresterie à l'Université Laval et spécialiste en ornithologie, M. Desrochers a d'abord supervisé l'inventaire réalisé à l'été 1993. Deux techniciens ont alors recueilli des données sur les populations d'oiseaux d'une vingtaine de tourbières en exploitation, abandonnées ou vierges, des régions du Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent et de Québec. On y a répertorié 65 espèces, dont quelques-unes surprendront les amateurs: le cygne siffleur, la grue du Canada, le bruant des plaines, le bruant Le Conte et la maubèche des champs.

Mais ces oiseaux rares, tout comme les espèces très communes ne sont pas de bons indicateurs. L'équipe a donc cherché, et trouvé, un «oiseau des tourbières»: la paruline à couronne rousse. «Cet oiseau au plumage sobre, raconte André Desrochers, est l'espèce la plus étroitement associée aux tourbières exploitables par l'industrie, mais non exploitées. On la rencontre rarement ailleurs, du moins en nidification La Grande Plée Bleue est un des rares endroits près de Québec où les ornithologues peuvent l'observer à coup sûr. A l'opposé, le moucherolle des aulnes évite les tourbières non perturbées au profit de celles ayant déjà été exploitées».

Les recherches actuelles aideront à combler un vide de connaissances sur un milieu plutôt ignoré par les ornithologues, spécialistes et amateurs. «On se sent explorateur quand on va dans une tourbière, évoque M. Desrochers, car on sait beaucoup moins à quoi s'attendre que dans les sites plus fréquentés. Il y a de bons récits ornithologiques à en tirer!»



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publi en 1995 -
Francvert, Vol. 12, p. 34-35

Emprisonner nos rivières?

par Clôde de Guise

La mise en place d'une petite centrale hydroélectrique n'est pas sans conséquence pour le milieu. «Elle peut nécessiter de dévier le cours normal d'une rivière, mener à la disparition d'un rapide ou, au contraire, créer une zone de turbulence là où la rivière était jadis un long fleuve tranquille», explique Pierre Bérubé, biologiste et coordonnateur des projets de petites centrales hydroélectriques au ministère de

l'Environnement et de la Faune. Pourtant, cette mise en place s'accélère depuis le début des années 1990.

Harnacher les rivières

Hydro-Québec a procédé à l'évaluation du potentiel hydroélectrique de toutes les rivières de la province (quelque 200 auraient retenu l'attention). En 1987, la société d'État adoptait une politique d'achat d'électricité auprès des producteurs privés, installés au Québec, et lançait en 1991 un appel d'offre (APR-91). A ce jour, Hydro-Québec a signé 69 contrats avec des promoteurs privés, pour la mise en place de petits barrages hydroélectriques (de moins de 25 MW), totalisant une puissance de 269 MW. «Si tous ces projets étaient réalisés, ils fourniraient environ 1% de l'électricité produite par l'ensemble du réseau hydroélectrique, précise Denis Gagnon, directeur par intérim, à la direction Production privée d'Hydro-Québec. Ces petites centrales fonctionnent au fil de l'eau et nous achetons la totalité de l'électricité au fur

[« précédente](#)
1 / 6
[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un
message lors de la
parution des
dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publi en 1995 - Francvert, Vol. 12, p. 34-35

Emprisonner nos rivières?

par Clôde de Guise

La mise en place d'une petite centrale hydroélectrique n'est pas sans conséquence pour le milieu. «Elle peut nécessiter de dévier le cours normal d'une rivière, mener à la disparition d'un rapide ou, au contraire, créer une zone de turbulence

là où la rivière était jadis un long fleuve tranquille», explique Pierre Bérubé, biologiste et coordonnateur des projets de petites centrales hydroélectriques au ministère de l'Environnement et de la Faune. Pourtant, cette mise en place s'accélère depuis le début des années 1990.

Harnacher les rivières

Hydro-Québec a procédé à l'évaluation du potentiel hydroélectrique de toutes les rivières de la province (quelque 200 auraient retenu l'attention). En 1987, la société d'État adoptait une politique d'achat d'électricité auprès des producteurs privés, installés au Québec, et lançait en 1991 un appel d'offre (APR-91). A ce jour, Hydro-Québec a signé 69 contrats avec des promoteurs privés, pour la mise en place de petits barrages hydroélectriques (de moins de 25 MW), totalisant une puissance de 269 MW. «Si tous ces projets étaient réalisés, ils fourniraient environ 1% de l'électricité produite par l'ensemble du réseau hydroélectrique, précise Denis Gagnon, directeur par intérim, à la direction Production privée d'Hydro-Québec. Ces petites centrales fonctionnent au fil de l'eau et nous achetons la totalité de l'électricité au fur et à mesure qu'elle est injectée dans le réseau». Les contrats sont généralement de 20 ans et le coût d'achat de l'électricité équivaldrait aux coûts évités par Hydro-Québec. Une étude menée par Au Courant, sur les avantages économiques et fiscaux reliés au projet de petites centrales hydroélectriques, révèle qu'Hydro-Québec (donc l'ensemble des Québécois) paie aux promoteurs en moyenne 30% de plus que le coût évité.

Enfin, la majorité des projets ont une puissance moyenne de deux à trois mégawatts et ne sont pas sujets au processus d'audiences publiques. Les promoteurs doivent toutefois obtenir un certificat d'autorisation du MEF et démontrer leur conformité au schéma d'aménagement de leur MRC.

Barrages-surprises!

Au Québec, une trentaine de négociations sont actuellement en cours entre Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles et les promoteurs privés; elles sont généralement peu médiatisées. Conséquemment, de plus en plus nombreux sont les citoyens qui, du jour au lendemain, apprennent que leur rivière sera harnachée. Claude R. Bertrand, ingénieur de profession, citoyen d'Aylmer et cofondateur du groupe Les amis des rapides de Deschênes, ne se définit pas comme un militant écologiste; pourtant, il est engagé dans une course contre la montre pour sauvegarder le rapide.

«Depuis longtemps, je viens me promener avec mon chien le long des rapides de Deschênes, raconte M. Bertrand. C'est un lieu pour lequel j'ai eu un coup foudre! Puis, il y a quelques années, on a construit une série de condos en bordure et je me suis tout de suite porté acquéreur de l'un d'eux, pour vivre au rythme de ce rapide dont la beauté et les accents sonores me réjouissent. Le détruire, c'est porter atteinte à ma qualité de vie et à celle de mes concitoyens».

«Depuis janvier 1994, Les amis des rapides se battent pour conserver ce lieu intact. Le projet de cette petite centrale hydroélectrique est d'une puissance de 4,7 MW. La population doute du besoin pour cette production d'électricité et Les amis des rapides ont proposé que les rapides soient exploités pour leur valeur récréotouristique en milieu urbain, plutôt que d'être harnachés. Une pétition de 1200 noms a été déposée à la mairie. Les citoyens d'Aylmer sont engagés dans un rapport de force qui ressemble à celui de David contre Goliath. Ainsi, malgré le fait que, le 15 novembre dernier, Goliath annonçait qu'il allait de l'avant avec ce projet, David résiste toujours.

Mini-centrales, maxi-impacts?

Ces citoyens, et bien d'autres, ont-ils raison de s'inquiéter du sort réservé à leur rivière? «Sans l'ombre d'un doute, rétorque Manon Lacharité, vice-présidente de l'UQCN et responsable du dossier énergie. Nous sommes en période de surplus et on continue à encourager la production d'énergie, non plus pour répondre à nos besoins, mais pour des motifs soi-disant reliés au développement régional. Cela se fait au détriment des populations locales qui perdent les utilisations potentielles de leur rivière au bénéfice d'un promoteur privé».

A ce jour, au Québec, il n'y a eu que deux projets de petites centrales hydroélectriques qui ont été soumis au processus d'audiences publiques, celui sur la rivière Coulonge, dans l'Outaouais, et celui de Val Jalbert, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les conclusions du BAPE sur le projet de Val Jalbert (d'une puissance de 24 MW) résument à elles seules les

craintes et les appréhensions des citoyens de perdre le contrôle de leur développement régional et l'état de l'avancement de nos connaissances en termes d'impacts environnementaux. «Le projet, mentionne le rapport, ne respecte pas les priorités locales à l'égard du développement et il représente l'utilisation d'un site patrimonial à des fins jugées non légitimes par la population. Le projet représente un risque de concurrence avec la vocation récréotouristique du site et les retombées économiques sont majoritairement externes à la région. Les impacts anticipés reposent sur une image incomplète et fragmentée des écosystèmes de la zone d'étude, laissant une incertitude scientifique sur la valeur du débit minimal réservé à des fins écologiques».

Au fait, que connaît-on des impacts environnementaux réels de ces petites centrales hydroélectriques? Selon Pierre Bérubé une centrale entraîne d'abord la substitution d'un débit naturel par un débit artificiel réduit, d'où une diminution des surfaces mouillées et de la vitesse de courant. On peut dès lors constater certaines pertes d'habitats du poisson, un appauvrissement des stocks, un changement au niveau du cycle vital des espèces et de la dynamique des populations piscicoles, ce qui peut engendrer une diminution du succès de reproduction et du taux annuel de recrutement. Le MEF étudie donc en priorité la question du débit écologique réservé, à savoir le débit minimal visant à garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des poissons. Un autre problème critique est celui de la difficulté que rencontrent les poissons lorsqu'ils veulent redescendre la rivière.

Ainsi, selon le type de turbine utilisée, la mortalité piscicole varie de 0 à 90%! «Certains promoteurs sont disposés à pallier à un haut taux de mortalité en faisant de l'ensemencement, rapporte M. Bérubé, mais cela ne règle pas le problème à la source». Actuellement, le promoteur doit mettre en place, à l'entrée des turbines, des grilles de dimensions appropriées pour empêcher le poisson de pénétrer dans la prise d'eau. Comme cette exigence est imparfaite sur le plan technique, des recherches sont en cours pour trouver le système le plus efficace et aussi le plus rentable.

Pierre Bérubé affirme sans ambages qu'il y a énormément de travail à faire en recherche et développement sur l'habitat du poisson. Il y a rarement des cas aussi évidents que celui du suceur cuivré, une espèce rare de poisson qui a été clairement identifiée comme menacée par un projet, maintenant abandonné, de barrage sur la rivière Richelieu. «Dans le dossier des petites centrales, assure M. Bérubé, tout le monde doit faire ses classes». Par ailleurs, il précise que, parfois, la mise en place d'un barrage revêt un avantage pour la faune aquatique. Par exemple, sur les rivières où l'étiage, c'est-à-dire la période des basses eaux, s'avère problématique pour le poisson, la mise en place d'une petite centrale peut servir à régulariser et à stabiliser un écoulement de l'eau naturellement déficient. Ainsi, une gestion adéquate des débits peut être bénéfique à la survie du poisson.

Au chapitre de l'environnement, il ne faut pas non plus négliger le facteur d'artificialisation des cours d'eau qui ont déjà subi une contamination importante. Dans ce contexte, un barrage signifierait-il la mise à mort du cours d'eau? «On ne connaît pas le point d'irréversibilité d'une rivière en termes de qualité d'eau, affirme M. Bérubé. Chose certaine, on doit à tout prix éviter la succession de petits barrages sur une même rivière parce que cela lui porterait un dur coup. Il faudra s'assurer de minimiser les impacts cumulatifs».

Citoyens aux barricades

Claude R. Bertrand, qui cherche à sauver les rapides de Deschênes, travaille à la mise sur pied d'une coalition québécoise des regroupements de citoyens qui mènent une lutte pour la protection de leur rivière. Quant à Manon Lacharité, qui souhaite que ses enfants puissent aussi voir couler des rivières à l'état naturel, elle propose, avec l'UQCN, un zonage des rivières. Certaines obtiendraient ainsi le statut de rivières «patrimoniales» et seraient protégées pour les générations à venir. D'autres seraient vouées à la production hydroélectrique, au fur et à mesure de nos besoins en électricité, après avoir préalablement appliqué toutes les mesures d'efficacité énergétique.

--

«Le propre d'une rivière, c'est de couler librement. Lorsque l'eau se bute à un obstacle, elle le contourne. Ou encore elle creuse la pierre, déplace les bancs de sable. Une rivière est un phénomène vivant, en perpétuelle mutation.

Elle se gonfle, s'amaigrit, passe de la crue à l'étiage, s'étale, se précipite dans les ravins, tombe en cascade, sommeille, rugit dans les rapides, éclate dans les chutes. Son dynamisme se transmet dans la plaine; la richesse biologique des

zones inondables est bien connue. Vu sous cet angle, un barrage n'est rien d'autre qu'une prison».

André Noël, journaliste et auteur des Gens de rivières

--



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1994,
Franc-vert, Vol. 11, n° 3,
p. 28-30

La cogénération : une filière contestée

par Clôde de Guise

Depuis environ un an, des audiences publiques ont lieu sur un nouveau type de projet de production d'électricité et de vapeur: la cogénération, en particulier celle au gaz naturel. Les projets de centrales à l'étude reçoivent l'appui d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain, alors que les environnementalistes et même le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec s'y opposent. Pour comprendre ce débat, il importe de

expliquer pour comprendre ce débat, il importe de savoir en quoi consiste la cogénération.

Il s'agit de produire, à partir d'un combustible un deux formes d'énergie, soit l'électricité et la vapeur. Toute matière pouvant se consumer peut servir de combustible: généralement du gaz naturel ou de la biomasse; parfois du charbon, du mazout, des papiers, etc. L'idée de départ était de valoriser des matières renouvelables autrement considérées comme des rebuts, par exemple des déchets de bois ou de papier. Mais graduellement, le gaz naturel s'est imposé comme combustible efficace, notamment parce qu'il peut le faire brûler directement pour actionner une turbine à gaz (semblable à un moteur d'avion) ou à une génératrice électrique. Avec les autres combustibles, c'est la vapeur à haute pression produite par la chaleur que dégage leur incinération, qui actionne ce genre de turbine.

Par ailleurs, quel que soit le combustible, de la vapeur

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1994, Franc-vert, Vol. 11, no 3, p. 28-30

La cogénération : une filière contestée

par Clôde de Guise

Depuis environ un an, des audiences publiques ont lieu sur un nouveau type de projet de production d'électricité et de vapeur: la cogénération, en particulier celle au gaz naturel. Les projets de centrales à l'étude reçoivent l'appui d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain, alors que les environnementalistes et même le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec s'y opposent. Pour comprendre ce débat, il importe de savoir en quoi consiste la cogénération.

Il s'agit de produire, à partir d'un combustible unique, deux formes d'énergie, soit l'électricité et la vapeur. Toute matière pouvant se consumer peut servir de combustible: généralement du gaz naturel ou de la biomasse; parfois du charbon, du mazout, des pneus, etc. L'idée de départ était de valoriser des matières renouvelables autrement considérées comme des rebuts, par exemple des déchets de bois ou de papier. Mais graduellement, le gaz naturel s'est imposé comme combustible efficace, notamment parce qu'on peut le faire brûler directement pour actionner une turbine à gaz (semblable à un moteur d'avion) couplée à une génératrice électrique. Avec les autres combustibles, c'est la vapeur à haute pression produite par la chaleur que dégage leur incinération, qui actionne ce genre de turbine.

Par ailleurs, quel que soit le combustible, de la vapeur est produite et est utilisée dans divers procédés industriels. Par exemple dans le secteur des pâtes et papiers, le plus intéressé par la cogénération, la chaleur de cette vapeur à basse pression sert, entre autres, à sécher le papier. En fait, toutes les industries qui ont un besoin continu de vapeur sont potentiellement intéressées par la cogénération: papetières, industrie chimique, raffineries de métaux et de pétrole, etc.

Made in USA

La cogénération date de la fin du siècle dernier. Elle a connu un boom aux États-Unis, à partir de 1978, avec l'entrée en vigueur de la Public Utility Regulatory Policy Act (PURPA), qui visait à favoriser la conservation d'énergie et forçait les distributeurs d'électricité à acheter de l'électricité de «cogénérateurs» privés au même tarif qu'il leur en coûterait pour la produire. Là-bas, 70% de toute la production d'énergie électrique est générée par des combustibles fossiles (surtout le charbon). La cogénération, plus efficace et moins polluante, était forcément une solution à privilégier, surtout que le gaz naturel leur est accessible en abondance et à bas prix. Notons au passage qu'aux États-Unis, une centrale doit produire au moins 5% de vapeur utile pour être qualifiée de cogénération alors qu'au Québec la norme est d'au moins 30%. Il existe aujourd'hui de nombreuses compagnies américaines expérimentées dans le domaine de la cogénération et qui cherchent à ouvrir de nouveaux marchés en Europe, en ex-URSS et, bien sûr, chez nous.

Marc Rochette, chef du Service des affaires publiques et gouvernementales à Gaz Métropolitain, n'hésite pas à affirmer que le marché mondial de la cogénération est en expansion et qu'il y a un énorme potentiel pour la cogénération, entre autres, dans tout le nord-est américain. «L'énergie étant un métier québécois, nous devrions profiter de l'occasion qui nous est offerte pour nous tailler une place sur ce marché, d'autant plus que le gaz naturel canadien nous passe sous le nez.» L'usine de Cascades, à Kingsey Falls, a été la première et demeure la seule papetière, au Québec, à exploiter une centrale de cogénération (30 MW) au gaz naturel.

Cogénération ou centrale thermique?

À l'origine, Hydro-Québec favorisait les petits projets de cogénération (jusqu'à 40 MW), utilisant la biomasse comme combustible. Mais en 1991, la Société d'État a changé de cap, soutenant que toute centrale située au Québec ne rentabilisera ses ventes d'électricité qu'en produisant au-delà de 90 MW et qu'en s'approvisionnant en gaz naturel, ce dernier étant le combustible le plus économique et le plus fiable. La notion de valorisation des déchets venait donc d'être marginalisée.

Actuellement, Hydro-Québec gère un réseau de 33.000 MW et projette acheter 250 MW d'électricité provenant de centrales privées en cogénération au gaz naturel, entre 1997 et l'an 2000. Elle achètera un autre 250 MW provenant de projets de moindre importance, dans la sphère des énergies renouvelables (petits barrages, énergie éolienne, énergie thermique produite à partir de biomasse ou de déchets). Toutes les centrales importantes de cogénération à l'étude au Québec possèdent deux turbines pour générer de l'électricité. La première est alimentée au gaz naturel et la deuxième est activée à la vapeur haute pression. Cela fait dire aux environnementalistes que ces centrales sont conçues comme des centrales thermiques et qu'elles pourraient être éventuellement utilisées comme telles, c'est-à-dire sans que soit produite de vapeur utile.

Cela diminuerait considérablement le degré d'efficacité énergétique de ces centrales comme l'explique John Burcombe, du mouvement Au Courant, qui, depuis trois ans, suit de près le dossier de la cogénération au Québec. «L'efficacité globale de la production thermique classique est de 30%, au mieux de 35%, à haute intensité thermique, explique-t-il. Or, en cogénération, l'utilisation de la vapeur résiduelle à d'autres fins double pratiquement cette efficacité. Vous savez, la cogénération est très populaire aux États-Unis et en Europe où la production d'électricité est produite à l'aide de charbon, de pétrole ou du nucléaire. Mais au Québec, 95% de notre électricité est d'origine hydraulique. Il faut donc peser soigneusement les avantages et les inconvénients de la cogénération dans un tel contexte.»

Avantages et désavantages

Francis Dupuis, directeur de la production privée d'Hydro-Québec, fait valoir que le principal avantage de la cogénération, comme filière d'appoint à la production hydraulique, est de rendre disponible dans un délai relativement court, de deux à trois ans, une certaine quantité d'électricité, comparativement aux grands barrages où il faut compter près de dix ans pour leur mise en service. «De plus, explique-t-il, étant donné qu'Hydro-Québec connaît un ralentissement de la croissance de la demande, la cogénération, par sa grande flexibilité, diminue le risque relativement aux incertitudes de la demande et permet plus facilement d'avoir recours aux projets lorsqu'ils sont requis.» M. Dupuis

estime que développer une expertise québécoise en matière de cogénération pour aussi peu que 250 MW n'est pas rentable. Toutefois il est convenu, par contrat, que le Québec bénéficie d'au moins 60% des retombées économiques de tous projets de cogénération.

Comme il l'a fait savoir lors d'audiences publiques tenues l'automne dernier, le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec s'oppose vigoureusement aux projets actuels de cogénération. Son président Louis Champagne dénonce le faible contenu québécois de ces projets, l'expertise étant américaine. Il pointe aussi du doigt l'augmentation des gaz à effet de serre (en particulier le CO₂). «Mais, rétorque Francis Dupuis d'Hydro-Québec, l'augmentation de CO₂ doit être comparée à l'émission de polluants atmosphériques réglementés, dont les effets sont plus locaux, en particulier le dioxyde de soufre (SO₂); ceux-là diminueraient avec la mise en service d'une centrale de cogénération comme celle de Hull».

M. Champagne explique également qu'il faut parfois jusqu'à cinq fois plus de gaz naturel pour produire de la vapeur en cogénération que si on l'utilisait pour chauffer directement les chaudières. «Nous sommes d'avis qu'avec les ressources dont nous disposons au Québec, l'eau et le vent, nous n'avons pas besoin de la cogénération au gaz naturel», conclut-il.

Ce point de vue du Syndicat est partagé par nombre d'environnementalistes québécois, qui soutiennent que ce sont d'abord les économies d'énergie et un ensemble de moyens pour réduire la demande que l'on doit privilégier avant toute forme de nouvelle production. En outre, comme plusieurs groupes environnementaux, le mouvement Au courant n'est pas contre la cogénération dans la mesure où l'on favorise de petits projets qui utilisent des combustibles renouvelables comme les déchets de bois et les biogaz. Quant à l'utilisation des déchets solides comme combustibles, elle est plus controversée.

Au Québec, depuis 1991, la seule centrale de cogénération alimentée aux déchets de bois et aux boues résiduelles (9MW) est celle de Tembec jumelée à son usine de pâtes et papiers, à Témiscaming. John Burcombe, du mouvement Au courant, déplore que les dirigeants de cette usine refusent de dévoiler la technologie particulière qu'ils ont développée afin de la rendre accessible à d'autres papeteries. «Il faut savoir, rappelle-t-il, qu'il est plus difficile de contrôler la qualité de la chaleur à partir de ces combustibles et que ceux-ci entraînent également de la pollution, particulièrement sous forme de particules et de HAP, pour lesquels il n'existe pas de normes d'émission.»

Tout le monde s'accorde pour dire qu'avec la cogénération au gaz naturel, il y aura augmentation des gaz à effets de serre. John Burcombe, précise que «les quantités de CO₂ émises via la cogénération au gaz naturel sont de deux à cinq fois plus élevées que les quantités produites par les chaudières qu'elle remplace». Francis Dupuis d'Hydro-Québec explique que, pour une production de 250 MW, l'augmentation de gaz à effet de serre est inférieure à 1% du taux actuel des émissions atmosphériques pour l'ensemble de la province. «Cela, estime-t-il, est tout à fait acceptable, étant donné que le Québec a un taux de production de CO₂, per capita, parmi les plus faibles de toute l'Amérique du Nord. Pour sa part, Marc Rochette, de Gaz Métropolitain rappelle que sa compagnie a déjà suggéré, en commission parlementaire en 1993, que soit menée une étude comparative sur les impacts environnementaux liés aux principales filières énergétiques, en l'occurrence le pétrole, le gaz et l'hydraulique et ce, de l'étape de l'exploitation à celle de la consommation. Étude que les groupes environnementaux réclament également.

Une affaire rentable... pour qui?

Nous savons qu'au plan économique, la cogénération est rentable pour les promoteurs qui peuvent amortir leurs investissements en trois ou quatre ans, contre des crédits d'impôt. Pour le client qui achète la vapeur, c'est la fête: il a beau jeu de négocier des prix à la baisse, pour des périodes allant de 5 à 20 ans. Gaz Métropolitain, qui envisage d'augmenter le volume de ses ventes, demande actuellement à la Régie du gaz de l'autoriser à réduire de 50% le niveau des tarifs de distribution pour les clients de cogénération. Quant à Hydro-Québec, elle prévoit racheter l'électricité au tarif des «coûts évités» (c'est-à-dire l'investissement pour la construction des grands barrages), soit de 4,5 cents le kWh. Ce tarif est basé sur le projet le plus dispendieux à réaliser et le plus lointain dans le plan de développement, celui de Grande Baleine. «Il y aurait donc moyen de racheter l'électricité à meilleur coût», affirme John Burcombe.

Le débat autour de la cogénération reste entier. D'un côté de la table: Hydro-Québec, les acheteurs de vapeur et Gaz Métropolitain. Ceux-ci affirment que, dans le contexte économique actuel, cette filière doit être développée. De l'autre

côté de la table, les opposants font valoir qu'il vaut mieux se concentrer sur les mesures d'efficacité énergétique et ne pas développer une nouvelle source de pollution atmosphérique. Cette situation ne démontre-t-elle pas que le moment est propice pour la tenue d'un débat public sur l'énergie au Québec?



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1994 -
Francvert, Vol. 11, no 5,
p. 22-27

La forêt de tous les espoirs

par Pierre Dubois

Gilles Tessier figure parmi les 27 métayers qui veulent prouver la viabilité des fermes forestières dans le Bas-Saint-Laurent. Il a confié à notre journaliste ses espoirs et ses craintes.

Par un matin gris d'été, une petite camionnette roule vers le sud et traverse les villages de l'arrière-pays de Rimouski. Après une heure de route, elle quitte l'asphalte et s'engage sur le chemin cahoteux menant à

la Seigneurie du lac Métis. Un oeil sur la route, Gilles Tessier, métayer depuis peu à la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, parle posément de son grand rêve: vivre dignement de la forêt, sans la saccager.

Vingt minutes plus tard, scie à chaîne à la main, il abat des arbres, pour une coupe partielle, afin d'aider la forêt à se régénérer. La scie s'arrête. Sueur et moustiques sur le visage, il fait une pause, le temps de remplir son réservoir d'essence. C'est ce moment qu'il choisit pour poursuivre son entretien avec le journaliste qui le talonne, avide de ses paroles, magnétophone à la main et Muskol sur la peau.

«En coupant ces arbres, explique-t-il, je ne cherche pas simplement à vendre du bois, mais aussi à diversifier l'âge des arbres et à offrir un meilleur habitat à l'orignal. Pour moi, aménager un lot, c'est penser à la forêt comme à un tout.» M. Tessier désigne un vieil arbre mort, encore sur pied. «J'ai

[« précédente](#)

1 / 7

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Politrs, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un
message lors de la
parution des
dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1994 -Francvert, Vol. 11, no 5, p. 22-27

La forêt de tous les espoirs

par Pierre Dubois

Gilles Tessier figure parmi les 27 métayers qui veulent prouver la viabilité des fermes forestières dans le Bas-Saint-Laurent. Il a confié à notre journaliste ses espoirs et ses craintes.

Par un matin gris d'été, une petite camionnette roule vers le sud et traverse les villages de l'arrière-pays de Rimouski. Après une heure de route, elle quitte l'asphalte et s'engage sur le chemin cahoteux menant à la Seigneurie du lac Métis. Un oeil sur la route, Gilles Tessier, métayer depuis peu à la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, parle posément de son grand rêve: vivre dignement de la forêt, sans la saccager.

Vingt minutes plus tard, scie à chaîne à la main, il abat des arbres, pour une coupe partielle, afin d'aider la forêt à se régénérer. La scie s'arrête. Sueur et moustiques sur le visage, il fait une pause, le temps de remplir son réservoir d'essence. C'est ce moment qu'il choisit pour poursuivre son entretien avec le journaliste qui le talonne, avide de ses paroles, magnétophone à la main et Muskol sur la peau.

«En coupant ces arbres, explique-t-il, je ne cherche pas simplement à vendre du bois, mais aussi à diversifier l'âge des arbres et à offrir un meilleur habitat à l'orignal. Pour moi, aménager un lot, c'est penser à la forêt comme à un tout.» M. Tessier désigne un vieil arbre mort, encore sur pied. «J'ai appris récemment que d'en laisser quelques-uns debout permet de maintenir l'habitat du grand pic...» Pour le travailleur forestier qu'il est, ces arbres morts représentent pourtant un risque d'accident. Le principe de «la forêt comme un tout» complique parfois le travail!

Une vieille formule

Vivre dignement de la forêt, dit M. Tessier. Que voilà un vieux rêve! Dans le Bas-Saint-Laurent, une expérience menée à l'intérieur du programme fédéral Forêt modèle, cherche à démontrer que ce rêve peut devenir réalité. Un volet de programme permet en effet à certains de «louer», selon la vieille formule européenne du métayage, de grandes forêts appartenant à la compagnie Abitibi-Price. Le défi de ces néométayers: aménager leur parcelle de forêt afin de vivre de la vente du bois, de la faune, du tourisme et de toute autre utilisation de la forêt qu'on pourra inventer.

Gilles Tessier met toute sa détermination de travailleur forestier expérimenté à prouver que c'est possible. Et pour lui, la formule du métayage n'a rien de féodal. Cet homme, qui approche la quarantaine, sait bien qu'il ne possède pas la forêt qu'il aménage. Mais il voit des avantages à ce fonctionnement. «Les lots que nous occupons coûteraient trop cher à acheter, ils ne seraient pas rentables. J'aime mieux payer au propriétaire un droit de coupe basé sur chaque mètre cube. Tu ne peux pas te tromper et tu fais ton budget en conséquence.»

Ce Montréalais établi depuis 15 ans dans le Bas-Saint-Laurent croit fermement que, dans ce jeu, il a tout à gagner et seulement le statu quo à perdre. C'est aussi le raisonnement que tiennent les 26 autres métayers de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent partagés sur les territoires de la seigneurie Nicolas-Riou (14.000 ha), au sud du Bic, et de la seigneurie du lac Métis (34.000 ha), près de la vallée de la Matapédia. Le programme de Forêt modèle touche aussi le territoire du Groupement forestier de l'est du lac Témiscouata, mais la formule du métayage n'y prévaut pas.

À l'image des fermes agricoles, la ferme forestière doit permettre de subsister à partir des revenus tirés de la forêt. Gilles Tessier y pense depuis longtemps et sa chance passe maintenant par le programme de Forêt modèle. Il se réjouit que certains des autres métayers soient dans la jeune vingtaine. «Ils ne s'en rendent peut-être pas trop compte, mais la Forêt modèle leur offre un gros coup de main. Ils pourraient théoriquement vivre encore de la forêt du lac Métis dans 40 ans!»

Avant de devenir métayer, Gilles Tessier tirait déjà son revenu du secteur forestier. Avec son frère, il possède une petite entreprise qui donne de la formation à d'autres producteurs de bois et travailleurs forestiers de la région. Il enseigne donc les techniques sylvicoles, le maniement de la débroussailleuse et de la scie à chaîne, bref un métier de bûcheron moderne qu'il a souvent exercé lui-même depuis une quinzaine d'années, après avoir été guide de pêche et de chasse dans sa jeunesse.

Vivre de toutes les ressources

Être métayer de la Forêt modèle, selon Gilles Tessier, n'a pas la même signification qu'aménager son propre lot forestier. Sur sa métairie de 1000 ha, les coupes à blanc ne dépasseront jamais quatre hectares et il n'est pas question d'utiliser de phytocides pour dégager les plantations de résineux du reste de la végétation. Ces deux grandes règles

s'appliquent sur toute la superficie de la Forêt modèle. Chaque métayer suivra bientôt un plan de gestion multi-ressources. Enfin, les métayers respectent les mêmes règles qu'en forêt publique pour la protection de certains habitats fauniques et pour la protection des cours d'eau.

Autre chose distingue Gilles Tessier, ainsi que les autres métayers, de la majorité des propriétaires d'un lot boisé: ils espèrent vivre de leur terre. Ils veulent donc se ménager pour longtemps des sources de revenus. Tantôt, à l'approche de sa métairie, M. Tessier a arrêté sa camionnette près d'un ruisseau et indiqué un barrage de castor, près de la route. «S'ils détruisent vraiment trop le chemin, réfléchit-il tout haut, on devra les déménager. Mais on espère plutôt les garder, même si on perd un peu de bois, parce que c'est bon pour les touristes.»

Une grande partie de sa métairie est une forêt mélangée, à dominance résineuse, qui parviendra bientôt à maturité. «Du seul angle financier, et en pensant à court terme, ce serait tentant de couper d'un coup une bonne partie du territoire, d'autant plus que le prix du bois de sciage est bon ces années-ci», explique-t-il. C'est d'ailleurs ce qui serait arrivé si le projet de Forêt modèle n'avait pas vu le jour. Mais ici, l'ancien guide de chasse à l'original prend le dessus sur le coupeur de bois. Des petites coupes de quatre hectares bien réparties devraient favoriser l'animal en diversifiant la forêt et en augmentant le broutage disponible. Pour attirer les chasseurs, les métayers veulent tenter de hausser la population d'orignaux, la faisant passer de quatre à six individus par 10 km².

Actuellement, les revenus que Gilles Tessier tire de sa métairie proviennent du bois qu'il vend à une scierie et des travaux d'aménagement qu'il réalise en conformité avec le programme fédéral de développement forestier de l'est du Québec. Pour la deuxième année de la Forêt modèle, l'hébergement de chasseurs, de pêcheurs et d'amants de la nature, selon une formule commune à tous les métayers et s'apparentant à la pourvoirie, pourrait lui rapporter 5% de ses revenus totaux. D'ici cinq ans, il prévoit que ces revenus atteindront 20%. Gilles Tessier préfère demeurer conservateur, connaissant encore mal cette clientèle. D'autres métayers misent beaucoup plus que lui sur les ressources forestières autres que le bois: hébergement et activités récréatives, vente de plantes médicinales ou comestibles, ateliers de transformation des produits de la ferme forestière, etc. Certains compteraient en tirer la moitié de leurs revenus.

Mais demeurer conservateur sur les revenus escomptés n'empêche pas M. Tessier d'élaborer des projets. Il songe à aménager des pistes de vélo de montagne ou à proposer des longues randonnées de ski de fond hors piste. Il avance aussi qu'on pourrait faire un embranchement à la piste provinciale de motoneige qui passe près de là et aménager une halte. Certains métayers parlent de démarrer une colonie de vacances ou une base de plein air. «A la gang, les idées ne manquent pas», conclut-il. Tous les métayers uniront d'ailleurs leurs forces l'hiver prochain dans une coopérative dont le premier mandat sera d'assurer la gestion des ressources fauniques. Cette coopérative prendra le relais sur la pourvoirie qui gère actuellement la chasse et la pêche sur le territoire. Les métayers veulent notamment augmenter le nombre de chalets disponibles pour l'hébergement des visiteurs.

L'aménagement que réalisent les métayers n'a pas seulement pour objectif de favoriser la faune et la récréation. Il vise aussi à diversifier l'âge des arbres de la forêt afin de pouvoir récolter ceux-ci graduellement, ce qui rapportera des revenus constants à chaque fermier. Pour l'instant, les arbres du territoire sont à peu près tous issus d'une coupe à blanc faite en 1944. Cette tâche ne donne de résultats qu'à long terme. «Dans 15 ans, considère Gilles Tessier, la structure de la forêt va seulement commencer à s'améliorer.»

Cette réalité rend encore plus angoissant le risque d'un échec de l'expérience. La compagnie Abitibi-Price n'a pas voulu s'engager pour plus de cinq ans. Même qu'officiellement, la seigneurie du lac Métis est à vendre. Si dans une décennie, par exemple, on renvoie les métayers chez eux, le choc sera dur. «La compagnie va nous briser le cœur si elle reprend sa forêt et vient tout couper...», laisse tomber M. Tessier.

Certains, comme Léonard Otis, ancien leader du syndicalisme agricole dans le Bas-Saint-Laurent et auteur du livre «Une forêt pour vivre» qui développe le concept de ferme forestière, croient qu'il aurait fallu obtenir, d'Abitibi-Price, un bail de 99 ans.

Un modèle à copier

En bout de ligne, le programme de métayage de la Forêt modèle pourrait se résumer en 27 nouvelles personnes qui vivent de la forêt... C'est bien peu pour sauver une région du sous-développement économique! Mais pour Gilles Tessier, si l'expérience prouve la viabilité des fermes forestières, ces dernières pourront faire des petits, par exemple en forêt publique. Il faut ouvrir la voie. Au départ, les concepteurs du projet avaient d'ailleurs songé à la forêt publique. Mais ils ont vite reçu une fin de non-recevoir d'Albert Côté, l'ancien ministre québécois des Forêts.

Gilles Tessier, lui, y ajoute une mission supplémentaire. Il espère que les fermes forestières permettront une revalorisation du travailleur forestier, cet éternel laissé-pour-compte d'une industrie pourtant prospère. Les fermes forestières constitueraient un nouveau débouché de travail pour ces forestiers. Il y a d'ailleurs maintenant un important groupe de travailleurs forestiers disponibles, qui oeuvraient auparavant en forêt publique et qui viennent récemment d'être condamnés au chômage par la dernière poussée de la mécanisation forestière.

Pour ce faire, les habitants des villages de l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent lui semblent tout désignés: ils savent ce que veut dire ferme forestière. Ils en ont poussé l'idée dès les célèbres «Opérations dignité» des années 1970. Comme à cette époque, ce qu'ils veulent par dessus tout, c'est vivre honorablement chez eux. Gilles Tessier cite le village forestier de Saint-Jean-de-Cherbourg, situé au voisinage immédiat de la forêt publique. Ses habitants voient les camions passer et voient le bois sortir. Pour eux, la seule retombée locale de ce type d'exploitation, ce sont les routes défaites par le passage des camions. Malgré l'exode rural, de dire Gilles Tessier, «il y a encore des gens qui veulent travailler en forêt et qui profiteraient d'une implantation à plus grande échelle des fermes forestières, par exemple dans la forêt publique».

Mais il ne faut pas trop tarder. Au rythme où vont les choses, il risque de ne plus rester beaucoup de forêt publique à diviser en fermes forestières. Il ne faudrait pas, rappelle Gilles Tessier, demander à des fermiers forestiers de remettre en production un territoire complètement saccagé par l'industrie, car on rendrait ainsi les fermes complètement dépendantes des subsides gouvernementaux.

Le programme fédéral de la Forêt modèle habitée du Bas-Saint-Laurent a un budget pour les quatre prochaines années. Après, on assure déjà cinq ans de continuité aux métayers. Plus loin dans le temps, c'est l'incertitude. Gilles Tessier espère que son groupe aura d'ici là fait ses preuves. Et si les résultats sont positifs, mais qu'on veut quand même les chasser du territoire, il compte alors sur les pressions populaires et, pourquoi pas, sur l'appui du mouvement écologique.

Ce premier de deux dossiers portant sur des projets de gestion régionale des ressources a été produit avec la participation financière du ministère québécois de l'Environnement et de la Faune.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1992, Francvert, Vol. 9, no 4, p. 8-9.

Agir localement La ville plus attrayante que la banlieue?

Par Monique Laforge

Monique Laforge collaborait à FrancVert à titre de journaliste pigiste.

Malgré ses nombreux avantages, la vie en ville a aussi ses inconvénients: logements mal insonorisés, manque d'espaces verts et de lieux sécuritaires pour les enfants, problèmes de stationnement, etc. Avec la venue d'un deuxième enfant, bien des familles

succombent aux attraits de la banlieue. L'exode le bungalow représente souvent la façon idéale de concrétiser leur rêve de propriété privée, de tranquillité et de vie plus «écologique».

En 1991, la Maison de l'environnement Pétro-Canada conçue par l'architecte Hubert Chamberland pour la Fondation québécoise en environnement, fait son apparition au Salon national de l'habitation. Les matériaux et les appareils intégrés à la nouvelle maison font miroiter d'intéressantes économies d'énergie. La Maison Pétro-Canada s'orne même d'énergie éolienne et de panneaux solaires. Le rêve prend-il forme? Comment rester indifférent à ces attraits d'autant plus alléchants qu'ils portent le sceau «véritable»? Cette fameuse maison ne résiste pourtant pas très longtemps aux analyses serrées du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAMÉ). GRAMÉ en décèle rapidement les vices cachés et le doigt sur le plus grand handicap d'une telle maison.

[« précédente](#)

1 / 5

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participez ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1992, Francvert, Vol. 9, no 4, p. 8-9.

Agir localement La ville plus attrayante que la banlieue?

Par Monique Laforge

Monique Laforge collaborait à FrancVert à titre de journaliste pigiste.

Malgré ses nombreux avantages, la vie en ville a aussi ses inconvénients: logements mal insonorisés, manque d'espaces verts et de lieux sécuritaires pour les enfants, problèmes de stationnement, etc. Avec la venue d'un deuxième enfant, bien des familles succombent aux attraits de la banlieue. L'exode vers le bungalow représente souvent la façon idéale de concrétiser leur rêve de propriété privée, de tranquillité et de vie plus «écologique».

En 1991, la Maison de l'environnement Pétro-Canada, conçue par l'architecte Hubert Chamberland pour la Fondation québécoise en environnement, fait son apparition au Salon national de l'habitation. Les matériaux et les appareils intégrés à la nouvelle maison font miroiter d'intéressantes économies d'énergie. La Maison Pétro-Canada s'orne même d'une éolienne et de panneaux solaires. Le rêve prendrait-il forme? Comment rester indifférent à ces attraits d'autant plus alléchants qu'ils portent le sceau «vert»?

Cette fameuse maison ne résiste pourtant pas très longtemps aux analyses serrées du Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME). Le GRAME en décèle rapidement les vices cachés et met le doigt sur le plus grand handicap d'une telle maison: typiquement banlieusard, ce modèle d'habitation occupe une grande surface de terrain et favorise l'étalement urbain. La densité d'un développement basé sur ce type de logement serait d'environ 13 personnes par hectare. D'après une étude du GRAME, une famille déménageant de Montréal (où la densité est d'environ 50 personnes par hectare) à une Maison de l'environnement en banlieue, verrait sa consommation d'essence passer de 500 à 2000

litres par personne, par année. De plus, l'espacement des habitations exigerait jusqu'à sept fois plus de tuyauterie, de trottoirs, de rues, etc. Et bien sûr, il faut souvent acheter une deuxième voiture, parfois même une troisième pour les enfants. L'environnement en prend un coup...

Pour les gens du GRAME, la solution écologique ne réside pas dans la fuite vers la banlieue, mais bien dans un réaménagement des zones à moyenne et haute densité des villes. «Si tout le monde vivait en banlieue dans une Maison de l'environnement, la consommation mondiale d'essence serait multipliée par dix», estime Yves Guérard, président du GRAME. Et que dire de la perte de terres agricoles qu'occasionneraient de tels développements?

Vivre en milieu urbain offre de nombreux avantages dont la proximité des lieux de travail et d'études, la possibilité de se déplacer à pied, en vélo ou en transport en commun et la diversité des activités culturelles et sportives. Avec un peu d'effort et d'imagination, il est possible de créer des aménagements beaucoup plus intéressants à partir des conditions actuelles de la vie dans les centres urbains. C'est ainsi qu'entre en jeu l'idée brillante du GRAME: la qualité équivalent-bungalow (QEB).

La formule de la qualité équivalent-bungalow

La qualité équivalent-bungalow est une formule de réhabilitation des centres-villes pour y créer une qualité de vie soutenable. La QEB tient compte des nombreux facteurs qui déterminent la qualité de vie, tout en minimisant la consommation d'énergie et les déplacements. Grâce à la QEB, une famille qui vit dans un triplex en milieu urbain pourrait, par exemple, bénéficier du même nombre d'avantages qu'une autre famille vivant dans un bungalow de banlieue. La formule vise, en effet, à agencer un train de mesures d'aménagement et de mesures fiscales qui permettraient d'améliorer considérablement les quartiers urbains de moyenne et de haute densité. Ces changements hausseraient l'ensemble des qualités et avantages de la vie en ville au même niveau que l'ensemble des qualités et avantages offerts par la vie dans les bungalows des banlieues, et ce, sans augmenter la consommation énergétique des milieux urbains.

Concrètement, la qualité équivalent-bungalow pourrait se traduire par des mesures favorisant l'accès à des espaces «perdus», comme les toits et les ruelles. Dans les villes nord-américaines, les toits plats se prêtent fort bien à l'aménagement de jardins-terrasses qui pourraient augmenter de beaucoup la surface d'espaces verts en milieu urbain. La présence accrue de végétation servirait également à abaisser la température d'un ou deux degrés durant l'été, ce qui n'est pas négligeable en période de canicule!

Les ruelles gagneraient aussi à être transformées en espaces privés ou semi-privés de loisir bloqués aux deux extrémités. Les enfants pourraient y jouer en toute tranquillité et l'on pourrait y aménager des jardins communautaires. Pour pallier les problèmes de stationnement, les résidents auraient droit à un espace privé en bordure de rue. Les logements pourraient être insonorisés, ce qui favoriserait une intimité accrue. Des mesures fiscales et administratives devraient être instaurées de façon à favoriser l'accès à la propriété de leur logement par les locataires.

Pour concrétiser le rêve, une taxe sur l'essence

Toutes ces modifications demandent des investissements et la solution à ce manque à gagner réside dans une taxe de dix sous par litre d'essence et de diesel. «Si cette taxe était présentée comme un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre, elle passerait probablement; les gens s'habituerait, nous dit Yves Guérard. Les automobilistes polluent; il faut leur donner un moyen de s'amender!»

Grâce à cette taxe, il serait possible de créer, au Québec, un fonds d'un milliard de dollars par année. Cette somme proviendrait en majeure partie des poches des banlieusards qui consomment plus d'essence que les résidents des milieux urbains. Plusieurs mesures d'aménagement pourraient ainsi être subventionnées complètement à partir de la taxe sur l'essence. «A Montréal seulement, il existe environ 400.000 logements qui pourraient être améliorés afin que les gens qui travaillent au centre-ville aient envie d'y habiter. Et ces logements sont situés dans des quartiers hautement efficaces sur le plan énergétique à cause de leur densité élevée», assure Yves Guérard.

Les villes pourraient aussi avoir accès à ce fonds pour constituer des banques de terrains, à même les espaces désaffectés et les stationnements sous spéculation; ces terrains seraient exclusivement voués à l'établissement de

nouveaux quartiers de QEB dont les unités d'habitation seraient alors de coût abordable. Ce fonds devrait aussi permettre aux villes de compenser le manque à gagner à long terme provenant des pertes potentielles en revenus d'impôt foncier.

En plus de bénéficier du fonds provenant de la taxe sur l'essence, les citoyens profiteraient d'une autre mesure fiscale: le crédit d'impôt pour les résidents des zones à densité élevée. On pourrait également envisager un crédit d'impôt supplémentaire pour les personnes ne possédant pas de voiture. Avec la QEB, vivre en ville deviendrait une nouvelle réalité.

Le Salon national de l'habitation 1992 présentait cette année une version améliorée de la Maison de l'environnement. Conçue par le même architecte, elle met à profit quelques-unes des recommandations du GRAME. Les bonnes idées commencent à faire leur chemin! Même les rêves changent; qui sait, l'envie de tondre la pelouse derrière un bungalow de banlieue sera peut-être bientôt totalement périmée. Après tout, n'est-il pas plus tentant de rentrer tranquillement à pied à la maison pour prendre l'apéro sur le toit-terrasse, à l'ombre de la vigne chargée de raisins bleus?

Le GRAME tient à remercier Pascal Sarrazin, Daniel Lytwynuk, Nicole Giasson et Réjean Benoit qui ont aussi contribué à l'élaboration du concept de QEB, de même que les étudiants du cours Dimensions écologiques de l'urbanisme, du Département d'études urbaines de l'UQAM, session hiver 1991.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [A lire / A voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1995,
Francvert, Vol. 12, no 3,
p. 27-31

Les sept péchés capitaux du maïs

Par Stéphane Gagné

La culture du maïs et la production d'éthanol-maïs amènent plusieurs interrogations éthiques, environnementales et économiques.

Québec, an 2005. La province consacre le quart de sa production de maïs-grain à la fabrication d'éthanol. Le développement de ce carburant a coûté cher au gouvernement en subventions et l'a empêché d'investir dans d'autres carburants de remplacement, prometteurs

pour le Québec, comme l'hydrogène ou l'électricité.

Le climat est tendu. Une coalition de groupes écologistes a lancé une campagne de boycottage contre l'usage de l'éthanol. Ces environnementalistes prétendent que les 500.000 t de maïs servant à sa fabrication seraient mieux utilisées à nourrir les deux milliards d'être humains qui souffrent de malnutrition. Ils estiment aussi que l'éthanol est un carburant inadéquat pour atténuer le phénomène de réchauffement climatique. La véritable solution, pour eux, consiste à accroître l'usage des transports en commun. Le gouvernement et les producteurs de maïs, qui défendent leurs investissements, dénigrent toutefois les thèses des écologistes. La controverse, amorcée au début des années 1990, perdure.

Ce scénario est-il réaliste? Il pourrait le devenir si le gouvernement subventionne la production d'éthanol-carburant à partir de maïs. Or, en ce moment, le

[« précédente](#)
1 / 11
[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosreur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Politrs, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la
parution des
dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1995, Francvert, Vol. 12, no 3, p. 27-31

Les sept péchés capitaux du maïs

Par Stéphane Gagné

La culture du maïs et la production d'éthanol-maïs amènent plusieurs interrogations éthiques, environnementales et économiques.

Québec, en 2005. La province consacre le quart de sa production de maïs-grain à la fabrication d'éthanol. Le développement de ce carburant a coûté cher au gouvernement en subventions et l'a empêché d'investir dans d'autres carburants de remplacement, prometteurs pour le Québec, comme l'hydrogène ou l'électricité.

Le climat est tendu. Une coalition de groupes écologistes a lancé une campagne de boycottage contre l'usage de l'éthanol. Ces environnementalistes prétendent que les 500.000 t de maïs servant à sa fabrication seraient mieux utilisées à nourrir les deux milliards d'être humains qui souffrent de malnutrition. Ils estiment aussi que l'éthanol est un carburant inadéquat pour atténuer le phénomène de réchauffement climatique. La véritable solution, pour eux, consiste à accroître l'usage des transports en commun. Le gouvernement et les producteurs de maïs, qui défendent leurs investissements, dénigrent toutefois les thèses des écologistes. La controverse, amorcée au début des années 1990, perdure.

Ce scénario est-il réaliste? Il pourrait le devenir si le gouvernement subventionne la production d'éthanol-carburant à partir de maïs. Or, en ce moment, le gouvernement fédéral a déjà annoncé l'octroi de 70 millions de dollars d'ici 2005 en subventions aux producteurs d'éthanol. Le gouvernement du Québec, lui, est encore réticent à se lancer dans l'aventure.

La Fédération des producteurs de cultures commerciales membre de l'Union des producteurs agricoles (UPA), qui représente les producteurs de maïs-grain, tente cependant de convaincre Québec de subventionner la production d'éthanol (par un dégrèvement de taxes sur les 10% d'éthanol que contiendrait l'essence). L'UPA a déjà trouvé un promoteur prêt à construire une usine de transformation et a convaincu près de 800 producteurs de maïs à investir dans le projet.

La Fédération y voit une façon de créer un nouveau débouché plus lucratif pour les 1,5 à 2 millions de tonnes de maïs-grain produites annuellement au Québec. Car en ce moment, le seul débouché pour le maïs-grain est l'alimentation animale, point à la ligne. Et déjà, la simple raison d'être de la culture du maïs au Québec est un champ fertile en questionnements.

Une culture polluante

D'abord, pourquoi le maïs, culture au départ mal adaptée au climat québécois, accapare-t-il tant de superficies de nos terres agricoles? C'est que, depuis une vingtaine d'années, un important marché pour la moulée faite à base de maïs-grain (70% de la moulée est composée de maïs) s'est développé au Québec. L'augmentation du nombre d'établissements d'élevage de porc a certes contribué à développer un marché pour le maïs-grain. Aujourd'hui, 43% de la récolte sert à nourrir le porc.

Dans certaines régions, la hausse des superficies cultivées en maïs s'est faite en parallèle avec l'accroissement des élevages de porc. Ainsi, dans le bassin versant de la rivière Yamaska, les superficies consacrées au maïs ont augmenté de 88% de 1976 à 1988, alors que l'élevage porcin augmentait de 113% durant la même période, selon un bilan de la qualité de l'eau fait par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF). Le même phénomène a été constaté pour le bassin versant des rivières L'Assomption et Chaudière.

«L'amélioration génétique des plantes a aussi permis l'expansion de la culture du maïs au Québec, croit M. Touchburn, professeur-agronome au Département de sciences animales du Collège MacDonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue. Grâce à ces progrès, on a réduit la période de culture qui était auparavant trop longue pour notre courte saison végétative.»

Les surfaces cultivées ont donc beaucoup augmenté et, aujourd'hui, plusieurs agronomes s'en désolent. «La culture du maïs, pratiquée souvent en monoculture, est trop concentrée dans quelques régions et pas assez bien répartie sur le territoire agricole», déplore Pierre Jobin, agronome au Centre de développement d'agrobiologie à Warwick et responsable de la commission Agriculture à l'Union québécoise pour la conservation de la nature. Conséquence de cette concentration: des impacts environnementaux plus importants dans les régions où il y a monoculture intensive du maïs.

Une étude réalisée en 1994 par Isabelle Giroux et David Berryman, du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), est très instructive à ce chapitre. Elle fait bien ressortir le problème environnemental lié à l'utilisation d'herbicides, comme l'atrazine, dans les régions de culture intensive du maïs. Ainsi, dans l'eau des confluent des rivières Yamaska et Richelieu, on a mesuré des concentrations d'atrazine dépassant les normes 30% du temps (2 microgrammes par litre, valeur reconnue, au Québec, pour le respect de la vie aquatique). La cause: la trop grande utilisation d'atrazine dans les champs de maïs. En fait, d'après une enquête du MAPAQ datant de 1993, 40% des pesticides vendus en agriculture au Québec sont utilisés pour la culture du maïs.

Érosion et surfertilisation

L'utilisation des pesticides n'est cependant qu'un des maux associés à la culture du maïs. La dégradation des sols en est un autre majeur. Le passage répété de la machinerie agricole dans les champs de maïs en est souvent la cause. Il entraîne un tassement du sol qui rend celui-ci peu perméable. Les eaux de pluie ruissellent donc en surface, emportant avec elles le sol fertile. De plus, à la première sécheresse, le sol s'envole facilement au vent. Une étude du MEF évalue à 13 t par hectare par année les pertes de sol par érosion reliées à la culture du maïs, alors que le taux de formation du sol n'est que d'une tonne par hectare par an.

La fertilisation à outrance est aussi une pratique courante dans la culture du maïs. Beaucoup de producteurs croient qu'il est nécessaire de bien engraisser le sol pour obtenir de bons rendements. Cette croyance est encouragée par les vendeurs d'engrais et, même, par les organismes agricoles. En 1993, dans la revue Agriculture, l'agronome Louis Robert du MAPAQ, déplorait les recommandations trop élevées du Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ) pour les apports en azote, en phosphore et en potassium dans la culture du maïs. Les doses conseillées étaient alors de 50 à 120% plus élevées que les doses recommandées en Ontario et dans l'État de New York.

«Heureusement, les grilles du CPVQ ont été révisées à la baisse depuis, ce qui a entraîné une baisse dans la consommation d'engrais chez les producteurs, affirme maintenant Louis Robert. Les rendements excellents de 1994, obtenus avec des apports en engrais moindres, vont aussi encourager d'autres producteurs à réduire leurs doses.»

Selon M. Robert, la culture du maïs vit de profonds changements. «Les producteurs travaillent moins le sol qu'avant, note-t-il. Ils utilisent moins d'atrazine (réduction de 75%) au profit d'herbicides biodégradables et commencent à cultiver le maïs en rotation avec le soya, même s'il ne s'agit pas de la rotation idéale. Ainsi, sur les 100 000 ha de maïs en culture dans la région du sud-ouest de Montréal, près du tiers de la surface devraient être en soya en 1995.»

Le MAPAQ s'est même donné l'objectif de réduire de 50% l'usage de pesticides dans la culture du maïs, d'ici l'an 2000. «Jusqu'à présent, nous avons réussi à réduire d'environ 8% l'usage de pesticides dans la région, soutient Pierre Lachance, agronome du MAPAQ pour la région de Saint-Hyacinthe. Pour favoriser cette réduction, nous encourageons deux techniques: l'arrosage en bande qui réduit de 50% la quantité d'herbicides nécessaires et la culture sans apport de pesticide.»

Malgré ces améliorations, certains vont plus loin en remettant en cause le fondement même du système québécois de culture du maïs. «La rentabilité de la culture du maïs n'est assurée que grâce à l'Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) qui comble le manque à gagner entre le prix du marché et les coûts de production de la céréale, soutient Pierre Jobin. Nous avons donc un système coûteux et artificiel, qui n'encourage pas l'agriculteur à réduire ses coûts de production.» D'où les trop courants abus d'engrais et de pesticides.

Il y a aussi matière à se questionner sur l'utilisation du maïs à d'autres fins que l'alimentation humaine. Surtout face aux sérieux problèmes de malnutrition présents dans le monde. Par exemple, lorsque le maïs est utilisé pour nourrir les animaux, on doit considérer l'inefficacité de la conversion de la céréale en viande par l'animal. Ainsi, 16 kg de céréales sont nécessaires au boeuf pour produire un kilo de viande, le porc, lui, en a besoin de six kilos et la poule, trois.

On peut toutefois réduire la part du maïs dans l'alimentation animale en le remplaçant, en tout ou en partie, par les déchets de l'industrie bioalimentaire. Il s'agit d'une alternative très sérieuse à laquelle M. Touchburn du Collège MacDonald travaille. «Des compagnies comme Kraft, Humpty Dumpty et autres produisent chaque année des milliers de tonnes de déchets qui vont directement à l'enfouissement, affirme-t-il. Il s'agit d'un énorme gaspillage puisque ces

déchets, riches en protéines, peuvent très bien servir à nourrir nos animaux d'élevage.»

Une culture subventionnée

Et l'éthanol? Il y a un doute sérieux sur l'utilisation du maïs pour produire ce carburant. D'abord, sur le fait d'utiliser une culture reconnue polluante pour produire un carburant qui pollue moins, mais... pollue quand même. Ensuite, sur la pertinence pour le gouvernement du Québec de subventionner la production de ce carburant à raison de 28,8 millions de dollars par an, comme le demande la Fédération des producteurs de cultures commerciales.

Une autre question se pose également: si nous construisons une usine de transformation d'une capacité de 400.000 t de maïs-grain, comme prévu, serons-nous obligés d'accroître nos importations de maïs des États-Unis pour fournir cette usine ou devons-nous hausser nos superficies en culture?

Ces deux possibilités sont non souhaitables. D'abord, parce que la hausse de nos importations des États-Unis pourrait accroître le prix de la matière première en raison de la faiblesse du dollar canadien et des coûts de transport plus élevés. Ensuite, parce que l'augmentation des superficies en culture de maïs (une étude du MEF parle de 40.000 ha disponibles à cette fin) risquerait d'entraîner l'abandon d'autres cultures vivrières.

D'autre part, l'utilisation même de maïs pour produire de l'éthanol est remise en cause. Certains chercheurs québécois prétendent, en effet, qu'il existe d'autres cultures plus appropriées à cet usage. On pense ici à une graminée appelée panic érigé et au saule. C'est qu'il existe deux techniques de production d'éthanol: la première consiste à convertir l'amidon de maïs (ou l'amidon présent dans d'autres céréales ou légumes) en éthanol; la deuxième utilise la cellulose présente dans le bois (comme le saule) ou dans certaines plantes agricoles (comme le panic). «Ces plantes produisent autant de matières sèches à l'hectare que le maïs et peuvent être cultivées sur des terres marginales, à faible potentiel agricole, avec un apport minimum en pesticides ou en engrais», soutient Roger Samson, directeur du groupe indépendant de recherche Resource Efficient Agricultural Production (REAP).

Or, des terres marginales, nous en avons en abondance; selon le MAPAQ, il y a 449.000 ha de terres considérées non productives au Québec dont 31.000 ha en friche. Elles sont cependant situées loin des grands centres urbains où l'on consomme la majorité des carburants destinés au transport. Cela signifie qu'il faut prévoir des coûts de transport plus élevés pour acheminer la matière première vers une éventuelle usine de transformation.

Mais la production d'éthanol à partir de cellulose a tout de même des atouts considérables. «On peut utiliser des déchets urbains (papier ou bois de construction), des résidus forestiers ou agricoles qui contiennent tous de la cellulose pour produire ce type d'éthanol», affirme Roger Samson. Cette possibilité pourrait annuler les coûts de transport et, en plus, permet la valorisation des déchets.

Enfin, si on souhaite vraiment réduire la production de gaz à effet de serre, qui provoquent un réchauffement climatique, la mise au point d'un carburant comme l'éthanol n'est pas la bonne solution. Peut-être devra-t-on se résoudre à hausser la taxe sur l'essence pour accroître l'usage des transports collectifs: cela serait moins coûteux et, sans doute, plus efficace.

Le maïs éclaté

Le maïs est une plante qui peut être utilisée à plusieurs fins. Hormis la production d'éthanol, on peut en faire du papier, de la fécule, du sirop de maïs, du sirop à haute concentration de fructose et du plastique biodégradable (fait à partir de fécule).

Le papier de maïs est toutefois le plus sérieux débouché pour cette céréale au Québec, après l'éthanol. Ce papier pourrait être produit à l'aide des tiges que les producteurs de maïs ont l'habitude d'enterrer dans les champs, à l'automne.

Bien qu'aucun projet concret n'existe encore, certaines papetières québécoises sont très intéressées à produire du papier contenant de la pâte de maïs. Cette pâte pourrait ainsi suppléer aux difficultés actuelles d'approvisionnement en bois et

en copeaux de bois.

Le projet est sérieux. En s'associant avec le Centre québécois de valorisation de la biomasse, le Centre spécialisé en pâtes et papier (CSPP) du Cégep de Trois-Rivières veut faire la démonstration du potentiel du maïs pour la production du papier. Des essais sont en cours depuis l'automne dernier. L'Union des producteurs agricoles (UPA) et le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sont engagés dans le projet. À l'UPA, on envisage la possibilité de réaliser une étude de faisabilité sur cette option. «Pour l'instant, nous travaillons sur le projet d'usine d'éthanol, affirme Armand Mousseau, agent d'information à la Fédération des producteurs de cultures commerciales. S'il échoue, la production de papier à partir de maïs sera sûrement une avenue à explorer.»

«Les fibres de maïs, courtes, ne sont pas d'aussi bonne qualité que les fibres longues du lin et du chanvre, avoue Pierre Lavoie, directeur du CSPP. Mais ces deux dernières cultures sont quasi inexistantes au Québec, contrairement au maïs.»

Le seul obstacle à cette production de papier est l'utilité de l'enfouissement des tiges de maïs dans le sol. Cette pratique servant à engraisser le sol, après la récolte de l'automne, est toutefois remise en cause. Des chercheurs d'Agriculture Canada ont, en effet, démontré qu'elle n'était pas utile à la stabilisation et à l'alimentation du sol. La souche suffit à remplir cette tâche, selon eux. Ces derniers croient même que l'enfouissement des tiges obligerait les producteurs à utiliser davantage d'engrais azotés pour aider à la décomposition des tiges.

Parmi les autres débouchés du maïs, notons la fécule et le sirop de maïs. Aux États-Unis, on produit un sirop de maïs à haute concentration en fructose qui entre dans la fabrication de la plupart des boissons gazeuses ordinaires. La fécule de maïs recèle aussi de multiples possibilités. Sa molécule étant similaire à celle du carbone présente dans le pétrole, on peut l'utiliser pour produire une variété de biens de consommation, comme des ustensiles jetables. Ces nouvelles utilisations du maïs sont toutes à la hausse chez nos voisins du sud.

Où va l'épi?

Parmi les cultures céréalières du Québec, le maïs arrive bon premier en termes de superficies cultivées. Cette céréale couvre maintenant un cinquième des superficies en culture de la province (ou 354.000 ha) et touche au-delà de 6000 producteurs. Plus des deux tiers des surfaces cultivées sont situées dans un territoire qui s'étend du sud de Montréal jusqu'aux environs de Saint-Hyacinthe, soit sur les meilleures terres agricoles du Québec.

Il faut cependant distinguer quatre types de culture de maïs: le maïs-grain, le maïs-ensilage, le maïs sucré destiné à la transformation (mise en conserve), et le maïs sucré frais, destiné à la consommation humaine.

Le maïs-grain et le maïs-ensilage sont de loin les cultures les plus importantes avec une production estimée entre 1,75 à 2 millions de tonnes pour 1994. Parmi toutes les céréales cultivées au Québec, le maïs-grain et le maïs-ensilage sont celles dont les superficies ont connu les plus fortes augmentations de 1971 à 1994: de 108.700 ha à 342.800 ha, soit une hausse de 315%. La culture du maïs-grain est toutefois prédominante avec 312.769 ha en 1994.

Ces deux types de maïs sont destinés, dans une proportion de plus de 90%, à l'alimentation animale. Le reste de la production est exporté. Le maïs-grain et le maïs-ensilage (ou fourrager) sont toutefois utilisés différemment: dans la première culture, seul le grain de l'épi sert à la fabrication de la moulée destinée à nourrir les porcs, la volaille et les vaches laitières. Pour le maïs-ensilage, la plante entière est mise à contribution. Elle est broyée, mise en silo et sert à nourrir les vaches et les boeufs.

Les deux autres types de culture, le maïs sucré frais et le maïs sucré destiné à la conserverie, sont consommés par les humains. Les superficies de ces cultures sont respectivement de 7091 (maïs sucré frais) et de 4692 hectares (conserverie). Le maïs sucré frais est celui que l'on mange lors de nos traditionnelles épluchettes de blé d'Inde et le maïs destiné à la transformation est utilisé pour la mise en conserve, soit de maïs en grain ou en crème. Cette opération se fait ici principalement chez Pillsbury à Sainte-Martine (sud-ouest de Montréal) et à Alimentation Carrière

à Bedford.

La production de ces deux types de maïs est à la hausse depuis une dizaine d'années. Ainsi, la récolte de maïs sucré frais est passée de 22.200 en 1983 à 34.925 t en 1993 alors que celle du maïs destinée à la transformation a, elle, presque doublé passant de 32.800 t en 1984 à 60.800 t en 1994.

Sources: *Fiche d'enregistrement des cultures, MAPAQ, Statistiques Canada, Bureau de la statistique du Québec, Fédération des productions des fruits et de légumes, UPA.*



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1992 - Francvert, Vol. 9, no 3, p. 30-31.

Milieux protégés: plantes protégées?

par Clôde de Guise

Clôde de Guise collaborait régulièrement à FrancVert en tant que journaliste pigiste.

La meilleur façon de protéger une espèce, c'est encore de protéger le milieu naturel qui lui sert d'habitat.

«Je verrais d'un bon oeil que les taxons spéciaux soient conservés dans un jardin botanique afin de préserver la diversité biologique», avance le

biologiste Camille Gervais, du Laboratoire de cytologie environnementale et des ressources phytogénétiques, un laboratoire créé à la suite d'une entente entre le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et l'Université Laval. André Bouchard, conservateur du Jardin botanique de Montréal, émet quant à lui certaines réserves. Il ne va pas contre l'idée, mais un jardin botanique, explique-t-il, ne remplacera jamais le milieu naturel et «rien ne nous assure que nous saurons conserver adéquatement la plante rare qui nous est confiée. L'intérêt de posséder des taxons plus rares, selon moi, repose sur notre rôle d'éducation auprès du public», soutient-il. En fait, autant André Bouchard, Camille Gervais que l'ensemble des chercheurs sont unanimes sur un fait: il est préférable de conserver les plantes dans leur milieu naturel.

Protéger des milieux représentatifs ou critiques

[« précédente](#)

1 / 6

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1992 - Francvert, Vol. 9, no 3, p. 30-31.

Milieux protégés: plantes protégées?

par Clôde de Guise

Clôde de Guise collaborait régulièrement à FrancVert en tant que journaliste pigiste.

La meilleur façon de protéger une espèce, c'est encore de protéger le milieu naturel qui lui sert d'habitat.

«Je verrais d'un bon oeil que les taxons spéciaux soient conservés dans un jardin botanique afin de préserver la diversité biologique», avance le biologiste Camille Gervais, du Laboratoire de cytologie environnementale et des ressources phytogénétiques, un laboratoire créé à la suite d'une entente entre le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) et l'Université Laval. André Bouchard, conservateur du Jardin botanique de Montréal, émet quant à lui certaines réserves. Il n'est pas contre l'idée, mais un jardin botanique, explique-t-il, ne remplacera jamais le milieu naturel et «rien ne nous assure que nous saurons conserver adéquatement la plante rare qui nous est confiée. L'intérêt de posséder des taxons plus rares, selon moi, repose sur notre rôle d'éducation auprès du public», soutient ce dernier. En fait, autant André Bouchard, Camille Gervais que l'ensemble des chercheurs sont unanimes sur un fait: il est préférable de conserver les plantes dans leur milieu naturel.

Protéger des milieux représentatifs ou critiques?

Sous la responsabilité du biologiste et géographe Guy Jolicoeur, le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (voir l'encadré, page 28) prépare une compilation et une analyse de la situation des plantes menacées ou

vulnérables que l'on trouve actuellement dans l'ensemble de nos milieux naturels légalement protégés. On en a recensé 161 (43%) sur les 374 susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Un fait ressort nettement: les zones où l'on trouve le plus grand nombre des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont celles où l'absence de milieux naturels légalement protégés se fait le plus ressentir. Il s'agit de la région montréalaise, des îles de Montréal et de Laval et des environs, les zones les plus urbanisées et industrialisées du Québec.

Luc Brouillet, conservateur de l'Herbier Marie-Victorin et professeur à l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal, explique le phénomène de la manière suivante: «En créant les réserves écologiques, on a privilégié des habitats représentatifs. Désormais, on devra faire l'effort de protéger les milieux critiques», suggère-t-il. Il partage ainsi l'avis de son confrère André Bouchard quant à l'importance de conserver les cinq dernières tourbières intactes dans la vallée du Saint-Laurent, en raison du caractère unique de chacune d'elles, plutôt que de tenter d'en protéger une seule.

Créer de nouveaux partenariats

Léopold Gaudreau, directeur de la conservation et du patrimoine écologique au ministère de l'Environnement du Québec, précise toutefois que le gouvernement du Québec a fait un effort important pour sauvegarder des espèces menacées ou vulnérables et des habitats critiques. Trois réserves écologiques ont été créées à cette fin depuis 1977: la réserve écologique du Micocoulier, à Valleyfield, la réserve écologique du Pin-Rigide, à Saint-Antoine-Abbé et la réserve écologique Marcel-Raymond, le long du Richelieu. Le complexe des îles Avelle, Wight et Hiam vient d'être acquis par le MENVIQ qui en fera aussi une réserve écologique protégeant des habitats critiques (érablière à caryer, érablière argentée et milieux humides) et leurs espèces rares associées. Une partie de la tourbière de Lanoraie a également été acquise à cette fin. Ces réserves écologiques ainsi que les parcs d'Oka et du mont Saint-Bruno permettent d'assurer la sauvegarde de quelque 50 plantes menacées ou vulnérables et de leurs habitats.

«Il ne faut pas oublier, poursuit M. Gaudreau, que c'est pour favoriser la sauvegarde des espèces en situation précaire et de leurs habitats généralement critiques, autrement que par l'acquisition de sites, qu'a été adoptée la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Le gouvernement ne pourra plus à lui seul tout protéger, notamment à cause des coûts élevés d'acquisition des propriétés, presque toutes privées dans le sud du Québec. De nouveaux mécanismes de partenariat devront être privilégiés. Une participation encore plus active des municipalités, des ONG, de la communauté scientifique et du public sera de plus en plus nécessaire pour sauvegarder divers habitats critiques, comme ce fut par exemple le cas pour des boisés sur le territoire de la CUM: Bois-de-Saraguay, Bois-de-Liesse, Anse-à-l'Orme, etc.»

Plantes menacées, mais milieux protégés

Un milieu naturel légalement protégé est à l'abri de toute forme d'exploitation commerciale qui porterait atteinte à l'intégrité naturelle du milieu, qu'il s'agisse d'exploitation forestière, minière ou hydroélectrique. Le réseau des milieux naturels protégés par un statut légal au Québec représente seulement 0,46% de la superficie du Québec. La moyenne canadienne est de 3,4% et l'objectif fixé par la stratégie mondiale de la conservation s'élève à 12%. Léopold Gaudreau soutient que la conservation ne doit pas se mesurer uniquement en termes de superficie. Il suggère que le Fonds mondial pour la nature introduise, dans ses critères de conservation, la notion de qualité de la diversité biologique.

Au Québec, les milieux naturels protégés offrant une protection intégrale et permanente aux plantes vasculaires et leurs habitats sont les parcs nationaux et les réserves nationales de la faune (sous la responsabilité du gouvernement fédéral), le parc de la Gatineau (qui relève de la Commission de la Capitale nationale), les réserves écologiques (au nombre de 36, dont 19 créées depuis 1988) et les parcs québécois (qui relèvent du gouvernement provincial).

Les parcs nationaux sont les mieux inventoriés des territoires protégés du Québec. À Parcs Canada, le volet de l'éducation relative à l'environnement est très développé. La sauvegarde des écosystèmes et celle de la diversité biologique sont prises en compte dans l'aménagement.

La flore vasculaire rare du parc de la Gatineau est également assez bien connue, grâce aux herborisations de Daniel

Gagnon et de Daniel F. Brunton. Un escarpement calcaire, à la limite sud du parc, présente d'ailleurs une riche collection de plantes rares.

Le niveau d'inventaire floristique réalisé dans les réserves écologiques est variable, sauf dans celles créées notamment pour assurer la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables: réserve écologique du Pin-Rigide, réserve écologique du Micocoulier, réserve écologique Marcel Raymond (créée pour protéger la chênaie à chêne bicolore).

Sur l'ensemble des 16 parcs québécois, ce sont les parcs dont l'inventaire est le plus récent (Bic, Mont-Orford et Pointe-Taillon) où les renseignements sur les plantes rares sont les plus détaillés. Ailleurs, les données sont historiques, imprécises, voire inexistantes.

La question qu'on est en droit de se poser, à l'instar de Guy Jolicoeur, est la suivante: «Jusqu'à quel point nos espèces menacées ou vulnérables sont-elles protégées dans les milieux naturels légalement protégés?» Elles le sont totalement dans les réserves écologiques parce que l'accès n'est permis qu'à des fins de gestion, d'éducation ou de recherche. Cependant, dans l'ensemble des autres milieux protégés, le niveau de protection peut varier d'excellent à nul, selon le zonage (conservation intégrale, récréation, etc.) ou la nature des activités qui y ont cours (récréation, aménagements, etc.). Il apparaît clairement qu'il faut évaluer les programmes spécifiques de gestion qui devront être instaurés pour s'assurer d'une réelle protection de notre patrimoine vert.

Un travail de concertation

Léopold Gaudreau prévoit que cela se fera de manière nuancée. Il faudra d'abord connaître plus précisément la localisation des espèces, leur abondance et leur degré de protection. Puis, sans interdire totalement l'accès aux milieux naturels protégés (dont la majorité sont des lieux récréo-touristiques), on pourra par exemple s'assurer que certaines activités saisonnières ne menacent pas les plantes en situation précaire et donner des informations précises sur les aménagements requis. De plus, le MENVIQ commence à travailler, de concert avec le ministère des Transports, pour protéger des sites de plantes rares. Enfin, les MRC devront éventuellement tenir compte de la question des espèces menacées dans leurs schémas d'aménagement.

Dans l'immédiat, des mesures doivent être prises pour protéger les sites et les habitats les plus menacés. Parallèlement, un travail de concertation avec les divers intervenants du milieu doit être entrepris et des programmes d'éducation du public, axés sur l'importance et la nécessité de protéger nos espèces menacées ou vulnérables, s'imposent.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1991-
Francvert, Vol. 8, no 2, p.
38-39

Penser globalement Intentions vertes pour continent blanc

par Louise Desautels,

Louise Desautels était adjointe à la
rédaction du magazine FrancVert.

L'année 1991 marque une étape cruciale pour
l'Antarctique. Trente ans après la mise en application
d'un traité international toujours en vigueur qui assure
l'accès des scientifiques de tout pays à cet immense
continent du pôle Sud, les 39 nations signataires

convoient au pôle Sud, les 39 nations signataires
négocient actuellement de nouvelles modalités
d'entente. L'enjeu: reconnaître l'Antarctique comme
patrimoine mondial, en lui accolant par exemple le
titre de «zone internationale de conservation» ou de
«parc mondial», avec les contrôles qui s'y appliquent.
Cette reconnaissance pourrait impliquer l'abandon des
revendications territoriales dont l'Antarctique fait
l'objet de même que l'interdiction d'en exploiter les
ressources minérales. La nouvelle entente ferait aussi
une large place aux consignes de respect du milieu
par les chercheurs et les touristes.

Le gouvernement canadien, qui a adhéré en mai 1988
au Traité de l'Antarctique, a pris part à ces
discussions tenues au Chili en novembre dernier et
compte envoyer des représentants aux pourparlers qui
se poursuivront en Espagne en avril prochain. Comme
11 autres pays qui participent peu aux recherches
scientifiques menées en Antarctique, le Canada n'a
cependant qu'un double rôle d'observateur et

[« précédente](#)

1 / 6

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS!

Pour recevoir un
message lors de la
parution des
dossiers

[Envoyer!](#)

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1991- Francvert, Vol. 8, no 2, p. 38-39

Penser globalement

Intentions vertes pour continent blanc

par Louise Desautels,

Louise Desautels était adjointe à la rédaction du magazine FrancVert.

L'année 1991 marque une étape cruciale pour l'Antarctique. Trente ans après la mise en application d'un traité international toujours en vigueur qui assure l'accès des scientifiques de tout pays à cet immense continent du pôle Sud, les 39 nations signataires négocient actuellement de nouvelles modalités d'entente. L'enjeu: reconnaître l'Antarctique comme patrimoine mondial, en lui accolant par exemple le titre de «zone internationale de conservation» ou de «parc mondial», avec les contrôles qui s'y appliquent. Cette reconnaissance pourrait impliquer l'abandon des revendications territoriales dont l'Antarctique fait l'objet de même que l'interdiction d'en exploiter les ressources minérales. La nouvelle entente ferait aussi une large place aux consignes de respect du milieu par les chercheurs et les touristes.

Le gouvernement canadien, qui a adhéré en mai 1988 au Traité de l'Antarctique, a pris part à ces discussions tenues au Chili en novembre dernier et compte envoyer des représentants aux pourparlers qui se poursuivront en Espagne en avril prochain. Comme 11 autres pays qui participent peu aux recherches scientifiques menées en Antarctique, le Canada n'a cependant qu'un double rôle d'observateur et d'«aviseur», contrairement aux 25 nations qui ont un droit de vote.

«Il faudrait que le Traité soit révisé en profondeur, souhaite Marc Beauchesne, responsable de ce dossier au bureau montréalais de Greenpeace. D'après nous, le vieux Traité ne suffit pas à protéger l'environnement du continent.» Marc Beauchesne rappelle qu'on n'a qu'à regarder les abords des bases de recherche, installées pour la plupart sur les côtes du continent, pour constater l'étendue des dégâts: amoncellements de déchets, déversements de combustibles, construction de pistes d'atterrissage au beau milieu d'un habitat de pingouins, etc. De plus, rappelle-t-il, plusieurs pays offrent maintenant des séjours touristiques en Antarctique, ce qui implique davantage d'empiétements et de déchets.

Un désert de glace

Malgré ces menaces, l'Antarctique reste le continent le plus difficile d'accès et le moins contaminé de notre planète. Et pour cause... Situé à l'extrême sud, au confluent de trois mers, l'Antarctique est une terre enfouie sous des kilomètres de neige durcie qui représentent 90% des réserves d'eau douce du monde. Seulement 2% de son territoire est libre de glace, quelques mois par année. En plein cœur de sa saison chaude, on y enregistre parfois des températures de -20° C! Avant les explorations réalisées au XIXe siècle, aucun humain n'avait jamais vécu dans ce désert blanc qui reçoit aussi peu de précipitations que le Sahara. Quelques lichens et mousses ainsi que certaines espèces de minuscules insectes sont les seules formes de vie à s'y être développées. Les côtes de l'Antarctique accueillent par contre d'importantes populations de phoques, de pingouins et d'oiseaux de mer. L'océan glacial qui l'entoure est également le royaume des baleines, du krill (petite crevette) et du phytoplancton.

Les caractéristiques de ce continent en font un terrain exceptionnel de recherche scientifique. Astronomes, climatologues, géologues, physiciens et biologistes se donnent rendez-vous chaque année dans l'une des bases de recherche. En tout, quelque 4000 personnes (équipes de recherche et personnel de soutien), sans compter les 3000 touristes, gravitent annuellement autour de ces bases. Sous cette apparente convivialité en terre internationale, se cachent cependant les revendications territoriales de sept pays, la prospection minière et la chasse à la baleine sous couvert de recherche scientifique ainsi que la surveillance militaire par des relais satellites exempts d'interférences.

Grâce au Traité de l'Antarctique signé en 1959 par 12 pays et auquel adhèrent maintenant 39 nations, certains dangers semblent pourtant écartés. Le Traité stipule en effet que le continent reste accessible à tous les pays désirant y conduire des recherches, que chaque station peut être inspectée librement et que l'Antarctique est une zone démilitarisée et exempte de dépôts ou d'expériences nucléaires. Depuis son entrée en vigueur en 1961, le Traité a de plus été complété par trois conventions interdisant la capture des mammifères et des oiseaux (1964) et favorisant la conservation des populations de phoques (1978) ainsi que la conservation de l'écosystème marin (1980). Pour être valables, les conventions doivent obtenir le consensus des pays signataires. Selon ses clauses originales, le Traité de l'Antarctique est sujet à révision 30 ans après son entrée en vigueur, c'est-à-dire en 1991.

Le Canada ne signe pas

«Il n'est pas question qu'au 31 décembre 1991, le Traité de l'Antarctique soit jeté aux poubelles», met en garde Olivier Jalbert, du Service juridique du ministère fédéral des Affaires extérieures. Représentant officiel du Canada aux discussions de Villa del Mar (Chili) en novembre dernier, M. Jalbert explique que le Traité reste en vigueur, mais que des conventions peuvent venir combler ses silences, comme ce fut le cas en 1964 et 1978.

C'est dans cet ordre d'idées que les signataires du Traité ont entrepris, en 1980, la mise au point d'une convention (CRAMRA) devant régir l'exploitation des ressources minérales du continent. Bien qu'il soit, pour le moment, techniquement et économiquement impensable d'aller recueillir l'uranium, l'or et d'autres métaux présents en Antarctique, plusieurs pays voudraient se réserver cette possibilité. La convention CRAMRA énumérait donc les droits et devoirs de ceux qui voudraient exploiter les gisements antarctiques. Cependant, au moment de signer la convention, plusieurs pays, l'Australie en tête, ont fait campagne contre cette entente. Ils allèguent que cette dernière légitimerait une utilisation du territoire antarctique qui serait dangereuse pour l'environnement immédiat (déversements possibles, réchauffement et fonte de glace, etc.) et pour celui de la planète entière.

«Le Canada n'a pas l'intention de signer la convention CRAMRA, révèle Olivier Jalbert. Quant à savoir si un nombre suffisant de pays adhéreront à cette convention, je ne peux le prédire. Mais la tendance des discussions de Villa del Mar laissait penser que c'est improbable.»

Un régime global

Entre-temps, le projet d'une nouvelle convention a surgi et gagne rapidement du terrain auprès de plusieurs nations signataires du Traité. De grands organismes de protection de l'environnement, comme l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et Greenpeace, poussent également l'idée. Baptisée Régime global sur la protection de l'environnement, cette nouvelle entente a été au centre des pourparlers tenus au Chili. Encore mal défini, ce Régime toucherait tous les aspects environnementaux de la présence humaine en Antarctique: mise au ban définitive ou moratoire prolongé de l'exploitation minière, abandon des revendications territoriales, protection générale du milieu antarctique, etc.

Ce Régime global serait complété par une série de normes régissant les principales activités humaines: transport maritime, construction, etc. Les déversements de plusieurs milliers de litres de combustibles dans l'océan Antarctique à la station américaine de McMurdo, en janvier et octobre 1989, ont particulièrement alarmé les États signataires du Traité et stimulé leur bonne volonté.

Le contrôle et la supervision des activités humaines en Antarctique pourraient, avec cette convention, être confiés à une instance internationale, les Nations unies. Pour l'instant, malgré le droit de regard de chaque pays sur les bases de recherche voisines, peu d'abus avaient été dénoncés. Il aura fallu attendre la présence sur le continent d'une base de Greenpeace pour que soient rendus publics certains abus et négligences. Sous le froid climat antarctique, le moindre rebut se conserve intact à jamais: plus d'un siècle après leur passage, on a retrouvé les restes frigorifiés des victuailles des premiers explorateurs du continent. Les déchets des bases de recherche, y compris les barils de combustible qui jonchent partout le territoire, constituent donc un problème croissant. Dans le Régime global, il est question d'imposer la consigne suivante: tout ce qui est introduit sur le territoire doit repartir avec ses visiteurs.

Brésil 1992

Les pays signataires du Traité ont mis huit ans à rédiger la convention sur l'exploitation minière (CRAMRA). En bout de ligne, elle ne recueillera sans doute pas les signatures de tous les pays, ce qui constitue un prérequis pour que la convention entre en vigueur. Est-ce là le sort qui attend le Régime global? «Je crois que nous en arriverons à un texte et à sa ratification beaucoup plus rapidement, estime Olivier Jalbert. Les environnementalistes mettent beaucoup de pression sur leurs gouvernements.» Selon lui, une échéance réaliste pourrait être 1992, alors que se tiendra au Brésil une importante conférence des chefs d'État sur l'environnement. Les belles intentions teintées de vert pourraient ainsi favoriser le continent blanc.

HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Publié en 1998,
Francvert, Vol. 15, no 3,
p. 20-25

Estrie et Montérégie À la découverte des arbres exceptionnels

Par Suzanne Hardy, Enracinart

Partez à la découverte des arbres exceptionnels du sud du Québec!

Les plus beaux arbres de la Montérégie et des Cantons de l'Est ont-ils survécu au verglas de l'hiver dernier? Plusieurs d'entre eux, oui. Si les dommages naturels et les coupes trop sévères effectuées ensuite ont affecté beaucoup de spécimens, d'autres témoins de notre histoire se dressent toujours, intacts, à la

portée du promeneur.

Voici donc quelques arbres vedettes, que vous n'oublierez pas de sitôt. Nous vous proposons une tournée sous le signe de la vie et de l'espoir, une balade qui vous donnera sans doute envie de partir en quête d'autres représentants de notre patrimoine végétal, partout au Québec; et, qui sait, peut-être de collaborer à la mise à jour de l'inventaire provincial des arbres exceptionnels que dresse Enracinart.

Un noble pousse-partout

Notre itinéraire débute à Stanbridge East, où nous attend un mastodonte: le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*). Quoi de plus naturel que de retrouver, dans ce village bicentenaire, une espèce indigène qui a démarré l'économie locale? En effet, dès 1808, Ebenezer Martin a construit là une tannerie où il traitait son cuir avec du tannin provenant... d'écorce de chêne!

[« précédente](#)

1 / 12

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la
parution des
dossiers

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Publié en 1998, Francvert, Vol. 15, no 3, p. 20-25

Estrie et Montérégie

À la découverte des arbres exceptionnels

Par Suzanne Hardy, Enracinart

Partez à la découverte des arbres exceptionnels du sud du Québec!

Les plus beaux arbres de la Montérégie et des Cantons de l'Est ont-ils survécu au verglas de l'hiver dernier? Plusieurs d'entre eux, oui. Si les dommages naturels et les coupes trop sévères effectuées ensuite ont affecté beaucoup de spécimens, d'autres témoins de notre histoire se dressent toujours, intacts, à la portée du promeneur.

Voici donc quelques arbres vedettes, que vous n'oublierez pas de sitôt. Nous vous proposons une tournée sous le signe de la vie et de l'espoir, une balade qui vous donnera sans doute envie de partir en quête d'autres représentants de notre patrimoine végétal, partout au Québec; et, qui sait, peut-être de collaborer à la mise à jour de l'inventaire provincial des arbres exceptionnels que dresse Enracinart.

Un noble pousse-partout

Notre itinéraire débute à Stanbridge East, où nous attend un mastodonte: le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*). Quoi de plus naturel que de retrouver, dans ce village bicentenaire, une espèce indigène qui a démarré l'économie locale? En effet, dès 1808, Ebenezer Martin a construit là une tannerie où il traitait son cuir avec du tannin provenant... d'écorce de chêne!

Devant le 8, rue Tannery, restons à distance pour observer ce superbe chêne à gros fruits qui nous révèle ses branches quasiment horizontales dans la portion inférieure de l'arbre et ascendantes, dans sa portion supérieure. Il appartient à la «tribu» des chênes blancs, dont les énormes troncs sont habillés d'une écorce écailleuse et dont les feuilles sont découpées de profonds lobes arrondis.

Avec cette imposante silhouette, pas étonnant que le chêne à gros fruits, dont le feuillage brille au soleil, fasse partie des feuillus nobles du Québec. On vante beaucoup sa grande valeur commerciale et son bois durable, à usages multiples. Un feuillu noble, c'est aussi un arbre qui peut revaloriser certaines terres agricoles abandonnées. La grande polyvalence du chêne à gros fruits pourrait avantageusement être mise à profit à cette fin. Car cet arbre croît tout aussi bien en sol riche humide, comme ici, au détour de la rivière aux Brochets, qu'en terrain sec découvert. Il doit cette qualité à son système racinaire qui s'étale largement autour d'un pivot central, profondément ancré dans le sol. Un peu à l'image de la tradition bien incrustée au cœur du village de Stanbridge East...

Le parfait contorsionniste

Tout près d'ici, une tradition d'un autre type se perpétue, cette fois parmi la troupe des botanistes et naturalistes québécois: un pèlerinage annuel vers les collines de Saint-Armand et de Frelishburg, dans Missisquoi. Suivons-les dans cette région la plus chaude du Québec, où l'on trouve des plantes d'affinité méridionale et, bien entendu, des arbres qui atteignent d'impressionnantes dimensions, parfois originaires de climats plus cléments. Depuis Saint-Armand-Ouest en empruntant le chemin du même nom vers Pigeon Hill, nous faisons la connaissance, au numéro civique 1887, avec un curieux arbre, pas très grand celui-là, surnommé «bois de fer».

C'est l'ostryer de Virginie (*Ostrya virginiana* (Mill) K.Koch), compagnon idéal de l'érable à sucre et du hêtre à grandes feuilles, car il pousse à l'ombre. Arbre à petit développement, d'une douzaine de mètres de hauteur, notre spécimen est néanmoins coiffé du titre de champion québécois de son espèce. Il le mérite bien avec les 2,26 m de circonférence de son tronc, alors que les ostryers atteignent rarement 1,85 m. Il doit sans doute sa performance au sol alcalin de la région, où il vivra peut-être jusqu'à 150 ans. Invulnérable, ne se connaissant pas d'ennemis parmi les insectes, les maladies ou les accidents météorologiques, l'espèce a été épargnée de l'exploitation commerciale en raison de sa présence disséminée sur le territoire québécois.

Son tronc au bois très lourd, le plus dense de toutes les essences forestières du pays, est enrobé d'une jolie écorce filandreuse. Celle-ci se brise en d'étroites lanières longitudinales non attachées, ni à l'une ni à l'autre extrémité. L'ostryer n'en finira jamais de nous étonner avec ses branches et son tronc tordus, ornés de protubérances indiquant les positions où s'enchevêtrent les veines de son bois particulier. Curieusement, ses feuilles vivent deux changements annuels de coloration, passant du marron au vert pomme à l'été puis au jaune or pâle, à l'automne.

En matière de transition de coloris, l'érable à sucre est sans doute l'essence la plus connue. Chemin faisant, en bordure du chemin de Saint-Armand-Ouest, ne manquons pas d'observer, en allées simples ou doubles, de nombreux spécimens fort développés du *Acer saccharum*. Ces érables, couronnés d'opaques cimes globulaires, dissimulent les maisons en retrait.

Plantés pour y rester

Nous atteignons ainsi le hameau voisin, Pigeon Hill, colonisé à partir de la fin du XVIII^e siècle par des vagues successives d'Américains. Une partie des arbres qui y ont pris racines sont eux aussi d'origine américaine. C'est le cas des robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.), dont les branches ascendantes, accrochées à des troncs très droits, sont orientées vers le ciel. Aux abords de l'église anglicane St. James the Less, érigée en 1859, on trouve une petite population «organisée» de ces arbres élancés et très étroits.

La croissance très rapide du robinier, appelé simplement acacia par les gens du coin, s'évalue à 60 ou 90 cm par an. En contrepartie, son espérance de vie, réduite, laisse croire que la «famille» qui environne l'église constitue la deuxième ou la troisième génération. Pas étonnant: cette espèce se reproduit avec une grande efficacité, tantôt par graines, tantôt de façon végétative. La disposition de ces spécimens révèle l'intervention de l'humain, qui a sélectionné les rejets alignés les plus sains.

Dans la région, les acacias représentent un exceptionnel patrimoine vivant. Les très nombreuses tourtes (Passenger Pigeon) en l'honneur desquelles le hameau aurait été baptisé, se nourrissaient de leurs graines, vénéneuses pour la plupart des autres êtres vivants! Paradoxalement, même si les branches de ces arbres se brisent facilement dans la tempête, le bois dur de leur tronc résiste longtemps au contact du sol et de l'eau. D'ailleurs, les piliers du quai de Venise-en-Québec seraient en bois d'acacia!

Polyglotte et polymorphe

Quelque 80 km plus à l'est, plusieurs arbres de Lac-Brome témoignent eux aussi de l'histoire de la colonisation, mais également du développement de la villégiature. Depuis plus d'un siècle, beautés naturelles et bilinguisme y attirent les Montréalais.

Dans ce village, poussent ça et là des épicéas communs (*Picea abies* (L.) Karst). Comme les autres conifères, l'espèce n'a subi que des transformations mineures depuis son apparition, il y a 300 millions d'années! Ses graines nues ne sont pas enfermées dans des fruits, mais reposent plutôt sur les écailles de leurs cônes, comme chez ses proches parents, les épinettes indigènes.

Originaire d'Europe et d'Asie, l'épicéa commun se cultive chez nous depuis longtemps. Grâce à sa croissance rapide, cette espèce convient bien au reboisement et à la formation d'écrans brise-vent. Sa propension à adopter une grande variété de formes dans son habitat naturel a permis de développer de nombreux cultivars d'ornement.

En nous baladant dans le village, examinons de plus près ces géants. Leurs branches primaires poussent de façon ascendante dans la portion supérieure de la couronne et à l'horizontale, ailleurs. Chez les vieux sujets, les branches inférieures sont souvent descendantes. Les branches secondaires et les rameaux qu'elles supportent sont tous nettement retombants. Au 132-142 Lakeside, un superbe spécimen pousse, près de l'édifice qui abritait jadis l'académie Paul-Holland, du nom du fondateur de Lac-Brome. Il faut voir aussi ceux de la rue Victoria, où se succèdent depuis 130 ans les villas et les domaines de riches marchands de Montréal. Aux numéros civiques 112, 122 et 132, plusieurs vieux spécimens croissent en solitaire ou forment écran.

Charme discret de la bourgeoisie

Autre haut-lieu de la bourgeoisie, le campus de l'Université Bishop de Lennoxville, près de Sherbrooke, s'est développé depuis 1853 sur une vaste propriété sillonnée par la rivière Saint-François. Ce territoire abrite deux écosystèmes forestiers exceptionnels, soit un groupement de noyers cendrés et une communauté se trouvant au nord de

son domaine habituel. Cette dernière, une érablière à tilleul et à caryer ovale, fait de l'ombre à de petits charmes de Caroline (*Carpinus caroliniana* Walter), dont un spécimen pique notre curiosité. Éloigné de ses frères, il se dresse à l'est du pavillon McKinnon.

Ce précieux petit charme semble plutôt bien se comporter parmi les intellos, les terre-pleins compactés et le macadam. Il partage plusieurs points avec l'ostryer de Virginie de Pigeon Hill: arbre indigène à petit développement, membre de la famille des bouleaux, qui s'intègre très bien dans nos aménagements paysagers. Nos deux cousins doivent à leur bois lourd et très dur leur surnom de «bois de fer».

Les courts troncs tordus, revêtus d'une mince écorce lisse, supportent la couronne très étalée du curieux charme de Bishop. Touchons ses tiges cannelées, dont l'épiderme gris-bleu est marqué de crêtes longitudinales saillantes. Ne s'en dégage-t-il pas une impression de puissance? Sa croissance très lente explique la grande densité de son bois et l'étonnante espérance de vie de ce si petit arbre: 150 ans!

À chaque printemps, au moment de l'émergence des feuilles, des groupes séparés de discrètes fleurs mâles et femelles s'épanouissent, sur ses fins rameaux de l'an dernier (pour les mâles) et à l'extrémité des nouvelles tiges feuillées (pour les femelles). Après la fécondation des fleurs femelles, vont se développer les décoratives grappes de fruits. Cette saison de croissance se termine en apothéose lorsque le feuillage de notre charme tourne du vert glauque au rouge, puis au jaune.

Le célibataire endurci

Depuis Lennoxville via la route 147 sud, en direction de Compton, rallions le chemin de la Côte Ives. Après le «charme» de l'un de nos plus petits arbres, allons apprécier la prestance d'un géant: le noyer noir d'Ives Hill. Après avoir croisé le chemin Côté, il n'y a plus qu'à rouler 500 m en direction sud-est avant de nous arrêter non loin d'un immense végétal solitaire. Un colosse plus large que haut, une masse dont les grosses branches éparses sont peu feuillées. Hum!... Solide tout ça? Probablement. Ce noyer noir (*Juglans nigra* L.) a été planté vers 1815 par le loyaliste Cornelius Ives, premier pionnier installé dans ce coin de pays, auquel il a donné son nom. Depuis le sud, Cornelius a dû faire une longue route avec des noix dans son baluchon en rêvant à la terre promise. Les semences de cette espèce n'existaient pas ici à l'époque de son voyage. Mais depuis ce temps, de nombreux et féconds noyers noirs ont été plantés.

Leurs fruits servent aujourd'hui à produire en pépinière des plants destinés à regarnir les boisés de ferme. Le superbe bois luisant du noyer, brun chocolat, «de droit fil» et au grain magnifique, se travaille facilement. Cela explique sa grande valeur commerciale.

Mais attention! Qui dit noble dit aussi capricieux. Parmi les 12 essences feuillues qui offrent le meilleur potentiel de reboisement au Québec, le noyer noir est le plus exigeant, écologiquement. En milieu naturel, dans de très fertiles habitats humides, il ne forme jamais de peuplement pur, pousse en solitaire ou se trouve avec des compagnons choisis. En fait, tel un grincheux célibataire, «il ne s'endure pas lui-même». Ses racines et ses feuilles tombées au sol sécrètent une substance toxique, la juglone, qui empêche la croissance de plusieurs plantes à ses côtés, et même de sa propre progéniture! De plus, ce snob tolère mal l'ombrage, de sorte que chaque noyer noir nécessite beaucoup d'espace.

Face au cimetière où repose Cornelius, notre noyer s'accapare une vaste portion du terrain, à l'entrée de la ferme Benjamin. Son propriétaire, Eugène Côté, connaît bien cet arbre. Il ne l'élague jamais en période de forte montée de sève, car les blessures font pleurer son noyer. Il s'émerveille devant son tendre colosse qui, malgré un âge avancé, persiste à produire de nombreuses noix, globulaires et parfumées. En 1996, la récolte a été faramineuse! Logiquement, il devrait y avoir quelques autres «bonne années» au début du prochain millénaire, car l'espérance de vie du noyer noir est de 250 ans.

Les racines du canton

Au cœur de la municipalité de Cookshire, voici que d'imposants chênes rouges (*Quercus rubra* L.), typiques de la région, entremêlent leurs racines au vécu des Cookshirois. Ceux-ci ont su conserver ces arbres aux troncs sombres,

dont le bois fort et résistant est très recherché en ébénisterie. Ces chênes appartiennent à un genre qui englobe des espèces aux caractéristiques précises: écorce non écailleuse, feuilles dont les profonds lobes se terminent par des pointes aiguës, fruits amers qui mûrissent en deux ans. Ces glands, source de nourriture pour une cinquantaine d'espèces d'oiseaux et de mammifères, s'avèrent fort précieux lors des périodes de disette, comme en fin d'hiver. Il est alors amusant de voir s'animer les feuilles décolorées, demeurées suspendues à leurs rameaux: écureuils, geais bleus et compagnie y cherchent des glands non tombés.

Sur l'avenue Pope, baptisée en l'honneur d'un ancien maire, le spécimen qui croît aux abords de la Résidence Camélia adopte une silhouette elliptique peu habituelle, dessinée par ses grosses branches ascendantes torsées. Dans les environs, d'autres chênes rouges au tronc massif développent de façon symétrique un houppier globulaire. Lorsque le vent agite leurs luisants rameaux brun rouge, le feuillage s'offre en deux tons, le revers de chaque feuille étant beaucoup plus pâle que la surface.

Avant de nous diriger vers Sherbrooke, poussons une pointe en direction de Bury, sur la route 108. Nous ne pouvons rater un énorme chêne rouge qui a sans cesse gagné des centimètres de tour de taille tandis que grandissaient, dans une toute petite maison, les 13 enfants de la famille Laliberté. Il s'agit du champion de son espèce, tel qu'établi par l'Association forestière québécoise, en 1994.

Hêtre et ne plus hêtre...

S'il pouvait se confier, le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia* Ehrh) qui exhibe son tronc en page couverture nous crierait: pourquoi moi?

Au lendemain du célèbre verglas de janvier dernier, sans doute aurait-il préféré qu'on l'oublie, le temps de panser ses plaies. Mais voilà que cet arbre imposant, qui règne au cimetière de Sainte-Angèle-de-Monnoir depuis 200 ans, doit affronter le plus grand défi de son existence: se rétablir du traitement-choc que lui a fait subir l'humain. Celui-ci, sans doute dépassé par l'ampleur des dommages qui défigureraient notre arbre champion, lui a infligé une coupe sans appel, nommée rabattage. L'arbre a été amputé d'au moins 40% de ses branches et de ses rameaux, porteurs d'innombrables bourgeons de feuilles. Le géant aurait pourtant eu besoin de ce feuillage, cette année, pour se fabriquer de la nourriture et se refaire une santé...

Qui remplacera ce vieil amputé au palmarès québécois des plus gros hêtres à grandes feuilles? Peut-être ce spécimen qui se dresse à Roxton Pond, tout près du parc de la Yamaska, au carrefour des chemins Maxime et Carey. Comme celui de Sainte-Angèle-de-Monnoir, il présente un court tronc sinueux et déploie sa cime très évasée, caractéristique des hêtres qui croissent en milieu ouvert qu'on surnomme «hêtres de champ». De grâce, ne nous en approchons pas; respectons la propriété héritée des premiers colons du secteur qui l'ont vu naître et grandir, il y a plus de 130 ans!

De toute façon, même à distance, nous repérons facilement les caractéristiques de cette espèce autochtone, favorite des aménagistes: écorce lisse, tout au plus gravée de faux plis d'un gris bleuté; pittoresque ramure échafaudée par des branches principales horizontales qui balaient presque le sol, des rameaux ondulés retombants et de fines ramilles zigzagantes, de couleurs gris argent. En été, cette structure densément couverte de feuillage laisse très peu filtrer la lumière.

Deux tordus!

En fin de voyage, notre dernier arbre vedette n'est pas seul... Ici, à Sherbrooke, de part et d'autre d'un petit trottoir, tels le yin et le yang, se distinguent et se complètent deux imposants végétaux américains: le catalpa remarquable (*Catalpa speciosa* Warder) et le catalpa de la Caroline (*Catalpa bignonioides* Walt). Sans animosité, ils croissent sur un terrain exigu et dissimulent une somptueuse résidence construite au 285, rue Williams, en 1873. L'ancien juge Georges-Étienne Rioux y avait élu domicile en 1897, à deux pas du palais de justice.

On ignore à quelle époque ces deux catalpas ont été plantés mais, chose certaine, ils ont entamé leur vie côte à côte. Tous deux appartiennent à la famille des bignoniacées (voisine de la famille des violettes africaines), dont la majorité des espèces sont tropicales. Leur feuillage d'allure exotique, qui apparaît tard au printemps, trahit cette parenté. Mais

ici s'arrête la comparaison car nos deux spécimens sont fort rustiques, en plus d'être tolérants aux terres compactées infertiles et à la pollution atmosphérique. Même au coeur de quartiers industriels, comme on les rencontre aux États-Unis, ils forment de pittoresques sculptures vivantes, animées par leurs feuilles énormes, en forme de coeur, clairsemées sur leurs branches noueuses.

Plus nordique et plus hâtif que son cousin, le catalpa remarquable adopte une forme conique élancée, déploie son feuillage vert clair, avant que ne s'épanouissent, à la toute fin de juin, ses grosses fleurs qui évoquent des orchidées. Chez le catalpa de la Caroline, dont la silhouette globulaire est moins régulière, la feuillaison et la floraison seront plus tardives. Même à l'automne, le décalage persiste et, tandis que se couvre d'or le catalpa remarquable, il s'obstine, lui, à conserver le plus longtemps possible son feuillage sombre. Souvent, nos deux tordus vont perdre tout leur feuillage en une seule nuit et dévoiler leur squelette entortillé. Durant tout l'hiver, demeureront attachées à leurs rameaux les longues capsules, tantôt larges, tantôt étroites, qui abritent les semences des générations virtuelles des deux catalpas.

Devenez chercheurs d'arbres!

Au cours de notre courte vie d'humains, jamais nous ne pourrons à la fois assister à la naissance, observer la croissance et jouir de la maturité d'un arbre devenu aussi âgé que n'importe quel des patriarches rencontrés pendant notre tournée. Nos vieux arbres sont précieux. Nous devons les repérer au plus vite, veiller à leur protection et assurer la reproduction de leur patrimoine génétique.

Si vous connaissez des arbres qui ont une histoire à raconter, contactez Enracinart sans frais, avant qu'ils ne s'envolent en... fumée ou papier.

Courriel : racinart@mediom.qc.ca

téléphone: 1-888-664-2698



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)
- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés](#)



Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

**Publié en 1995 -
Francvert, Vol. 12, no 5,
p. 28-29**

Poussée de fièvre!

par Clôde de Guise

La communauté scientifique fait de plus en plus consensus autour de l'hypothèse d'un réchauffement global par accumulation des gaz à effet de serre. Doit-on s'en inquiéter? Quel en sera l'impact sur la biodiversité, ici et ailleurs?

D'entrée de jeu, présentons ces gaz qui risquent de bouleverser le climat, de transformer des écosystèmes entiers, sinon d'anéantir des portions de continents. Ce sont le dioxyde carbone (CO₂ - qui totalise 87% des

émissions de sources anthropiques), le méthane (CH₄ - qui compte pour 8%) et les oxydes d'azote (N₂O - quelque 5%). Leur augmentation est liée au mode de vie énergivore des pays industrialisés (combustion des énergies fossiles, principalement le charbon et le pétrole), à la déforestation et à la croissance exponentielle de la population mondiale. Ces gaz forment une barrière invisible dans l'atmosphère, apparentée au toit vitré d'une serre. Les rayons solaires traversent cette barrière et la chaleur reste captive et il en résulte un réchauffement des températures à l'échelle du globe.

Pour des nordiques comme nous, un adoucissement du climat pourrait, à première vue, sembler bénéfique: des hivers moins rigoureux et une saison estivale prolongée. Qui de nous s'en plaindrait? Mais attention, la faune et la flore ne le verraient pas du même oeil, prédisent les scientifiques.

[« précédente](#)

1 / 6

[suivante »](#)

[: plantes
protégées?](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosueur du texte : [-](#) [+](#)

- [Intentions vertes
pour continent
blanc](#)
- [Pollution
baladeuse](#)
- [À la découverte
des arbres
exceptionnels](#)
- [Poussée de
fièvre!](#)
- [Pollins, création
collective](#)
- [Draguer en eaux
troubles](#)
- [Les parcs du
Québec](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la

parution des
dossiers

[Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Publié en 1995 - Francvert, Vol. 12, no 5, p. 28-29

Poussée de fièvre!

par Clôde de Guise

La communauté scientifique fait de plus en plus consensus autour de l'hypothèse d'un réchauffement global par accumulation des gaz à effet de serre. Doit-on s'en inquiéter? Quel en sera l'impact sur la biodiversité, ici et ailleurs?

D'entrée de jeu, présentons ces gaz qui risquent de bouleverser le climat, de transformer des écosystèmes entiers, sinon d'anéantir des portions de continents. Ce sont le dioxyde carbone (CO₂ - qui totalise 87% des émissions de sources anthropiques), le méthane (CH₄ - qui compte pour 8%) et les oxydes d'azote (N₂O - quelque 5%). Leur augmentation est liée au mode de vie énergivore des pays industrialisés (combustion des énergies fossiles, principalement le charbon et le pétrole), à la déforestation et à la croissance exponentielle de la population mondiale. Ces gaz forment une barrière invisible dans l'atmosphère, apparentée au toit vitré d'une serre. Les rayons solaires traversent cette barrière et la chaleur reste captive et il en résulte un réchauffement des températures à l'échelle du globe.

Pour des nordiques comme nous, un adoucissement du climat pourrait, à première vue, sembler bénéfique: des hivers moins rigoureux et une saison estivale prolongée. Qui de nous s'en plaindrait? Mais attention, la faune et la flore ne le verraient pas du même oeil, prédisent les scientifiques.

Ça va trop vite!

La hausse moyenne des températures de l'atmosphère globale depuis un siècle est de plus en plus préoccupante. Elle n'a été que d'un demi-degré en 100 ans, mais on prévoit une hausse de 2 à 5°C au cours des 100 ou peut-être des 50 prochaines années. Cette petite poussée de fièvre ferait que la Terre serait plus chaude qu'à n'importe quelle période des 100.000 dernières années. Une telle perturbation climatique entraînerait la fonte des glaciers du Groenland et d'une partie de l'Antarctique ainsi que l'inondation de villes côtières et même de grands morceaux de pays comme le Bangladesh ou les Pays-Bas. Un changement du régime des pluies aurait, notamment, des conséquences désastreuses sur les zones céréalières de l'Amérique du Nord qui deviendraient trop sèches pour l'agriculture.

Selon Robert L. Peters, biologiste du Fonds mondial pour la nature, à Washington, ces changements se font beaucoup plus rapidement que tous les réchauffements ou les refroidissements antérieurs de la terre et il craint que bien des espèces n'aient pas la capacité de s'adapter. Pour nombre d'entre elles, la migration sera la seule solution.

Pour migrer, encore faut-il que la voie soit libre. Le développement humain fait de plus en plus obstacle à la migration des espèces végétales et fauniques. Routes, villes et champs cultivés bloquent les voies d'évasion possibles, surtout pour les espèces plus lentes, telle la tortue des bois. Même nos réserves naturelles deviendraient des prisons parce que trop exiguës pour permettre un déplacement envisagé de 300 km. Il faudra modifier notre conception des parcs et des réserves afin de créer des couloirs d'évasion: des zones de végétation sauvage qui seront comme des ponts reliant les aires protégées. Dans le contexte actuel, même si les espèces chaussaient des souliers de course et carburaient aux stéroïdes anabolisants, elles ne migreraient pas assez rapidement pour trouver une nouvelle niche écologique d'accueil.

Dans un document récemment publié par le Fonds mondial pour la nature en Suisse, Changement climatique et conservation de la biodiversité, on peut lire «qu'une hausse de 3°C pourrait mener à la disparition de près de 10% des plantes indigènes de l'Amérique du Nord».

Un Québec californien

«Le réchauffement global de la planète apparaît de plus en plus probable, mais il ne s'agit toujours que d'une probabilité», rappelle le biologiste québécois Claude Villeneuve, co-auteur du livre Vers un réchauffement global? L'effet de serre expliqué. Tout le travail de prospection sur les effets possibles de ce réchauffement se fait à partir de modèles informatiques plus ou moins fiables compte tenu du fait que l'objet d'étude, la climatologie, est d'une infinie complexité, tout comme les écosystèmes potentiellement affectés.

«Si on se fie aux études en cours sur les changements climatiques, note Daniel Gagnon, biologiste à l'Université du Québec à Montréal, la forêt de feuillus se déplacerait vers le nord. On ferait pousser des raisins au Lac-Saint-Jean et du maïs en Abitibi.»

Selon M. Gagnon, ce sont les plantes menacées et vulnérables, à la limite de leur aire de distribution, qui seraient une banque de ressources génétiques de première importance advenant un réchauffement global, d'où l'importance d'assurer leur sauvegarde. «La perte du bagage génétique des espèces est irréversible et cela devrait nous inquiéter, plus que le

changement climatique», lance Daniel Gagnon qui prône la création d'îlots génétiques pour assurer la survie des espèces et des populations les plus menacées et vulnérables. Ces dernières ont évolué dans des conditions particulièrement difficiles, ce qui a entraîné la sélection de certains gènes mieux adaptés aux changements.

Le Québec sera-t-il perdant s'il y a un réchauffement? «Oui et non, répond Claude Villeneuve. Nous serons sans doute une des zones de la planète où les effets seront les moins catastrophiques. Nos écosystèmes émergent d'une période récente de déglaciation, donc de réchauffement climatique. Les espèces qui les composent sont adaptables et les associations qui en résultent sont relativement récentes. Par ailleurs, on peut s'attendre à plus grande variabilité climatique dont le résultat pourrait être une hausse de la fréquence des tornades ou une intensification des périodes de froids excessifs. Les populations les plus méridionales de poissons d'eau froide (saumons, ombles de fontaine) ne survivraient sans doute pas à un réchauffement de l'eau. On assisterait à l'augmentation de la fréquence des feux de forêts, ce qui aurait, à la limite, une incidence sur la diversité végétale qui compose nos forêts et pourrait entraîner la raréfaction de certains habitats indispensables à la faune.» Plus près des tropiques, le réchauffement ressemble encore plus à une catastrophe.

«L'espèce humaine est apparue lors de la dernière glaciation et elle survivra probablement au réchauffement global, considère Claude Villeneuve. Mais ce ne sera pas le cas pour toutes les espèces ni pour tous les humains. Les terres cultivables à développer se raréfient et les ressources sont concentrées dans les pays riches; advenant un réchauffement global, le problème des réfugiés de l'environnement sera encore plus aigu et les pressions sur l'environnement s'intensifieront; si les grandes zones céréalières sont affectées, cela pourrait être désastreux.»

Où sont les lois?

Que faire devant une hypothèse qui tient le monde scientifique en haleine, mais dont personne ne détient la preuve absolue? «Si on n'applique aucune mesure limitative, le volume du CO₂ rejeté dans l'atmosphère au cours du prochain siècle sera sept fois plus élevé que celui émis jusqu'à maintenant dans toute l'histoire humaine», lit-on dans un bulletin du Programme canadien des changements à l'échelle du globe. Le Québec et le Canada adhèrent à la Convention internationale sur les changements climatiques dont l'objectif est de stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Mais aucun des deux paliers de gouvernement n'a jugé bon de mettre en place des lois et des règlements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. «Le consensus et la responsabilité de chacun doivent être le fil conducteur des mesures à prendre», note-t-on dans le Plan d'action du Québec sur les changements climatiques.

«Il serait peut-être plus prudent de réagir maintenant, prévient Claude Villeneuve, sans attendre d'être mathématiquement sûrs que l'accumulation des gaz à effet de serre est à la source d'un éventuel réchauffement climatique». A l'instar des membres du Programme canadien des changements à l'échelle du globe, M. Villeneuve prône les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ainsi que le développement de technologies de remplacement - biomasse sans combustion ainsi qu'énergies éolienne, solaire, thermique ou tellurique.

A l'échelle individuelle, pour participer à l'effort de réduction des gaz à effet de serre, il faut adopter de nouveaux comportements, recommande Claude Villeneuve. Trois exemples: rationaliser nos transports (acquérir des automobiles moins énergivores, pratiquer le covoiturage, utiliser le transport commun ou, encore mieux, circuler à vélo); diminuer notre consommation de biens inutiles et faire de la récupération et du recyclage; consommer des aliments moins transformés et moins emballés.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1999,
Francvert, Vol. 15, no 6,
p. 28

Politis, création collective

Par Jannick Lachapelle

Située au coeur du quartier Mile-End à Montréal, Politis n'est pas une place publique comme les autres. La soixantaine de citoyens du secteur qui ont spontanément collaboré à la réalisation de ce petit parc, les mains dans la terre et les pieds dans la poussière, s'y sentent tous un peu chez eux.

Réalisé sans aucun financement, ni publicité coûteuse, ni soutien technique de la municipalité, l'aménagement - bancs, jeux, plantes... - de ce tout

petit espace vacant en aire de repos et d'amusement pour les résidents du quartier relève de l'exploit. Trois artistes et designers de l'environnement, Ber Gagnon, Patricia Lefèvre et Benoit Pellerin - du groupe Espaces d'animation urbaine - ont voulu prouver que ce mode communautaire de production d'espaces d'animation urbaine est économique, écologique et viable. Bref, qu'il s'inscrit parfaitement dans une optique de développement durable et... temporaire.

Politis est aménagé sur un terrain privé, au coin des rues Waverly et Saint-Viateur. Le propriétaire a donné son consentement au projet et s'est engagé à consacrer au moins un an, d'où la notion d'aménagement temporaire. Les auteurs prônent une approche évolutive de l'aménagement qui sous-entend que les besoins des utilisateurs (et du propriétaire) peuvent changer à moyen terme. Sans compter que l'utili-

[« précédente](#)

1 / 3

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : - +



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1999, Francvert, Vol. 15, no 6, p. 28

Politis, création collective

Par Jannick Lachapelle

Située au coeur du quartier Mile-End à Montréal, Politis n'est pas une place publique comme les autres. La soixantaine de citoyens du secteur qui ont spontanément collaboré à la réalisation de ce petit parc, les mains dans la terre et les pieds dans la poussière, s'y sentent tous un peu chez eux.

Réalisé sans aucun financement, ni publicité coûteuse, ni soutien technique de la municipalité, l'aménagement - bancs, jeux, plantes... - de ce tout petit espace vacant en aire de repos et d'amusement pour les résidents du quartier relève de l'exploit. À la fois artistes et designers de l'environnement, Bernard Gagnon, Patricia Lefèvre et Benoit Pellerin - du groupe Espaces d'animation urbaine - ont voulu prouver que ce mode communautaire de production d'espaces d'animation urbaine est économique, écologique et viable. Bref, qu'il s'inscrit parfaitement dans une optique de développement durable et... temporaire.

Politis est aménagé sur un terrain privé, au coin des rues Waverly et Saint-Viateur. Le propriétaire a donné son consentement au projet et s'est engagé à conserver l'aménagement sous sa forme actuelle pendant au moins un an, d'où la notion d'aménagement temporaire. Les auteurs prônent une approche évolutive de l'aménagement qui sous-entend que les besoins des utilisateurs (et du propriétaire) peuvent changer à moyen terme. Sans compter que l'utilisation de matériaux recyclés n'assure pas nécessairement une espérance de vie éternelle à Politis.

Improvisation sur un plan de base

Lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain par un beau matin d'été, avec bulldozer, pelles et pioches, les initiateurs du projet

ont piqué la curiosité. Spontanément, plusieurs passants sont venus donner un coup de main ou offrir du matériel usagé.

Un plan de base définissant les grandes lignes du concept avait d'abord été élaboré. Mais les meilleures idées ont pris forme au fil du processus. Comme cette vieille table d'échecs recyclée qui sert de mobilier, à la demande des participants. Tout le matériel de construction et d'ornement de ce petit parc a été récupéré dans le quartier, des fauteuils d'appoint aux végétaux d'ornement, en passant par la tulle de la mosaïque offerte par un magasin spécialisé situé à quelques coins de rues, et les pneus provenant du garage voisin. De vieilles pancartes électorales ont même servi de coffrages pour couler le béton!

S'il avait été financé, le projet aurait coûté un peu moins de 14.000 \$, incluant le salaire de tous ceux qui y ont travaillé. «Les économies sont réalisées principalement grâce au processus de création spontané et à la récupération des matériaux, explique Patricia Lefèvre. Dans une situation plus conventionnelle, la planification, la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier grugent une bonne partie du budget et de la créativité». Politis a été réalisé en trois semaines grâce à des bénévoles qui y ont investi près de 400 heures de travail, avec, pour seule compensation, la satisfaction d'avoir participé à une création collective. Tout s'est joué directement sur le terrain, sans réunions interminables. À défaut d'une roulotte sur le site, c'est le café d'en face qui a servi de quartier général.

Des questionnements

«En recréant une «place du village» au sein d'une communauté où l'esprit d'entraide est déjà fortement développé, on détenait déjà l'une des clés du succès», explique Mme Lefèvre. Mais le fait de n'avoir offert aucun salaire a suscité quelques questionnements chez les participants, pour la plupart sans emploi ou prestataires de la sécurité du revenu. Dans un monde idéal, les gens sont rémunérés pour les services qu'ils rendent à la collectivité. Mais passer le chapeau et organiser une vente de garage communautaire, ce n'est pas suffisant.

Normalement, c'est en raffinant le concept, puis en cherchant des appuis et du financement pour sa réalisation, qu'on développe un tel projet. Dans ce cas-ci, cela s'est fait à l'inverse. Politis servira dorénavant à convaincre les décideurs que même les idées qui semblent un peu farfelues sont parfois réalisables et viables.

La population du quartier s'est véritablement appropriée son nouvel espace collectif. Jamais, même au cours des travaux, celui-ci n'a été l'objet de vandalisme. Des jouets traînent dans le carré de sable délimité par des pneus peints de couleurs vives. Ils appartiennent, à la fois, à personne et à tout le monde.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1999 -
Francvert, Vol. 15, no 6,
p. 17-20

Draguer en eaux troubles

Par Clôde de Guise

Les environnementalistes ont un peu raté le bateau dans le dossier du dragage du fleuve.

À la demande de la Société du port de Montréal, un important programme de creusage du chenal navigable est en cours actuellement dans le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et le cap à la Roche, près de Deschaillons en aval du lac Saint-Pierre. L'inquiétude des environnementalistes est palpable: «Touche pas à mon fleuve sans m'en parler», ont-ils

clairement signifié aux autorités gouvernemental. Mais ils se sont quand même sentis lésés dans le droits démocratiques puisque les travaux sont en de réalisation et que la population n'a pas vraiment voix au chapitre.

Le port de Montréal est le seul port à conteneurs Québec et le plus important au Canada; le programme de dragage sélectif des hauts-fonds est une mesure pour le rendre plus concurrentiel. «En période de basses eaux, explique Michel Turgeon, chef des communications pour le Port de Montréal, il n'y a toujours assez d'eau dans le chenal pour remplir la pleine capacité des navires à fort tirant qui se présentent à Montréal». La profondeur recherchée soit 11,3 m, existe déjà presque partout. Le dragage consiste à écrêter, à certains endroits, des bancs de sable ainsi que des affleurements rocheux friables et des dépôts d'argile ancienne, sur une épaisseur pouvant atteindre 30 cm. Les secteurs à draguer

[« précédente](#)
1 / 8
[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1999 - Francvert, Vol. 15, no 6, p. 17-20

Draguer en eaux troubles

Par Clôde de Guise

Les environmentalistes ont un peu raté le bateau dans le dossier du dragage du fleuve.

À la demande de la Société du port de Montréal, un important programme de creusage du chenal navigable est en cours actuellement dans le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et le cap à la Roche, près de Deschaillons en aval du lac Saint-Pierre. L'inquiétude des environmentalistes est palpable: «Touche pas à mon fleuve sans m'en parler», ont-ils clairement signifié aux autorités gouvernementales. Mais ils se sont quand même sentis lésés dans leurs droits démocratiques puisque les travaux sont en voie de réalisation et que la population n'a pas vraiment eu voix au chapitre.

Le port de Montréal est le seul port à conteneurs du Québec et le plus important au Canada; le programme de dragage sélectif des hauts-fonds est une mesure pour le rendre plus concurrentiel. «En période de basses eaux, explique Michel Turgeon, chef des communications pour le Port de Montréal, il n'y a pas toujours assez d'eau dans le chenal pour remplir à pleine capacité les navires à fort tirant qui se présentent à Montréal». La profondeur recherchée, soit 11,3 m, existe déjà presque partout. Le dragage en cours consiste à écrêter, à certains endroits, des dunes de sable ainsi que des affleurements rocheux friables et des dépôts d'argile ancienne, sur une épaisseur pouvant atteindre 30 cm. Les secteurs à draguer représentent 2 % de la surface totale de cette partie du chenal, soit 222.000 m³ de matériaux à enlever. Selon l'échéancier, les travaux devraient être complétés à l'automne 1999. L'opération donnera aux navires porte-conteneurs la possibilité de charger 260 conteneurs de plus par voyage.

Droit de parole

Le problème est qu'il n'y a pas eu d'audiences publiques réelles pour examiner à fond les impacts environnementaux du plus important projet de dragage dans le Saint-Laurent à ce jour. Ce genre de projet n'est pas du ressort du gouvernement du Québec et il ne figure pas sur la liste des travaux qui nécessitent une étude approfondie dans le cadre de la Loi canadienne d'évaluation environnementale. Une étude environnementale a bien été effectuée pour le Port de Montréal et deux séries de consultations ont été tenues à Trois-Rivières, Sorel et Montréal. Mais ces consultations - et le rapport qui en a découlé - ont été effectuées par le ministère des Pêches et des Océans, celui-là même qui a accordé le permis de dragage, concluant que les impacts anticipés n'engendreraient «pas d'effets négatifs majeurs» pour l'environnement.

Les groupes environnementaux - Stratégies Saint-Laurent et ZIP du lac Saint-Pierre en tête - avaient pourtant réclamé la tenue d'audiences publiques par une commission d'évaluation environnementale indépendante. Les questions qu'ils soulevaient concernaient la nature des sédiments dragués, leur volume, les lieux de dépôt, la dispersion possible des sédiments et des contaminants dans l'écosystème ainsi que leur utilisation potentielle à des fins d'aménagement, comme la restauration des berges. Par ces audiences, les environmentalistes auraient aussi voulu aborder la politique de gestion globale du Saint-Laurent.

Devant le refus du fédéral de confier le dossier à une commission d'évaluation indépendante, une requête en justice a été adressée par une coalition de groupes, l'été dernier, afin que soit renversée la décision de Pêches et Océans, et autorisée la tenue d'audiences publiques. Mais la demande a été rejetée, notamment parce qu'elle n'a pas été effectuée dans les 30 jours suivant la décision du Ministère d'accorder le permis, comme le stipule la Loi canadienne d'évaluation environnementale, et malgré le fait qu'un délai ait été demandé par les environmentalistes. Durant cette période de 30 jours, les groupes écologiques étaient occupés à négocier avec le Port de Montréal. «Il faut dire que le texte de la loi canadienne n'est pas facile à interpréter», précise Normand Gariépy, président de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, très active dans le dossier. La Loi sur la qualité de l'environnement du Québec est plus souple. Si le public réclame des audiences publiques, généralement il les obtient. Nous pensions que c'était la même chose au fédéral mais nous avons appris à nos dépens qu'il n'en était pas ainsi».

Pour Marc Hudon, la défaite est cuisante. M. Hudon est président de Stratégies Saint-Laurent, une coalition de groupes environnementaux et de tables multisectorielles de concertation (les comités ZIP). «Cela fait dix ans, dit-il, que nous sommes le pivot de la consultation publique en ce qui a trait au fleuve. Il était inacceptable de passer sous silence le fait que les représentants fédéraux ne fassent pas une place au public dans ce dossier crucial pour l'avenir du fleuve».

Chez Environnement Canada, à Pêches et Océans, de même qu'à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, on considère que les deux consultations tenues par Pêches et Océans ont été suffisantes pour prendre en compte l'opinion de la population et qu'il n'était donc pas nécessaire de procéder à des audiences publiques. En outre, selon Gervais Bouchard, directeur intérimaire des services techniques de la Garde côtière canadienne (Pêches et Océans), plusieurs questions posées par les groupes environnementaux débordaient largement le cadre du projet et concernaient plutôt la gestion globale du Saint-Laurent.

Conclusions contradictoires

L'étude environnementale effectuée pour le Port de Montréal et l'ajout qui y a été apporté à la suite de la première consultation répondent aux normes de la Loi canadienne d'évaluation environnementale. À la demande de Pêches et Océans, le Port de Montréal s'est même engagé à réhabiliter une frayère d'esturgeon jaune et à stabiliser les berges d'une île du lac Saint-Pierre, au coût total de 250.000 \$. Pas de doute, le dragage est légal; mais il n'en soulève pas moins des interrogations sur la gestion durable du fleuve et sur la concertation avec le milieu. Aurait-on mis la charrue avant les boeufs?

Ce qui turlupine, entre autres, Normand Gariépy de la ZIP du lac Saint-Pierre, c'est le rejet des sédiments en eau libre et particulièrement sur le fond de ce lac. Environ la moitié de tous les sédiments dragués, soit 100.000 m³, seront déplacés vers un lieu de dépôt dans le lac, à proximité de Yamachiche.

«Ce lieu, assurent Michel Turgeon du Port de Montréal et Gervais Bouchard de la Garde côtière, a été identifié comme celui où les dépôts causeraient le moins de préjudice à l'écosystème et à la pêche commerciale». De plus, selon eux, des études démontrent que la qualité des sédiments était acceptable pour un dépôt en eau libre et que les travaux n'auraient pas d'effets négatifs importants sur le milieu.

Cela ne rassure en rien Normand Gariépy, qui connaît la sensibilité du lac Saint-Pierre aux perturbations. Selon lui, le niveau du lac pourrait même en être haussé. Un rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Bape) du Québec, déposé en septembre dernier, donne également à penser que les effets d'un tel type de dépôt ne seraient pas du tout négligeables. Ce rapport concerne le Programme décennal de dragage d'entretien aux quais de Sorel, pour un volume total à draguer en dix ans qui serait dix fois moindre que celui du dragage sélectif en cours. «La Commission, peut-on lire dans le rapport, estime que le rejet des sédiments dragués dans le lac Saint-Pierre est inacceptable, qu'ils soient contaminés ou non, en raison des effets qu'ils produisent sur son écosystème et de la nécessité absolue de sauvegarder la valeur socio-économique de la région». Le Bape recommande «une politique de gestion des sédiments dragués fondée sur une approche d'amélioration de la qualité du milieu, c'est-à-dire sur le principe de restauration des milieux terrestres et aquatiques».

Un milieu exceptionnel

M. Gariépy craint donc pour l'avenir du lac Saint-Pierre reconnu comme un milieu exceptionnel. Cet élargissement du fleuve renferme le plus imposant archipel du Saint-Laurent, avec ses 103 îles; il abrite la plus grande héronnière en Amérique du Nord; il constitue l'une des principales haltes migratoires pour la sauvagine dans l'est du Canada et une halte printanière importante pour la grande oie des neiges; enfin, on y dénombre 79 espèces de poissons, dont plus de 68 % de toutes les espèces d'eau douce du Québec.

La région du lac est d'ailleurs candidate au titre de réserve mondiale de la biosphère, attribué par l'UNESCO (les terres humides du lac viennent en outre d'être désignées «site Ramsar», un autre titre mondial en environnement). À l'aube de cette possible reconnaissance internationale de la richesse du milieu, le Bape préconise que «les agressions de toutes sortes doivent cesser» et souligne «l'importance de contrer l'érosion des berges et de favoriser la restauration d'habitats riverains et aquatiques». Pour ce faire, précise le Bureau d'audiences publiques, un étroit partenariat entre les responsables des travaux de dragage et les communautés riveraines doit se développer.

Michel Turgeon du Port de Montréal souligne que l'érosion des berges est principalement causée par le vent, le mouvement des glaces et le courant, surtout en période de crues printanières. Dans certains secteurs, admet-il toutefois, les vagues causées par les navires commerciaux et les nombreuses embarcations de plaisance ont un effet significatif sur l'érosion des berges. «Nous faisons un effort pour sensibiliser les armateurs afin qu'ils réduisent la vitesse de leurs navires dans les zones sensibles, dit-il. Mais nous n'avons pas les moyens de vérifier s'ils se soumettent à la consigne. En collaboration avec Pêches et Océans, nous souhaitons mettre en place un mécanisme de surveillance».

Cause perdue

Les audiences publiques amènent une connaissance plus approfondie des problèmes. Des fonds sont alloués aux individus et aux groupes pour présenter des mémoires, et cette aide favorise une participation plus active du public, lui permettant d'exprimer ses priorités, ses appréhensions et ses critiques. Marc Hudon de Stratégies Saint-Laurent et Normand Gariépy de la ZIP du lac Saint-Pierre souhaitaient qu'il en fût ainsi dans l'examen du projet de dragage sélectif.

Lors des négociations qui ont eu lieu avant la requête en justice, précise Michel Turgeon, le Port de Montréal a proposé la mise en place d'un comité de vigilance et de suivi environnemental, en partenariat avec la ZIP du lac Saint-Pierre et Stratégies Saint-Laurent. La proposition contenait une clause sur les conditions qui devraient prévaloir pour stopper les travaux si nécessaire. De plus, le Port de Montréal se disait prêt à confier le projet de stabilisation des berges à un organisme du milieu, à injecter 100.000 \$ dans un projet d'amélioration du milieu naturel et à établir un programme cogéré d'information du public. Mais, comme l'explique Normand Gariépy, il y avait mésentente sur plusieurs aspects, notamment quant aux mécanismes permettant au public de faire valoir son point de vue. Les groupes

environnementaux souhaitent que le Port de Montréal soit responsable du lieu de dépôt des sédiments et que des consultants indépendants en fassent la surveillance. La ZIP du lac Saint-Pierre demande en outre la création d'un fonds compensatoire pour les dommages qui seront infligés au lac. De quelle façon seraient évalués ces dommages? Voilà un autre beau débat en perspective.

Gervais Bouchard de Pêches et Océans reconnaît que, depuis la mise en place des ZIP, la population est nettement plus sensibilisée aux enjeux liés au fleuve. Marc Hudon affirme pour sa part que la mobilisation du public se fait de plus en plus rapidement. Les gens veulent désormais se faire entendre. Dans le cas du dragage sélectif, toutefois, plusieurs ont l'impression d'avoir raté le bateau.

La cause a été perdue, mais on procède à une analyse post mortem et on se promet de poursuivre sur d'autres terrains la bataille pour la sauvegarde du fleuve.

La navigation durable, concept ou réalité?

La navigation durable est un nouveau champ de préoccupation de la phase III (1998-2003) du Plan d'action Saint-Laurent. Le comité sur la navigation durable, coprésidé par Gervais Bouchard, de la Garde côtière canadienne (Pêches et Océans), et Jérôme Faivre de Transports Québec, travaille en concertation avec l'industrie maritime, les groupes environnementaux, les gouvernements et le public. Son mandat est de définir les prémisses de la navigation durable sur le Saint-Laurent et de proposer des mécanismes de gestion intégrée du dragage, des sites contaminés et des berges. Dans un premier temps, le comité devra tracer le portrait des pratiques actuelles, proposer une stratégie de navigation durable et développer un plan de communication.

Les environnementalistes déçus de la tournure des événements dans le dossier du dragage reportent leurs espoirs sur ce comité pour la poursuite de leur bataille en vue de la sauvegarde du fleuve. Ils misent aussi sur une table de concertation qui réunira plusieurs groupes - dont les ZIP - au début de 1999, de même que sur la création de quatre nouvelles zones d'intervention prioritaire d'ici l'an 2003. Pour Marc Hudon, le président de Stratégies Saint-Laurent, un bon travail de concertation aboutit souvent à des changements de pratique. Le fleuve «aux grandes eaux» en a grand besoin.



HIVER 2007

Vol. 4 No. 1

- [Accueil](#)
- [Éditorial](#)
- [Articles](#)
- [Dossier](#)
- [Nos liens](#)
- [L'entrevue](#)
- [À lire / À voir](#)
- [Question / Réponse](#)

- [Le vent tourne pour l'énergie éolienne](#)
- [Chasse aux phoques: la parole aux Madelinots](#)
- [Des écolos devant les tribunaux](#)
- [Des tourbières pour demain](#)
- [Emprisonner nos rivières?](#)
- [La cogénération : une filière contestée](#)
- [La forêt de tous les espoirs](#)
- [La ville plus attrayante que la banlieue?](#)
- [Les sept péchés capitaux du maïs](#)
- [Milieux protégés : plantes protégées?](#)
- [Intentions vertes pour continent blanc](#)
- [Pollution baladeuse](#)
- [À la découverte des arbres exceptionnels](#)
- [Poussée de fièvre!](#)
- [Politis, création collective](#)
- [Draguer en eaux troubles](#)
- [Les parcs du Québec](#)

Dossier |

25e de Nature Québec/UQCN : Textes choisis dans FrancVert 1991-1999

Article publié en 1999,
Franc-vert, Vol. 16, no 2,
p. 18-22

Les parcs du Québec

Une tournée impressionniste de nos parcs.

Par Denyse Perreault

Où trouverez-vous l'embouchure de la «rivière creusée dans le sable», les collines Abijevis ou la municipalité engloutie de Savage Mills? Où habitent l'arisème dragon et le lynx roux, rares au Québec? Où se cache la Gougou, personnage légendaire des

Micmacs? On pourrait répondre: dans un parc québécois. Mais précisons plutôt.

La Péribonka - «rivière creusée dans le sable» et algonquin - se jette dans le lac Saint-Jean au par la Pointe-Taillon. Les collines Abijevis traversent celui d'Aiguebelle, en faisant mentir la légende voulant que l'Abitibi soit un plat pays. À cause de deux barrages stratégiquement situés, Savage Mills dort sous les eaux du réservoir Choinière, dans l'île de la Yamaska, près de Granby. L'arisème drago une plante du bassin du Mississippi, pousse quasiment incognito dans le parc des Îles-de-Boucherville, minutes du centre-ville de Montréal. Le lynx roux fréquente le parc du Mont-Mégantic, à 60 km de Sherbrooke, tandis que la Gougou hante les bruyères du parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Véritables bibliothèques à ciel ouvert, aux rayons garnis de traités de sciences naturelles, de géographie, de géologie ou d'histoire. Les 19 parcs du Québec

[« précédente](#)

1 / 8

[suivante »](#)

[Imprimer l'article](#)

[Envoyer par courriel](#)

Grosseur du texte : [-](#) [+](#)



APPUYEZ FRANCVERT

[Faites un don ou devenez membre de Nature Québec et participer ainsi au développement de FrancVert](#)

ABONNEZ-VOUS! Pour recevoir un [Envoyer!](#)
message lors de la parution des dossiers [Comment soumettre un texte](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#)
[Biodiversité](#) | [Foresterie](#) | [Agriculture](#) | [Aires Protégées](#)
[Énergie - Changements climatiques](#) | [Eau et Antenne Saint-Laurent](#)

UQCN | sensible à tous les milieux

FrancVert

LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

HIVER 2007 | Vol. 4, No. 1

Article publié en 1999, Franc-vert, Vol. 16, no 2, p. 18-22

Les parcs du Québec

Une tournée impressionniste de nos parcs.

Par Denyse Perreault

Où trouverez-vous l'embouchure de la «rivière creusée dans le sable», les collines Abijevis ou la municipalité engloutie de Savage Mills? Où habitent l'arisème dragon et le lynx roux, rares au Québec? Où se cache la Gougou, personnage légendaire des Micmacs? On pourrait répondre: dans un parc québécois. Mais précisons plutôt.

La Péribonka - «rivière creusée dans le sable» en algonquin - se jette dans le lac Saint-Jean au parc de la Pointe-Taillon. Les collines Abijevis traversent celui d'Aiguebelle, en faisant mentir la légende voulant que l'Abitibi soit un plat pays. À cause de deux barrages stratégiquement situés, Savage Mills dort sous les eaux du réservoir Choinière, dans le parc de la Yamaska, près de Granby. L'arisème dragon, une plante du bassin du Mississippi, pousse quasi incognito dans le parc des Îles-de-Boucherville, à 15 minutes du centre-ville de Montréal. Le lynx roux fréquente le parc du Mont-Mégantic, à 60 km de Sherbrooke, tandis que la Gougou hante les brumes du parc de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé.

Véritables bibliothèques à ciel ouvert, aux rayons garnis de traités de sciences naturelles, de géographie, de géologie ou d'histoire, les 19 parcs du Québec sont aussi de vastes gymnases où l'on respire à pleins poumons. Le plus petit,

Miguasha, occupe 1 km² dans la Baie-des-Chaleurs. Avec ses 1492 km², Mont-Tremblant est à la fois le plus vaste et le plus ancien. Il est situé à 140 km au nord-ouest de Montréal. D'Aiguebelle à Yamaska, il y en a véritablement pour tous les goûts.

Les «oiseaux rares»

Nos parcs abritent plusieurs «oiseaux rares»... dont certains plutôt poilus, dotés de quatre pattes. À moins qu'ils ne carburent à la photosynthèse. Il peut s'agir d'espèces endémiques qui ne se trouvent nulle part ailleurs, d'habités du Grand Nord égarés dans notre sud, de variétés ou d'associations rares au Québec, et même d'espèces ayant des moeurs inusitées.

Friandes de l'azote présent dans les fientes d'oiseaux marins, les plantes nitrophiles poussent avec délectation sur les falaises de l'île Bonaventure. Celle-ci abrite également des épibiotés, plantes endémiques à l'île, reliques de la dernière glaciation, de même que cinq végétaux rares au Québec. Outre ses somptueux fous de Bassan, elle recèle la seule colonie gaspésienne de grands cormorans... et accueille davantage d'oiseaux terrestres que marins: 70 espèces sur 80!

Le parc de la Gaspésie, lui, se spécialise dans la toundra alpine et le panache. À 50 km de la route qui ceinture la péninsule, des plantes arctiques-alpines logent sur les monts Albert et Jacques-Cartier, à plus de 1100 m d'altitude. Ce parc est le seul endroit du Québec qui rassemble, à diverses altitudes, les habitats favorables à nos trois cervidés: le cerf de Virginie, l'orignal et le caribou des bois.

Avec sa pessière à cladonie, ses caribous et ses loups, le parc des Grands-Jardins étale pour sa part des parcelles de taïga dans Charlevoix, à seulement 120 km de Québec. Près de là, le parc du Saguenay s'étend au fil des berges du fjord dont les eaux, avec celles d'une portion de l'estuaire du Saint-Laurent, font partie du premier parc marin au Canada. La nordicité des eaux de ce parc, cogéré par les gouvernements provincial et fédéral, s'exprime par une faune aquatique comprenant, entre autres, le célébrisime béluga.

Fantômes et momies

À 20 km de Chicoutimi, le parc des Monts-Valins recèle également des espèces nordiques, végétales celles-là, ainsi que deux curiosités météorologiques. Des conifères qui poussent à 800 m d'altitude, protégés du vent, finissent par ressembler à des fantômes, sous les épaisses couches de neige molle qui s'y amoncellent. Les «momies», elles, ressuscitent à chaque hiver sur les hauteurs exposées aux vents, à plus de 900 m. Lorsque les nuages bas, gorgés de gouttelettes, voltigent au-dessus des sommets, le givre s'installe en couches successives d'un blanc laiteux, donnant au relief des formes étranges, comme momifiées.

Seul endroit au Québec où verdit la fougère woodsie de l'Orégon, le parc du Bic, en bordure du fleuve dans le Bas-Saint-Laurent, accueille fréquemment des phoques et héberge, lui aussi, quelques plantes arctiques-alpines. Au parc de Frontenac, situé à 12 km au sud-est de Thetford Mines et accessible en moins de deux heures au quart de la population du Québec, on trouve une formation nordique: la tourbière réticulée, peut-être la plus au sud d'Amérique du Nord.

Dans la même région, le parc du Mont-Orford compte quelques milieux rares, dont une chênaie boréale à érable. Et le mont Mégantic loge une espèce de violette, une sapinière à épinette rouge et un contingent d'oiseaux plus familiers des milieux boréaux, comme le mélangeai du Canada (autrefois geai gris), le moucherolle à ventre jaune ou la paruline rayée.

Au nord de Montréal, le Mont-Tremblant fait dans la plante carnivore, avec le discret droséra à feuilles rondes et la toujours spectaculaire sarracénie pourpre. Presque en banlieue de la Métropole, Oka abrite deux reptiles (la couleuvre d'eau et la couleuvre brune) susceptibles d'être classés menacés ou vulnérables, ainsi que des peuplements forestiers rares, comprenant chênes blancs et érables noirs. Dans cette même veine, on trouve, au Mont-Saint-Bruno - à moins de 20 km de Montréal - une érablière à caryer et une trentaine d'espèces végétales peu communes chez nous.

Jouer dehors

En plus des habitats et des espèces à découvrir, la majorité des parcs proposent des activités de plein air quatre saisons, à commencer par la randonnée sous toutes ses formes. Ceux où l'on pratique la longue randonnée offrent des facilités d'hébergement, dont le camping, y compris les plaisirs frisquets du camping d'hiver. Le parc des Grands-Jardins attire les amateurs d'escalade, tout comme la sauvage vallée de la Jacques-Cartier qui est en outre un petit paradis pour les canoteurs. Les activités nautiques, dont la baignade, sont à l'honneur dans plusieurs autres parcs. Le kayak de mer, la plongée et l'observation des mammifères marins prennent la vedette au Bic et dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Une randonnée en canot sur les chenaux qui louvoient entre les îles de Boucherville donne l'impression de naviguer hors du monde et du temps... jusqu'à ce qu'on arrive devant le profil aigu des gratte-ciel du centre-ville ou les contours arrondis des cheminées des raffineries de l'Est de Montréal. Avec, en prime, une vue imprenable sur le Vieux-Boucherville.

Les aires de pique-nique sont monnaie courante et la cueillette non commerciale de fruits sauvages est permise en dehors des zones de conservation. Au Mont-Saint-Bruno, on chante allégrement la pomme.

Nul besoin, cependant, d'avoir la bougeotte chronique pour apprécier nos parcs. Qui manque de souffle ou de jarret peut savourer les joies paisibles de la contemplation ou les plaisirs de la découverte intellectuelle.

De Miguasha à Mégantic

Ainsi, certains parcs brillent par leur passé géologique. Farci de fruits confits bien particuliers, le gâteau à étages terrestres de la falaise de Miguasha est un haut lieu du dévonien. Cet âge des poissons, des amphibiens et des premiers arbres nous ramène de 350 à 400 millions d'années en arrière. On a classé, à Miguasha, 20.000 spécimens fossiles, surtout des insectes et des scorpions. Sans oublier 24 espèces de poissons aux allures de dragons sous-marins bardés d'épines ou de plaques de peau osseuses, quand ils ne sont pas dépourvus de mâchoires ou dotés de deux systèmes respiratoires! En grande vedette: Eusthenopteron foordi. Nous aurions, avec cette famille de poissons, de lointains liens de parenté...

Dans les secteurs des lacs Sault et La Haie, du parc d'Aiguebelle, affleurent une trentaine de formations rocheuses qui sont autant de traces de phénomènes géologiques. La lave coussinée, par exemple, bien reconnaissable avec ses cercles de différentes grandeurs, témoigne de la solidification de la roche qui s'est effectuée en milieu marin voilà 2,7 milliards d'années! Phénomène beaucoup plus récent, Aiguebelle est le royaume des castors qui entretiennent plus de 450 barrages dans le parc. Y vivent aussi plus de 230 espèces... d'insectes. Beau concert bourdonnant!

Dans les forêts aérées du parc du Mont Orford, ce sont de vrais musiciens qui offrent le concert, au Centre d'art du Mont Orford. Grâce à son observatoire astronomique réputé, le mont Mégantic mise, lui, sur la symphonie silencieuse des étoiles. On y a récemment aménagé des belvédères pour faciliter la fréquentation du ciel.

Curé Labelle et compagnie

Si la géologie, la musique ou l'astronomie ne vous agréent pas vraiment, reste l'interprétation de la métamorphose des forêts dans le parc de la Yamaska. Ailleurs, on parle plutôt histoire - réelle ou imaginaire. La Pointe-Taillon évoque la mémoire de l'institutrice Éva Bouchard qui a inspiré la Maria Chapdelaine de Louis Émond, tandis que celle du curé Labelle est associée au Mont-Tremblant. Avec ses montagnes qui semblent avoir culbuté là, pêle-mêle, le Bic dresse la preuve du passage d'un ange exténué qui, au soir de sa journée de distribution de montagnes, y secoua sans vergogne un manteau encore trop lourd à son goût.

Si l'histoire affirme une omniprésence discrète dans certains parcs, elle est très visible en d'autres lieux. Le vieux moulin du mont Saint-Bruno date de 1761, alors que le calvaire d'Oka a été érigé une vingtaine d'années plus tôt. Ce chemin de croix comprend quatre oratoires et trois chapelles d'inspiration romane. L'endroit favorise le recueillement, tout comme le sanctuaire du mont Saint-Joseph. Bâtie en 1881 sur le sommet voisin du mont Mégantic, cette toute petite chapelle sert encore de lieu de pèlerinage.

Un autre type de pèlerinage, que les ornithologues effectuent à Plaisance au printemps, prend la coloration des 100.000

bernaches du Canada et des innombrables canards qui séjournent dans cette incontournable halte migratoire. Plaisance, en Outaouais, c'est 70% de toutes les espèces aviaires présentes au Québec et l'un de nos climats les plus cléments. À la jonction des eaux vives des rivières Outaouais et Petite-Nation, le site comprend plusieurs milieux humides. Il abrite une douzaine d'espèces végétales et six espèces animales rares au Québec.

D'ailleurs, Plaisance deviendra bientôt le 20e parc du réseau québécois. Il n'en déparera certes pas la liste.

Parcs Québec

Au début des années 80, Guy Chevrette, actuel ministre des Transports et ministre responsable des Parcs, avait présidé à la création de plusieurs aires protégées. Ce processus avait ensuite été mis en veilleuse. M. Chevrette reprend aujourd'hui le flambeau dans le but de «préserver les parcs de façon tout à fait intacte et naturelle». Il décrit Parcs Québec comme une «pouponnière d'espaces de conservation pour les espèces rares ou en danger» et comme une entité capable de «soustraire des sites touristiques magnifiques à l'appétit des bricoleurs».

Ses priorités: la reconnaissance, si possible en 1999, de parcs dont les projets avaient été annoncés par son prédécesseur, Paul Bégin. Les audiences publiques concernant Plaisance ont eu lieu en février. Reste à amorcer le processus pour les Hautes-Gorges de la rivière Malbaie, dans l'arrière-pays charlevoisien, et pour le secteur de la rivière Vauréal, à Anticosti, un site magistral que M. Chevrette dit «connaître intimement».

Son objectif fondamental: assurer la mise en valeur des parcs, afin d'asseoir leur conservation à long terme sur des bases solides. «Ce n'est pas parce qu'un endroit n'est pas soumis aux impératifs forestiers ou miniers qu'il ne peut pas devenir un outil de développement économique, estime M. Chevrette. Avec des plans de gestion qui ont du bon sens, on peut allier protection et mise en valeur».

